

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

numéro
CC_251127_7

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt sept novembre,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres
en exercice 59
présents 40
exprimés 43
vote
pour 43
contre 0
abstention 0

### Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIRO, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.  
M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

### Absents avec pouvoirs :

Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

### Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Luc BEVILACQUA, Izia GOURMELON, David DRUART, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Clément THERY, Sophie PRADEL, Michel DRUENE.

<b>OBJET :</b>	<b>Convention pour la réalisation des atlas de la biodiversité sur les Communes de Celles, Le Puech, Olmet-et-Villecun et Lodève avec l'Office français de la biodiversité</b>
----------------	--

**VU** le Code de l'environnement, et en particulier les articles L.131-8 à L.131-16 et R.131-27 à R. 131-34-5, relatifs à l'Office Français de la Biodiversité (OFB),

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration modifiée, et en particulier l'article 10,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

**VU** la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB 2030) publiée par le Gouvernement le 27 novembre 2023, traduisant l'engagement de la France au titre du cadre mondial de la biodiversité, adopté par la COP 15 de la Convention pour la diversité biologique le 19 décembre 2022 à Montréal, avec pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité et avec l'ambition d'accélérer l'engagement de la France en faveur de la biodiversité en proposant quarante mesures précises autour de quatre axes pour atteindre les ambitions portées par le cadre mondial de la biodiversité d'ici 2050 :

- réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- mobiliser tous les acteurs,
- garantir les moyens d'atteindre ces ambitions,

**VU** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 de l'OFB signé le 18 janvier 2022, permettant de définir une ambition et des lignes directrices pour le déploiement des actions de l'OFB autour de quatre orientations stratégiques: concourir à la transition écologique, agir dans les territoires, avancer avec l'ensemble des partenaires, bâtir une culture d'établissement et partager une vision commune,

**VU** le programme d'intervention de 2023 à 2025 de l'OFB adopté par délibération n°2022-25 du 30 novembre 2022 et modifié par les délibérations n°2023-23 du 30 novembre 2023 et n°2025-04 du 13 mars 2025 du Conseil d'administration de l'OFB, constituant la déclinaison du contrat d'objectifs et de performance au sein de la politique d'intervention financière de l'établissement, avec les priorités d'intervention visant à :

- apporter un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, tant en matière d'appui stratégique que de soutien à l'action internationale et européenne et de communication,
- renforcer et accélérer la mobilisation des territoires, des acteurs et des citoyens pour activer les changements en profondeur préconisés par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, pour contribuer à la reconquête de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique avec l'aide d'écosystèmes en bon état,
- soutenir les projets dans les aires protégées qu'il gère (parcs naturels marins et réserves), dans la perspective d'en faire des territoires d'expérimentation et de déploiement des stratégies thématiques de l'OFB, mais également dans une optique de renforcement des réseaux d'aires protégées, dont notamment les projets inter-parcs portés par les parcs nationaux,
- appuyer les projets contribuant aux obligations de surveillance mises en œuvre par l'OFB, à la connaissance et à la recherche sur les milieux aquatiques, marins et terrestres et les espèces, ainsi que ceux contribuant à la construction et aux données des systèmes d'information fédérateurs dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique, dans une optique de diffusion et de transfert de la connaissance auprès de tous les publics,
- poursuivre le soutien au développement des infrastructures d'alimentation en eau potable et prioritairement d'assainissement en outre-mer, à la surveillance, ainsi qu'à l'accroissement des efforts de connaissance, de préservation et de restauration de la biodiversité ultramarine,

**VU** le règlement inscrit au cahier d'accompagnement "Mieux connaître la biodiversité - Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)", édition du 18 mars 2025, correspondant au règlement administratif de l'appel à projet ABC 2025,

**VU** la demande de subvention et le dossier complet reçus le 16 juin 2025,

**VU** la décision d'octroi d'aide du Directeur général de l'OFB n°2025-DG-40 du 23 octobre 2025,

**VU** les délibérations n°2025\_012 du Conseil municipal de Celles du 26 mai 2025, du Conseil municipal de la Commune de Le Puech du 25 juin 2025, n°CM\_250617\_24 du Conseil municipal de Lodève du 17 juin 2025, du Conseil municipal de la Commune d'Olmet-et-Villecun du 3 juin 2025,

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de la SNB 2030 constitue un enjeu majeur pour l'OFB, qui s'ajoute aux ambitions de son contrat d'objectifs et de performance,

**CONSIDÉRANT** qu'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche qui peut être initiée au niveau communal et intercommunal pour acquérir, cartographier et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Véritable outil stratégique de l'action locale, il offre, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire et constitue ainsi une aide à la décision pour les collectivités territoriales concernées afin de penser un projet de territoire permettant de préserver et valoriser la biodiversité locale et créer une dynamique de mobilisation des citoyens et des acteurs autour de la prise en compte de ces enjeux.

**CONSIDÉRANT** que l'ABC a pour objectif de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés,
- mobiliser les élus, les acteurs et les citoyens du territoire sur des enjeux socio-économiques autant qu'écologiques en lien avec la biodiversité,
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement durable du territoire (documents d'urbanisme),

**CONSIDÉRANT** qu'afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité communale et des perspectives qui en découlent,

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'être pleinement efficace, ce projet comporte un large volet communication et sensibilisation en lien avec les acteurs locaux : élus, citoyens, agriculteurs, associations, visiteurs... : cette

appropriation du projet permettra de faire perdurer la démarche à long terme, au-delà de la période d'élaboration de l'atlas de la biodiversité communale,

**CONSIDÉRANT** que la réalisation des atlas de la biodiversité communale s'étalera de 2026 à 2028 sur quatre communes, à savoir - Celles, Le Puech, Olmet-et-Villecun et Lodève, et que la méthodologie appliquée est répliquable et les actions concernant les milieux aquatiques sont intégrables dans le plan de gestion GEMAPI,

**Ouï l'exposé de Claire VAN DER HORST et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention pour la réalisation des atlas de la biodiversité sur les Communes de Celles, Le Puech, Olmet-et-Villecun et Lodève avec l'Office Français de la Biodiversité, sur trois ans en vue d'une restitution en 2029,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que le montant total estimatif du projet s'élevant à cent-quatre-vingt-un-mille-trois-cent-quatre-vingt-quinze euros Toutes Taxes Comprises (181 395,00 € TTC), comprenant vingt-deux-mille-cinquante euros (22 050,00 €) de charges de personnel non éligibles, le montant éligible du projet est de cent-cinquante-neuf-mille-trois-cent-quarante-cinq euros (159 345,00 €) TTC,

considérant que l'Agence de l'eau peut financer une partie du reste à charge au titre des milieux aquatiques pour atteindre 80 % de financement sur la totalité du projet, le plan de financement prévisionnel sur les trois années de réalisation des atlas de la biodiversité est le suivant :

- Office Français de la Biodiversité	115 345,00 euros,
à hauteur de quatre-vingt pour cent (80 %) du montant éligible,	
- participations communales	9 600,00 euros,
réparties sur quatre communes,	
- Communauté de communes	30 000,00 euros,
- Agence de l'eau au titre des milieux aquatiques	26 450,00 euros,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20251127-lmc118951-DE-1-1  
Date de télétransmission : 28/11/25  
Date de publication : 03/12/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt sept novembre deux mille vingt-cinq  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI

# Convention



—

## **CONVENTION DE SUBVENTION OFB-25-0729 RELATIVE AU PROJET « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DES COMMUNES DE LODÈVE, OLMET-ET-VILLECUN, LE PUECH ET CELLES »**

Entre

**L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ**, établissement public à caractère administratif, identifié par le n° SIRET 130 025 919 00015, dont le siège est sis 12 cours Louis Lumière, 94300 VINCENNES, représenté par Monsieur Olivier THIBAULT, Directeur général, ou son délégué ayant pouvoir à cet effet,

Ci-après dénommé « **OFB** »,

d'une part,

Et

**LODÉVOIS ET LARZAC**, communauté de communes identifiée par le n° SIRET 200 017 341 00120 dont le siège est sis 1 place Francis Morand, 34700 LODÈVE, représentée par Monsieur Jean-Luc REQUI, Président, ou son délégué ayant pouvoir à cet effet,

Ci-après dénommée « **Bénéficiaire** »,

d'autre part.

L'OFB et le Bénéficiaire sont ci-après dénommés individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16 et R.131-27 à R.131-34-5, relatifs à l'Office français de la biodiversité;

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration modifiée, notamment son article 10;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques;

**VU** la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB 2030) publiée par le Gouvernement le 27 novembre 2023 ;

**VU** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 de l'Office français de la biodiversité signé le 18 janvier 2022;

**VU** le programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité adopté par délibération n° 2022-25 du 30 novembre 2022 et modifié par les délibérations n° 2023-23 du 30 novembre 2023 et n° 2025-04 du 13 mars 2025 du conseil d'administration de l'OFB ;

**VU** le règlement inscrit au cahier d'accompagnement « Mieux connaître la biodiversité - Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) - Édition 2025 » publié le 18 mars 2025, correspondant au règlement administratif de l'appel à projet ABC 2025 ;

**VU** la demande de subvention et le dossier complet reçus le **16 juin 2025** ;

**VU** la décision d'octroi d'aide du Directeur général de l'OFB N° 2025-DG-40 du 23 octobre 2025.

## PRÉAMBULE

Avec la création de l'**Office français de la biodiversité** le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la France s'est dotée d'un opérateur national de référence sur l'eau et la biodiversité. L'OFB est ainsi chargé de contribuer à « *la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau, en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique* » (article L. 131-9 du Code de l'environnement).

Pour répondre à ces missions, l'OFB dispose de compétences étendues et intégrées, ainsi que de leviers d'action très complémentaires :

- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- la connaissance, l'expertise et la recherche sur les espèces, les milieux et les usages ;
- l'appui aux politiques publiques ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- la mobilisation des acteurs et des citoyens.

L'Office français de la biodiversité s'appuie également sur une ambitieuse politique d'intervention financière permettant de soutenir et d'accompagner financièrement des projets portés par des acteurs publics nationaux ou territoriaux, associatifs ou privés, contribuant à la réalisation de ses missions et à l'accomplissement de ses objectifs.

L'adoption du **contrat d'objectifs et de performance de l'OFB (2021-2025)**, signé avec l'État le 18 janvier 2022, a permis de définir une ambition et des lignes directrices pour le déploiement des actions de l'OFB autour de quatre orientations stratégiques: concourir à la transition écologique, agir dans les territoires, avancer avec l'ensemble des partenaires, bâtir une culture d'établissement et partager une vision commune.

Le **programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité** constitue la déclinaison du Contrat d'objectifs et de performance au sein de la politique d'intervention financière de l'établissement. Les priorités d'intervention qu'il fixe visent à :

- Apporter un **appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques**, tant en matière d'appui stratégique que de soutien à l'action internationale et européenne et de communication ;
- Renforcer et accélérer la **mobilisation des territoires, des acteurs et des citoyens** pour activer les « *changements en profondeur* » préconisés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour contribuer à la reconquête

de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique avec l'aide d'écosystèmes en bon état;

- Soutenir les projets dans les **aires protégées** qu'il gère (parcs naturels marins et réserves), dans la perspective d'en faire des territoires d'expérimentation et de déploiement des stratégies thématiques de l'OFB, mais également dans une optique de renforcement des réseaux d'aires protégées, dont notamment les projets inter-parcs portés par les parcs nationaux;
- Appuyer les projets contribuant aux obligations de **surveillance** mises en œuvre par l'OFB, à la **connaissance** et à la **recherche** sur les milieux aquatiques, marins et terrestres et les espèces, ainsi que ceux contribuant à la construction et aux données des systèmes d'information fédérateurs dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique, dans une optique de diffusion et de transfert de la connaissance auprès de tous les publics;
- Poursuivre le soutien au développement des infrastructures d'alimentation en eau potable et prioritairement d'assainissement en **outre-mer**, à la surveillance, ainsi qu'à l'accroissement des efforts de connaissance, de préservation et de restauration de la biodiversité ultramarine.

**La Stratégie nationale biodiversité 2030** (SNB 2030) traduit l'engagement de la France au titre du cadre mondial de la biodiversité, adopté par la COP 15 de la Convention pour la diversité biologique le 19 décembre 2022 à Montréal. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

La SNB accélère ainsi l'engagement de la France en faveur de la biodiversité en proposant 40 mesures précises autour de 4 axes pour atteindre les ambitions portées par le cadre mondial de la biodiversité d'ici 2050 :

- réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- mobiliser tous les acteurs,
- garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Toutes les mesures sont disponibles via le lien : <https://biodiversite.gouv.fr/les-mesures-de-la-snb>

La mise en œuvre de la SNB 2030 constitue un enjeu majeur pour l'Office français de la biodiversité, qui s'ajoute aux ambitions de son Contrat d'objectifs et de performance.

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir, cartographier et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Véritable outil stratégique de l'action locale, il offre, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire. Il constitue ainsi une aide à la décision pour la (les) collectivité(s) territoriale(s) ou la (les) structure(s) intercommunale(s) concernée(s), afin de penser un projet de territoire permettant de préserver et valoriser la biodiversité locale et créer une dynamique de mobilisation des citoyens et des acteurs autour de la prise en compte de ces enjeux.

L'ABC a pour objectif de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

L'ABC porté par le **Bénéficiaire** se trouve en **annexe n°1**.

**Le Bénéficiaire** sollicite le soutien financier de l'OFB pour la réalisation du projet ou du programme d'actions (ci-après « le Projet »), dont le Bénéficiaire est à l'initiative et qu'il met en œuvre conformément à ses missions et à son objet statutaire. Ce Projet s'inscrit dans le cadre des activités non économiques du Bénéficiaire.

Le Projet s'inscrit dans les priorités d'intervention définies par le programme d'intervention de l'OFB, notamment dans le cadre du dispositif d'intervention « Appui aux politiques publiques ».

## **LES PARTIES ONT DONC CONVENU CE QUI SUIT :**

# **Titre 1. CONDITIONS GENERALES**

## **Article 1 CADRE JURIDIQUE APPLICABLE**

La présente convention (ci-après «la Convention»), est régie par les dispositions du programme d'intervention de l'OFB, en particulier par les articles 1 à 50 et 93 à 119 relatifs aux subventions. En cas de silence et sauf stipulation plus contraignante de la Convention, les dispositions générales susmentionnées s'appliquent de plein droit, ce que le Bénéficiaire reconnaît et accepte.

Le programme d'intervention de l'OFB est librement consultable à l'adresse suivante : <https://www.ofb.gouv.fr/documentation/programme-d'intervention-2023-2025>

## **Article 2 OBJET DE LA CONVENTION**

La Convention a pour objet le versement d'une subvention au Bénéficiaire, en vue de soutenir financièrement le Projet mentionné au Préambule et détaillé à l'**annexe n° 1**.

Le Bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politiques publiques mentionnées en préambule, le Projet présenté lors de la demande de subvention.

L'OFB n'attend aucune contrepartie directe à cette subvention.

## **Article 3 DUREE DE LA CONVENTION ET PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES**

La Convention entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière Partie signataire. Elle est conclue pour la durée ou jusqu'à la date mentionnée à l'**annexe n° 2.1**. L'exécution de la Convention comprend : deux périodes successives :

- **une période pour la réalisation du Projet** qui court jusqu'à la date mentionnée à l'**annexe n° 2.2** ;
- **suivie d'une période pour la présentation des pièces justificatives** prévues à l'**annexe n° 2.3**, permettant le versement du solde, pour la durée indiquée à cette même annexe.

La **période d'éligibilité des dépenses** est, sauf exception mentionnée à l'**annexe n° 2.2**, identique à la période de réalisation du Projet.

## **Article 4 DEFINITION DU MONTANT DE LA SUBVENTION**

Conformément à l'article 31 du programme d'intervention de l'OFB, le montant de la subvention de l'OFB est :

- établi par référence au taux de subvention retenu ;
- appliqué au montant des dépenses éligibles directes et indirectes du Projet retenues par l'OFB, déterminées en fonction des règles du programme d'intervention de l'OFB.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles retenues par l'OFB, le taux de subvention, ainsi que le montant maximum de subvention de l'OFB sont fixés à l'**annexe n° 3**.

En tout état de cause, le montant de la subvention de l'OFB ne peut être supérieur au montant fixé à l'**annexe n° 3**, même si les dépenses éligibles effectivement justifiées s'avéraient supérieures aux dépenses éligibles prévisionnelles mentionnées à cette **annexe n° 3.2**.

La subvention qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération n'est pas imposable à la TVA. Elle est donc versée nette de taxe par l'OFB.

## Article 5 MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les modalités de versement de la subvention sont encadrées par les articles 113 à 119 du programme d'intervention de l'OFB.

Les échéances, les montants et les conditions de versement de la subvention de l'OFB sont fixés par **l'annexe n° 4** de la Convention.

Les versements sont effectués sur le compte ouvert du Bénéficiaire dont le RIB figure à **l'annexe n° 5.2** de la Convention.

### 5.1. Conditions générales pour le premier versement

Le premier versement est réalisé consécutivement à la signature de la Convention par l'OFB, à l'issue de l'engagement financier de la Convention par l'OFB.

La signature par l'OFB de la Convention vaut certification de service fait justifiant ce premier versement.

### 5.2. Conditions générales pour le (s) versement(s) intermédiaire(s)

Aucun versement intermédiaire ne peut être réalisé en l'absence de production par le Bénéficiaire de l'état d'avancement intermédiaire ou de toute autre pièce justifiant de la progression des actions du Projet engagées.

Si l'avancement du Projet subventionné est jugé insuffisant par l'OFB au regard de la programmation initiale présentée par le Bénéficiaire, l'OFB peut décider de réduire ou de différer l'un des versements intermédiaires.

En cas de retard dans la production, par le Bénéficiaire, du rapport intermédiaire et des autres pièces attendues conformément à la Convention, l'OFB peut mettre en demeure le Bénéficiaire de transmettre la (les) pièce(s) attendue(s). L'OFB se réserve le droit de ne pas effectuer de versement intermédiaire en cas de retard dans la production du rapport intermédiaire, ou des autres pièces attendues conformément à la Convention.

### 5.3. Conditions générales pour le versement du solde

Le versement du solde intervient à l'issue de la période de réalisation du Projet, mentionnée à **l'annexe n° 2.3** de la Convention. Il ne peut intervenir qu'après transmission à l'OFB, des pièces nécessaires listées à l'article 116 du programme d'interventions de l'OFB et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, l'état d'avancement final et un bilan financier permettant d'apprécier la réalisation effective des actions du Projet depuis la date de signature de la Convention. Le bilan financier comprend notamment les éléments suivants : une synthèse établie suivant le CERFA n° 15059, ou reprenant le modèle du budget prévisionnel présenté à **l'annexe n° 3.1**, la liste des aides publiques perçues et leurs montants respectifs ainsi qu'un bilan financier détaillé ou un décompte des dépenses réellement effectuées sous la forme d'un état récapitulatif exhaustif de l'intégralité des dépenses justifiées.

En tout état de cause la durée de la période nécessaire pour la présentation des pièces permettant le versement du solde ne peut pas dépasser la date de fin de la Convention fixée à **l'annexe n° 2.1** de la Convention.

En l'absence de réception des documents mentionnés à **l'annexe n° 4.3** de la Convention et à l'article 116 du programme d'intervention de l'OFB, aucun paiement ne peut intervenir au profit du Bénéficiaire. L'OFB exigera alors le reversement total ou partiel des sommes déjà versées au Bénéficiaire dans les conditions fixées par les articles 115 et 117 du programme d'intervention de l'OFB, y compris le cas échéant le 1<sup>er</sup> versement. Dans tous les cas, si le Bénéficiaire n'adresse pas les pièces justificatives prévues, le Bénéficiaire restituera l'intégralité de la subvention versée. Par exception et sous réserve de circonstances de fait ou de droit extérieures au Bénéficiaire, motivées et souverainement appréciées par l'OFB, si les documents mentionnés à l'article 116 du programme d'intervention de l'OFB sont transmis après le terme de la période de production des pièces et dans la limite de douze (12) mois suivants ce terme, l'OFB applique une retenue de 1/12<sup>e</sup> par mois révolu du montant total de la subvention effective à l'issue du calcul du solde au vu des justificatifs fournis.

## 5.4. Détermination du solde

À l'issue du contrôle des pièces fournies par le Bénéficiaire, de leur validation, et de la vérification de l'éligibilité des dépenses justifiées, l'OFB détermine le montant du solde de la subvention.

Le montant de la subvention de l'OFB ne peut être supérieur au montant de la subvention mentionné dans la Convention, le cas échéant minoré ou majoré par avenant. La subvention finale, lors de la détermination du solde, est calculée par application du taux de subvention retenu dans l'acte d'attribution rapporté aux dépenses éligibles effectivement justifiées par le Bénéficiaire et correspondant au Projet.

Le solde fait l'objet d'une réfaction dans les cas suivants :

- si la réalisation du Projet est inférieure à l'objectif prévu dans la Convention ou si le Projet n'a été que partiellement réalisé ;
- si les dépenses éligibles effectivement justifiées à l'issue du contrôle par l'OFB sont inférieures au montant prévisionnel initial.

Le solde peut également faire l'objet d'une réfaction dans les cas suivants :

- si le Bénéficiaire n'a pas satisfait aux obligations fixées par le programme d'intervention de l'OFB ou par la Convention ;
- si le Bénéficiaire n'a pas transmis les pièces justificatives dans les temps, en vertu des articles 114 et 115 du programme d'intervention de l'OFB.

Si, après réfaction, le montant final de la subvention est inférieur aux montants déjà versés par l'OFB au Bénéficiaire, l'OFB solde la Convention avec une demande de versement partiel ou total. L'OFB informe le Bénéficiaire des éléments précis de détermination du montant de subvention retenu avant émission de la demande de versement.

# Article 6 OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION

## 6.1. Obligation de réalisation

Dans les conditions fixées par l'article 33 du programme d'intervention de l'OFB, le Bénéficiaire s'engage à mener à bien le Projet subventionné par l'OFB dans le cadre de la Convention, en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires dans les délais fixés par l'[annexe n° 2](#). Il en assure la gestion, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre.

En cas de retard pris ou de difficulté dans l'exécution des actions prévues par la Convention, le Bénéficiaire en informe sans délai l'OFB.

## 6.2. Obligations de suivi technique et financier

Dans les conditions fixées par l'article 34 du programme d'intervention de l'OFB, le Bénéficiaire s'engage à assurer le suivi comptable et financier du Projet subventionné par l'OFB. Il doit archiver l'ensemble des pièces justificatives de dépenses et tout document relatif à la mise en œuvre du Projet subventionné.

## 6.3. Obligations de conformité et de régularité

Dans les conditions fixées par l'article 35 du programme d'intervention de l'OFB, le Bénéficiaire est responsable de l'exécution du Projet susvisé et de l'ensemble des opérations y afférentes. Le Bénéficiaire s'engage à mener à bien le Projet subventionné en respectant l'ensemble de la législation et de la réglementation applicable. En ce sens, l'OFB ne peut pas être tenu responsable de tout acte ou manquement contractuel ou délictuel commis lors de la réalisation dudit Projet par le Bénéficiaire.

Lorsque la réalisation du Projet subventionné nécessite la passation de marchés publics par le Bénéficiaire pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice, le Bénéficiaire s'engage à se conformer aux règles de la commande publique.

Le Bénéficiaire veille à la prévention des conflits d'intérêts et à la prévention des atteintes à la probité.

## **6.4. Obligations d'éco-responsabilité**

Le Bénéficiaire s'engage à adopter une démarche éco-responsable en ce qui concerne notamment la production de documents ou d'outils et à assurer une sobriété environnementale dans les déplacements nécessaires à la réalisation du Projet.

## **6.5. Interdiction de reversement de la subvention**

Il est interdit au Bénéficiaire ayant reçu la subvention d'en employer tout ou partie en subvention à tout tiers, sauf :

- aux mandants ayant donné mandat de représentation au Bénéficiaire dans le cadre de la Convention,
- autorisation prévue en annexe ou, en cours d'exécution, sur autorisation expresse donnée par l'OFB ou par avenant.

En cas de reversements, le Bénéficiaire s'engage à imposer aux tiers bénéficiaires les obligations prévues à la Convention et engagera envers l'OFB sa responsabilité solidairement avec les tiers bénéficiaires.

## **6.6. Sanctions en cas de non-respect des obligations**

L'OFB se réserve le droit d'exiger le reversement total – y compris le 1<sup>er</sup> versement – ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

- si l'objet de la subvention ou la finalité du Projet subventionné a été modifié sans autorisation ;
- si la subvention a été reversée à un tiers sans l'autorisation de l'OFB ;
- si les obligations réglementaires relatives au droit de l'environnement ont été méconnues par le Bénéficiaire ;
- en cas de graves négligences, manquements, fautes, fraudes ou non-respect des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles qui s'imposent au Bénéficiaire, soit dans le cadre de la procédure d'attribution de la subvention, soit dans le cadre de son exécution.

## **6.7. Comité de suivi de la Convention**

Un comité de suivi de la Convention est mis en place.

Ce comité se réunit pour examiner notamment l'état d'avancement et la réalisation effective du Projet en vue de faciliter l'utilisation et la diffusion des résultats à l'ensemble de la communauté publique.

## **Article 7      CONTROLE PAR L'OFB**

Le Bénéficiaire facilite le suivi par l'OFB du Projet, notamment par l'accès aux justificatifs techniques ou financiers et d'autres documents utiles. Il doit fournir notamment, sur simple demande de l'OFB, copie des factures acquittées et feuilles de temps, ou tout document probant équivalent, des agents affectés à la réalisation du Projet subventionné, ainsi que toutes autres pièces justificatives pertinentes.

L'OFB peut diligenter à tout moment des contrôles sur pièces ou des contrôles sur place pour s'assurer de la réalisation effective du Projet subventionné, du respect des obligations du Bénéficiaire, de la réalité de la justification des dépenses et de l'exactitude des bilans financiers.

En l'absence avérée de diligence du Bénéficiaire lors du contrôle par l'OFB, et après mise en demeure préalable restée sans effet, l'OFB peut résilier la Convention et demander au Bénéficiaire le remboursement intégral de la subvention versée – y compris le 1<sup>er</sup> versement.

Le Bénéficiaire est tenu de conserver les pièces nécessaires au contrôle à la disposition de l'OFB pendant une durée de quatre ans suivant le terme de la Convention.

## Article 8 COMMUNICATION SUR LA SUBVENTION DE L'OFB

Le Bénéficiaire de la subvention doit faire mention du soutien financier de l'OFB « **Avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité** » et du logo de l'OFB :

- directement et de façon pérenne sur le Projet subventionné en utilisant le logo conformément à la charte graphique de l'OFB, tel que présenté ci-après;
- sur tous les supports d'information, de communication (dont : panneaux de chantier, site internet du Bénéficiaire, documents de communication type plaquette, dépliant, article, communiqué ou dossier de presse, livre, etc.) et pour toute manifestation (pose de première pierre, inauguration, présentation, débat, séminaire, colloque, etc.) relatifs au Projet subventionné. Si les réseaux sociaux sont utilisés pour valoriser le Projet, les réseaux sociaux de l'OFB seront mentionnés<sup>1</sup>;
- en cas de Projet cofinancé, lorsque l'OFB est le premier ou le principal co-financeur en montant, une prééminence de la mention du soutien financier de l'OFB et du logo de l'OFB doit être assurée sur l'ensemble des supports, soit en termes de taille, soit en termes de primauté du positionnement;
- le Bénéficiaire est tenu de communiquer une ou plusieurs photos ou visuels des réalisations et des manifestations (vue d'ensemble et de détail) sur support reproductible du Projet subventionné. Ces photos sont communiquées sous un format permettant la réutilisation et libres de tous droits de reproduction et de représentation pour l'usage exclusif de l'OFB. L'OFB peut utiliser, sans s'acquitter de droits supplémentaires, les photographies communiquées par le Bénéficiaire et liées au Projet pour tout usage non commercial, dans le monde entier dans le cadre de la communication du Projet, pour une durée maximale de quatre ans après le terme de la Convention.

Le Bénéficiaire doit également mentionner tout autre logo spécifique communiqué par l'OFB concernant certains programmes particuliers d'intervention financière.

En outre, le Bénéficiaire informe et invite l'OFB à toute initiative médiatique ayant trait au Projet.

En cas de manquement caractérisé à l'ensemble de ces engagements, la participation financière de l'OFB peut être réduite dans la limite de 5 % du montant de la subvention.

L'OFB peut, pour sa part, communiquer sur les objectifs généraux du Projet subventionné, ses enjeux et ses résultats.

Les Parties s'engagent réciproquement, sauf réserve explicite, à mentionner ce soutien financier pour toutes les communications faites sur le Projet ou une action de celui-ci pendant la durée de la Convention. Les parties peuvent faire état de la Convention pour toute action de communication.

### Modèles de logotype à utiliser par le Bénéficiaire :

Bloc vertical :



Bloc horizontal :



*Il existe des usages particuliers pour lesquels il convient de se référer directement à la charte graphique de l'OFB, disponible sur demande auprès de l'OFB. Elle apporte des éléments de cadrage sur l'ensemble de l'identité graphique de l'OFB : logotype, typographie, palette colorimétrique, gabarits de documents, principes liés à la communication digitale et interne, etc.*

<sup>1</sup> Facebook : <https://www.facebook.com/OFBiodiversite>;

Twitter : <https://twitter.com/OFBiodiversite> ;

Instagram : <https://www.instagram.com/ofbiodiversite/> ;

Linkedin : <https://www.linkedin.com/company/office-francais-biodiversite/> ;

Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCRjbqO-atjXp9fx5ULn-VgA> ;

Soundcloud : <https://soundcloud.com/ofbiodiversite/>

Dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 de France nation verte, le Bénéficiaire de la subvention doit également mentionner dans toutes les communications faites sur le Projet les logos spécifiques relatifs au programme SNB 2030 de France Nation Verte.



## Article 9 CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à garder confidentielles toutes informations données comme telles provenant de l'autre Partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de cette obligation.

Il est convenu que si une Partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

Il est précisé que ne seront pas considérées comme confidentielles les informations dont la Partie qui les aura reçues pourra prouver :

- qu'elles faisaient partie du domaine public au moment de leur communication, ou
- qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à la présente obligation de confidentialité, ou
- qu'elle les détenait déjà avant leur communication, ou
- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les divulguer, ou qu'elle est légalement tenue de communiquer, ou
- qu'elles ont été divulguées en application d'ordonnances, de règlements, de règles juridiques ou administratives, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou arbitrale, sous réserve que la partie tenue de les divulguer ait préalablement informé la partie propriétaire desdites informations et ait convenu avec cette dernière des moyens légaux permettant de limiter autant que possible leur divulgation.

Les engagements du présent article sont valables pendant la durée de la Convention et pendant les cinq (5) ans qui suivront son échéance ou sa résiliation.

## Article 10 DONNEES PERSONNELLES

Lorsque les Parties sont amenées dans le cadre de l'exécution de la Convention à traiter des données à caractère personnel, elles se conformeront au règlement général sur la protection des données (règlement [UE] 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données – RGPD), à toute législation ou règlementation relative à la protection des données personnelles applicable aux traitements effectués en application de la Convention, ainsi qu'aux recommandations et décisions de Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les Parties collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Les Parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la Convention, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la Convention.

## Article 11 PROPRIETE ET DIFFUSION DES RESULTATS

### 11.1. Propriété intellectuelle

Les données recueillies et les résultats produits dans le cadre du Projet demeurent la propriété du Bénéficiaire dans le cadre de la Convention.

L'OFB qui aura apporté sa contribution financière au Projet n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle ni aucune contrepartie directe sur les résultats issus de la Convention.

## 11.2. Diffusion des résultats

Le Bénéficiaire s'engage à faciliter la diffusion la plus large possible des résultats issus de la Convention, dont les jeux de données issus du Projet, à mener des actions de transfert de connaissances vers les citoyens et les décideurs selon les modalités de son choix.

Sous réserve des droits des tiers et des stipulations de l'Article 9 de la Convention, le Bénéficiaire s'engage à ce que l'ensemble des données recueillies et des résultats produits dans ce cadre, sauf données ou résultats dont la diffusion est protégée ou restreinte par la loi et les règlements, soit, dès achèvement du Projet subventionné et de façon systématique, dans l'intérêt général, rendu accessible au public au titre, notamment, des systèmes d'information sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et les milieux marins mentionnés à l'article L. 131-9 I. 2° du code de l'environnement dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique. Le Bénéficiaire s'engage à produire les données issues du Projet subventionné en conformité avec les référentiels techniques des systèmes d'information mentionnés ci-dessus.

Dans les conditions exposées aux alinéas précédents et précisées dans l'acte d'attribution de la subvention, le Bénéficiaire s'engage à mettre à disposition les résultats et données issus du Projet subventionné sur internet, sous réserve des données dont la diffusion est protégée ou restreinte par la loi et les règlements, dans un format librement accessible permettant la réutilisation gratuite sans limites de durée, selon les licences suivantes :

- pour les résultats qui se présentent sous la forme de logiciels, il s'agit de la licence Cecill-B v1, consultable à l'adresse suivante : [https://cecill.info/licences/Licence\\_CeCILL-B\\_V1-fr.txt](https://cecill.info/licences/Licence_CeCILL-B_V1-fr.txt)
- pour les résultats qui se présentent sous toute autre forme, et notamment les jeux de données et toute autre œuvre de l'esprit (textes, photos, musique, site web...), il s'agit de la licence ouverte de réutilisation de l'information publique Etablab v2, consultable à l'adresse suivante : <https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf> ou de la licence Creative Commons Attribution 4.0 consultable à l'adresse suivant : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr>

Pour la publication des données et la diffusion des résultats relatives aux ABC, il convient de se reporter à l'**annexe n° 6**.

La publication des résultats doit intervenir au plus tard à la date d'échéance de la période d'exécution de la Convention. Le compte-rendu final du Projet devra indiquer la (ou les) adresse(s) internet où les données ont été publiées.

En cas de difficultés pour la publication sur internet des résultats de la Convention, et dans l'éventualité où elle ne peut l'assurer elle-même, le Bénéficiaire le signalera à l'OFB au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la Convention.

## Article 12 AVENANT

Par principe, toute modification du Projet ou des clauses contenues dans la Convention fera l'objet d'un avenant.

Toute demande d'avenant doit être faite au moins trois (3) mois avant le terme de la période de réalisation du Projet mentionnée à l'**annexe n° 2.2**. L'OFB se réserve ainsi la possibilité de refuser toute demande d'avenant présentée moins de trois (3) mois avant le terme de la période de réalisation du Projet.

L'OFB est libre de refuser une demande d'avenant, notamment si celui-ci aurait pour conséquence de modifier de manière substantielle le Projet subventionné, son budget et les dépenses éligibles, le montant de la subvention ou le taux de subvention.

Si le refus de l'OFB de procéder à un avenant rend impossible la réalisation du Projet dans les conditions définies dans la Convention, l'OFB procède à la résiliation de la Convention et le cas échéant règle l'exécution financière résiduelle de celle-ci dans les conditions de l'**annexe n° 3** de la Convention.

## Article 13 RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une des obligations résultant de la Convention, celle-ci pourrait être résiliée de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

En cas de résiliation, les modalités de versement de tout ou partie de la subvention sont définies à l'**annexe n° 4.3** de la Convention.

## **Article 14 LITIGES**

La Convention est soumise au droit français.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir de la validité, l'interprétation et/ou de l'exécution des clauses de la Convention.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent conformément aux règles de droit commun.

## **Titre 2. CONDITIONS PARTICULIERES**

### **Article 15 ÉNONCE DES CONDITIONS PARTICULIERES**

Les annexes à la présente convention constituent les conditions particulières de cette Convention.

## **Titre 3. STIPULATIONS FINALES**

### **Article 16 DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les documents contractuels constitutifs de la Convention sont les suivants :

- les Titres 1, 2 et 3 de la Convention ;
- les annexes de la Convention.

Fait à Vincennes,

Le :

Le Président de Lodévois et Larzac  
**Jean-Luc REQUI**

Le :

Le Directeur général de l'OFB  
**Olivier THIBAULT**

## ANNEXE N° 1 : DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM DE LA STRUCTURE	Communauté de communes Lodévois & Larzac
PRENOM NOM	RESPONSABLE DU PROJET
FONCTION	Jean-Luc REQUI Président

### IDENTIFICATION DU PROJET PROJET

TITRE	Atlas de la Biodiversité Communale des communes de Lodève, Olmet-et-Villecun, Le Puech et Celles
-------	---

Je souhaite que mon projet d'ABC s'inscrive dans l'expérimentation sur la « transformation des relations entre humains et non-humains ».

(A ne cocher que si vous souhaitez que votre projet s'inscrive dans cette démarche optionnelle et volontaire. Pour plus de détails sur cette démarche, voir le cahier d'accompagnement et l'annexe 13 du cahier d'accompagnement).

### PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

ABC des communes de Lodève, Olmet-et-Villecun Le Puech et Celles

#### I. CADRAGE

##### 1. Contexte et objectif

Le présent projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur 4 communes s'inscrit dans le périmètre de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (CCLL), un territoire rural regroupant 28 communes et comptant 14 783 habitants en 2021, soit une densité moyenne de 26,8 hab / km<sup>2</sup>. Ce chiffre cache toutefois de fortes disparités territoriales, notamment dans les communes concernées par le projet, toutes situées dans des secteurs à très faible densité: Le Puech (16,2 hab / km<sup>2</sup>), Olmet-et-Villecun (17,6 hab/km<sup>2</sup>) et Celles (3,6 hab/km<sup>2</sup>) à l'exception de Lodève, chef-lieu de la communauté de commune avec 314,6 hab/km<sup>2</sup> (Insee, RP1967 à 1999 dénominations, RP2010 au RP2021 exploitations principales.)



Carte 1: Communauté de communes Lodévois & Larzac ©CCLL

Ces territoires, bien qu'à première vue éloignés des dynamiques métropolitaines, sont soumis à une pression urbaine croissante, liée à l'attractivité du cadre de vie. Cette action s'exprime par une pression foncière sur les zones agricoles ou naturelles, et une sollicitation accrue des services publics dans des secteurs parfois peu préparés à absorber une telle évolution.

Dans ce contexte, la **Communauté de Communes Lodévois & Larzac** se positionne comme un **porteur de projet particulièrement légitime et structurant**.

Dotée de compétences obligatoires en **aménagement de l'espace**, en **développement économique**, en **gestion des milieux aquatiques** et la **prévention des inondations** ou encore en **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**, elle est en mesure d'articuler les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement sur le territoire.

Par ailleurs, ses compétences optionnelles et facultatives – telles que la **protection de l'environnement**, la **politique du logement et du cadre de vie**, l'**action sociale d'intérêt communautaire**, la **politique de la Ville** ou encore la **gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** – lui permettent d'aborder la transition des territoires ruraux de manière transversale et intégrée.

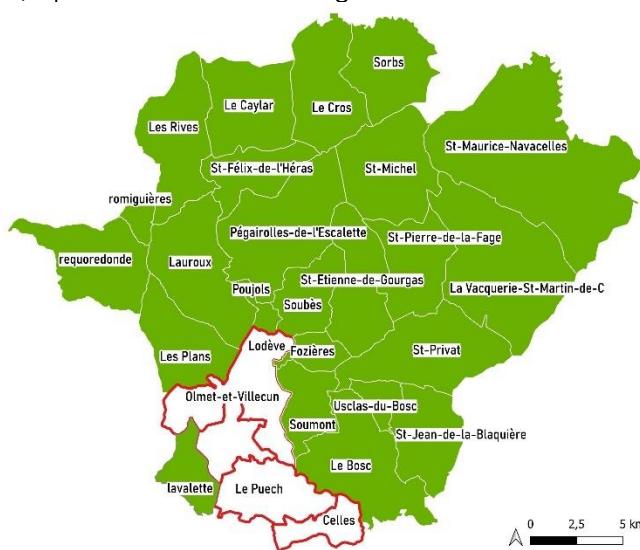
La CCLL mène de nombreuses actions supplémentaires notamment en lien avec la **gestion des réseaux d'eaux potables et d'assainissement (SIELL)**, avec le développement local du **Pays Coeur d'Hérault**, le mise en œuvre des **Grand Site du Salagou – Cirque de Mourèze** et **Grand Site du Cirque de Navacelles**, le soutien à l'**agriculture**, aux **actions culturelles**... Sa capacité à mobiliser des compétences croisées (environnement, aménagement, agriculture, culture, eau, assainissement...) en fait une **structure porteuse judicieuse** pour répondre aux défis environnementaux complexes auxquels ces communes rurales sont confrontées.

D'autre part, cette collectivité apparaît particulièrement pertinente pour porter ce projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur 4 communes, car elle a initié avec le SYDEL Pays Coeur d'Hérault une démarche structurée de transition écologique à travers le programme « **Territoire Engagé Transition Écologique** » de l'ADEME, qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre cohérente de leurs politiques environnementales.

À la suite d'un appel à participation par la CCLL et sur la base de la motivation exprimée par les communes, 4 communes se sont engagées dans le projet :

- Lodève,
- Olmet-et-Villecun,
- Le Puech,
- Et Celles.

Ces communes voisines sont situées au sud de la CCLL, toutes dans la même vallée et appartenant à l'entité « Plaine du Lodévois », à proximité du lac du Salagou.



A travers ce premier projet sur 4 communes qui fait suite à un premier ABC sur le territoire avec l'ABC de la commune de Sorbs terminé en 2024, l'objectif est désormais de disposer d'un ABC pilote pouvant servir de **référence méthodologique pour le déploiement progressif d'ABC** couvrant à terme l'ensemble du territoire selon l'intérêt des communes.

La bonne réussite et appropriation de l'ABC requiert de pouvoir s'appuyer sur une volonté communale forte avec un accompagnement à l'échelle intercommunale et une mutualisation des moyens.

#### A. La communauté de Communes Lodévois & Larzac

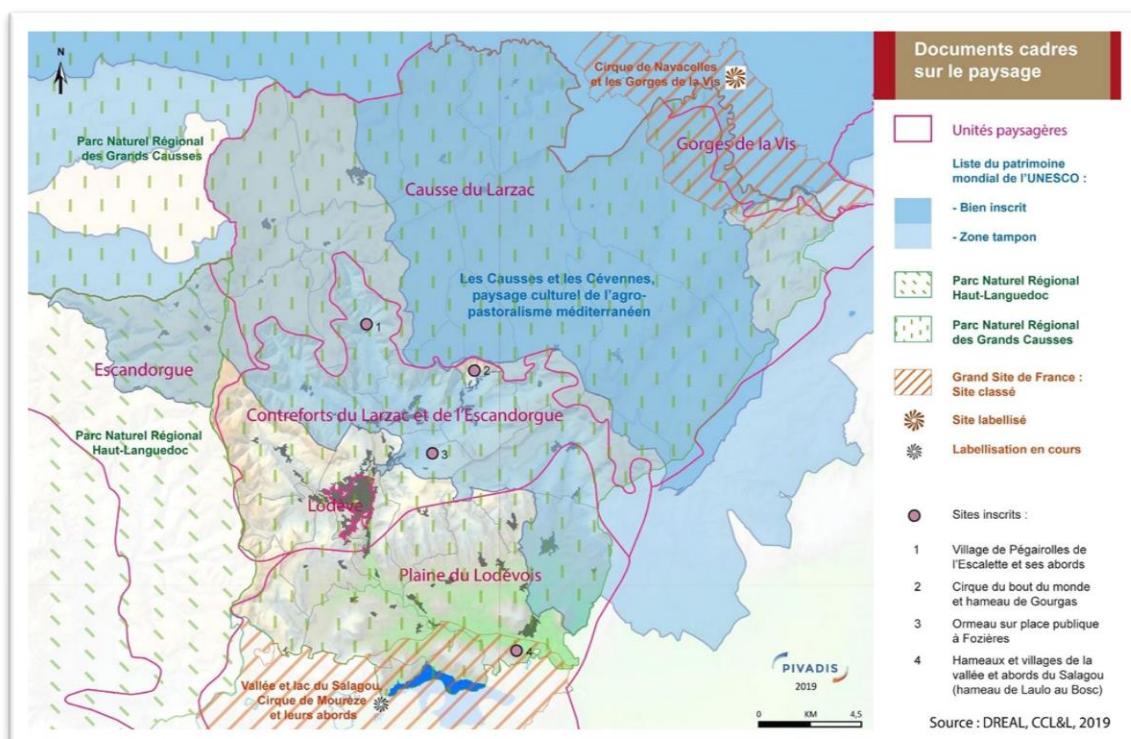
14 783 habitants en 2021, densité moyenne hab/Km<sup>2</sup> = 26.8

### a) Structures paysagères

Le territoire du Lodévois et Larzac se distingue par un paysage exceptionnel, né de la rencontre de contrastes géologiques, topographiques et climatiques marqués. À la croisée des Causses calcaires du nord et de la plaine rouge du Salagou au sud, cette région révèle une géodiversité rare, notamment par la présence spectaculaire des ruffes — des grès rouges vieux de 250 millions d'années — qui confèrent à ses paysages une identité visuelle unique en Languedoc. Le relief y est structuré par un réseau de vallées profondes et étroites qui convergent vers la rivière de la Lergue, formant un couloir naturel entre le causse du Larzac et les plaines languedociennes. Cet axe nord-sud façonne le territoire à la fois comme voie de passage — aujourd'hui empruntée par l'autoroute A75 — et comme axe historique d'implantation humaine, en témoigne la ville de Lodève, cœur urbain et culturel du territoire. Le Lodévois-Larzac se distingue par la diversité et la qualité de ses milieux naturels, qui s'étendent des contreforts boisés du Sud aux vallées encaissées du Larzac, en passant par des cours d'eau sinuieux, des zones humides précieuses et des lacs temporaires rares.

Sur le territoire 6 entités paysagères se distinguent :

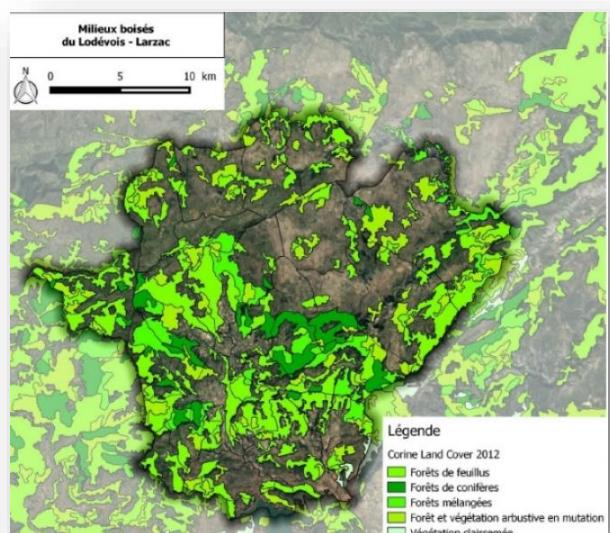
- le Causse du Larzac,
- les gorges de la Vis pour une commune,
- le massif volcanique de l'Escandorgue,
- les contreforts du Larzac comprenant les villages alentours perchés sur les coteaux ou bordant les rivières,
- la ville de Lodève au patrimoine architectural protégé par une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP),
- la plaine du Lodévois, mosaïque de milieux.



Carte 3 : Documents cadres et entités territoriales ©CCLL

### Des forêts couvrant près de 44 % du territoire

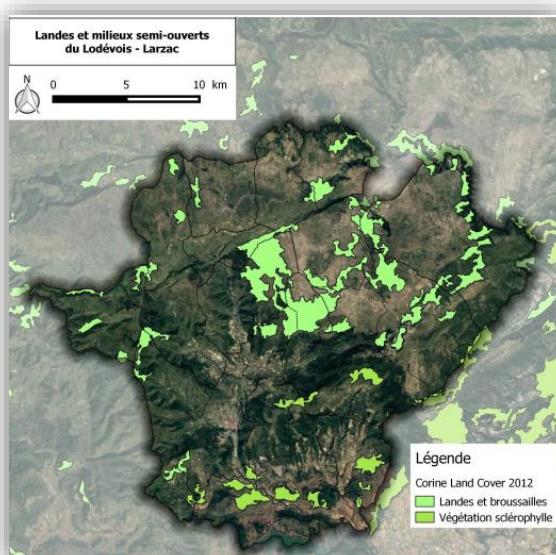
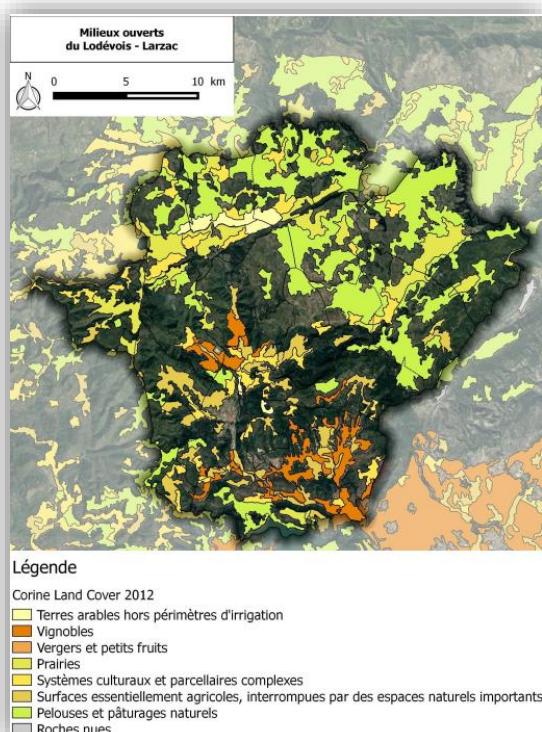
Avec un taux de boisement supérieur à la moyenne nationale (43,6 % contre 31 %), les milieux forestiers du territoire forment une mosaïque d'habitats : les chênes verts méditerranéens et pubescents représentent les essences majoritaires, on les retrouve sur la forêt l'Escandorgue et les contreforts. D'autres essences de feuillus se trouvent en plaine. Les conifères sont présents sur les pentes montagneuses. Ces boisements accueillent une faune remarquable : oiseaux forestiers, chauves-souris arboricoles (Barbastelle d'Europe), coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant, grand capricorne).



Carte 4 : Trame boisés du Lodévois ©CCLL

### Les milieux ouverts et semi-ouverts, des milieux façonnés par l'Homme

Les milieux ouverts et semi-ouverts représentent 43,5 % du territoire. Ils sont majoritairement présents sur le Larzac, et couverts par une mosaïque agricole au sud. Aujourd'hui, ils sont menacés de fermeture par la déprise agricole, l'enrichissement ou par l'urbanisation. Ces milieux accueillent des espèces patrimoniales remarquables comme les orchidées, de nombreux oiseaux qui utilisent les espaces comme zones de chasses ou de nidifications ou encore de nombreux insectes sources d'alimentation pour de nombreuses espèces comme les chauves-souris.



Carte 6 et 7 : Milieux ouverts et semi-ouverts du Lodévois ©CCLL

### **Des cours d'eau vivants, refuges de biodiversité**

Le réseau hydrographique est très dense dans la moitié sud de la CCLL contrairement au plateau où celui-ci est pratiquement inexistant.

La Lergue est un affluent de la rive droite du fleuve Hérault. Elle prend sa source près du hameau des Sièges dans la commune des Rives à 720 m d'altitude et se jette dans l'Hérault, au sud de Gignac à 29 m d'altitude. Son bassin versant a une superficie totale de 427 km<sup>2</sup>. Sa longueur est de 41 km environ.

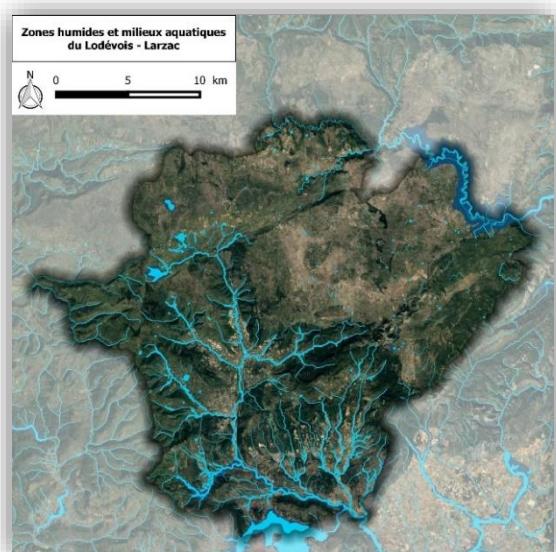
Cette rivière et ses affluents jouent un rôle central pour la biodiversité. En bon ou moyen état écologique, ils abritent de nombreuses espèces piscicoles (truite fario, Brochet, Barbeau méridional), des espèces patrimoniales comme l'écrevisse à patte blanche et permettent le retour progressif de la Loutre d'Europe. Leurs berges boisées (ripisylves) constituent des corridors écologiques majeurs. Toutefois, depuis quelques années et sur la base des témoignages recueillis, des modifications importantes dans les écosystèmes sont observables sur certains tronçons de cours d'eau (effondrement des populations piscicoles...).

### **Des milieux humides diversifiés et précieux**

Au Sud, le lac du Salagou est situé en partie sur la commune de Celles et en limite Sud du territoire de la Communauté de communes Lodévois et Larzac. Ce plan d'eau artificiel est essentiellement destiné à l'activité touristique et à l'irrigation de 750 hectares (ha) dont 200 sont inclus dans le périmètre de la CCLL, principalement sur la commune de Celles.

Cette retenue d'eau ainsi que les mares, lavognes, prairies humides, zones de suintement et roselières forment un ensemble d'habitats rares, essentiels pour les amphibiens, libellules patrimoniales comme l'Agriion de Mercure, les oiseaux d'eau et les orchidées sauvages.

Cette richesse naturelle et paysagère a permis la reconnaissance de la sensibilité du territoire à travers divers classements et labels de protection ou de valorisation.



Carte 5 :©CCLL

#### **b) Les zonages écologiques**

- **Natura 2000**: 7 sites Natura 2000 recouvrent 65,4 % du territoire de la CCLL et sont répartis sur 23 communes, principalement au nord :

- 3 sites sont définis au titre de la directive habitats (ZSC) : « Les contreforts du Larzac », « Causse du Larzac » et « Gorges de la Vis et de la Vireneque » ;
- 4 sont définis au titre de la directive oiseaux (ZPS) : « Le Salagou », « Hautes garrigues du Montpelliérais », « Causse du Larzac » et « Gorges de la Vis et du cirque de Navacelles ».

Sur le périmètre des 4 communes, engagées dans le projet ABC, on retrouve la **Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Salagou**: La partie du site inclue dans le périmètre de la CCLL correspond notamment au plateau d'Auvergne. Celles et Le Puech intègrent la ZPS qui s'étend sur près de 13 000 hectares. Le site est situé sur une zone de transition entre plaine, sommets et plateau. Le site vise principalement à la protection de l'Aigle de Bonelli (*Aquila Fasciata*), dont elle couvre l'ensemble du domaine vital. Il s'agit d'une zone ouverte naturelle et agricole entourée de boisements. Cette mosaïque de milieux permet donc la reproduction et/ou l'alimentation de nombreuses espèces et est maintenue par l'activité agricole. Vingt et une espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire y sont recensées, dont l'Outarde canepetière (*Tetraix Tetrax*), le Blongios nain (*Botorus minutus*) et le Busard cendré (*Circus Pygargus*). Cette richesse avifaune est principalement menacée par le développement de projets éoliens, l'évolution des pratiques agricoles et les activités touristiques de plein air.

- **Grand Site de France du Salagou et du Cirque de Mourèze**: Les communes de Celles et Le Puech font partie du site labellisé Grand Site Salagou et Cirque de Mourèze. Par ailleurs, la commune de Celles est entièrement inclus dans le périmètre du site classé. Les sites classés bénéficient d'un

cadre de gestion, de préservation et de valorisation durable renforcé, offrant un niveau de protection supérieur à celui des sites simplement inscrits, notamment pour les monuments naturels et les espaces à fort enjeu patrimonial.

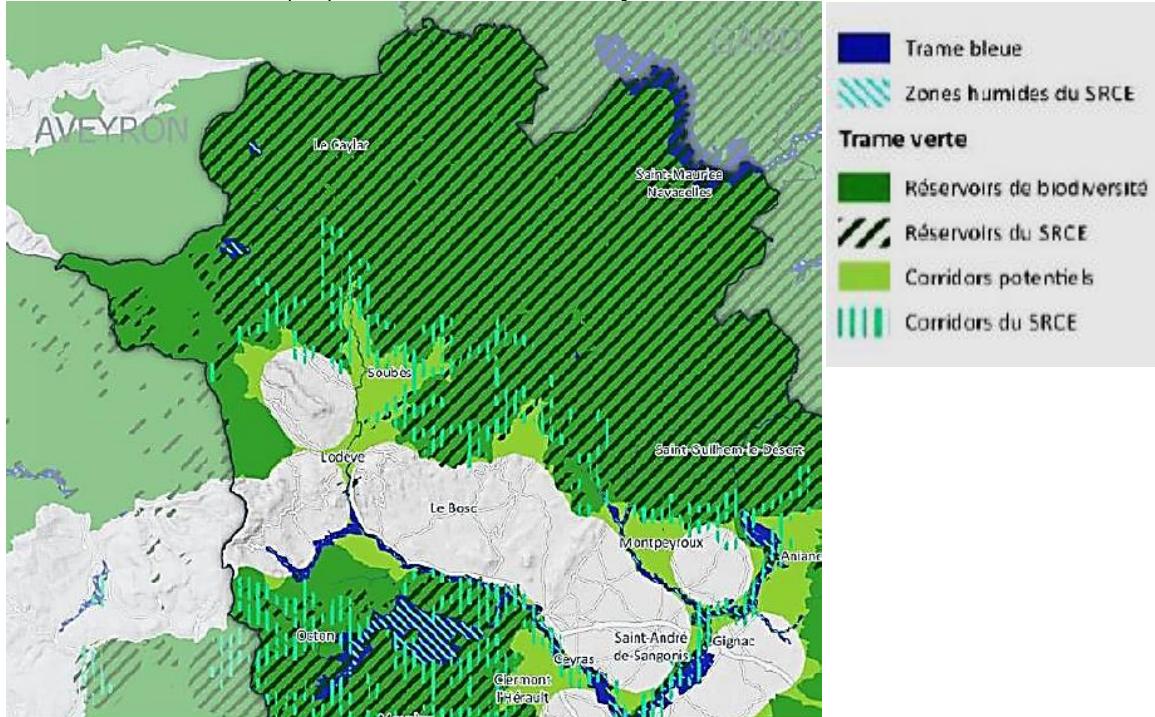
- **Le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNR-GC)**, depuis 2024, les communes du Lodévois et Larzac intègrent son périmètre qui protège une biodiversité exceptionnelle dans des paysages variés : causses, gorges, collines rouges et vallées en terrasses. Il abrite plus de **2 000 espèces végétales, 127 oiseaux nicheurs dont 4 vautours**. Le projet d'ABC entre en cohérence avec sa charte. En effet, l'article 1. « Favoriser l'appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et au fonctionnement de la nature par le grand public, les décideurs et les porteurs de projet » précise que le PNR des Grands Causses met un point d'honneur à rendre accessibles et compréhensibles les données écologiques à différentes échelles territoriales. Cela se traduit notamment par la production d'outils concrets comme les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). D'autre part, l'article « Favoriser la prise de conscience des enjeux par les acteurs et habitants avec la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation » de l'axe 1 « protéger », orientation 1 « protéger une biodiversité d'exception » et mesure 2 « faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver » nous informe que le PNR organise et soutient des actions éducatives, de formation et de sensibilisation pour faire comprendre l'importance des continuités écologiques et la nécessité de préserver la biodiversité.
- **Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR-HL)**, le périmètre du PNR-HL englobe deux communes du territoire de la CCLL: Roqueredonde et Romiguières. Les deux communes représentent 4,76 % du territoire de la communauté de communes.
- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**: Presque toutes les communes du territoire sont concernées par des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). On compte 21 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II « Causse et contreforts du Larzac et montagne de la Séranne », « Gorges de la Vis et de la Virene », « Cours moyen de l'Hérault et de la Lergue », « Bassin du Salagou », « Massif de l'Escandorgue »). Ces 3 dernières sont situées sur le territoire des communes de l'ABC.
- **Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)**, sont des documents d'orientation visant à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. 3 axes composent un PNA : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Le territoire de la CCLL est concerné par 11 PNA:
  - PNA des Vautours moine, fauve et percnoptère
  - PNA Placettes d'Alimentation nécrophage dans le Massif Pyrénéen
  - Aigle royal – Domaines vitaux
  - PNA Aigle de Bonelli – Domaines vitaux
  - PNA Faucon crécerelle – Dorts
  - PNA Chiroptères
  - PNA Loutre
  - PNA Cistude d'Europe
  - PNA Lézard ocellé
  - PNA en faveur des papillons de jour
  - PNA Odonates
- **Le Géoparc Terre d'Hérault**, porté par le Département de l'Hérault, le projet « Géoparc Terres d'Hérault » vise l'obtention du label « Géoparc mondial UNESCO » afin de préserver, valoriser et partager ce patrimoine à l'échelle locale et internationale. Cette démarche fédératrice repose sur trois piliers : la conservation, l'éducation et le développement durable. Toute la CCLL est intégrée dans le géoparc.
- **Pays cœur d'Hérault**: La Charte 2014-2025 de développement du Pays Cœur d'Hérault, labellisée Agenda 21, inscrit dans son Défi 5 – L'exigence environnementale – des objectifs clairs en faveur de la biodiversité et d'un aménagement du territoire respectueux du vivant.  
Voici les enjeux identifiés auxquels l'ABC contribuera directement :
  - Lutter contre l'érosion de la biodiversité, considérée comme un enjeu prioritaire au même titre que le changement climatique.
  - Mieux connaître et valoriser la biodiversité remarquable et ordinaire, dans une logique de préservation et de sensibilisation.
  - Intégrer la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement.
  - Préserver les paysages identitaires, supports de biodiversité et facteurs d'attractivité.

- Accompagner les collectivités vers un aménagement durable, tenant compte des ressources naturelles et du patrimoine écologique.
- Mobiliser et sensibiliser les habitants, les élus, les acteurs économiques et agricoles, à travers des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le projet ABC sur 4 communes s'inscrira également en complémentarité avec les démarches engagées à l'échelle du Pays : SCOT, Plan Climat, PGRE, Charte paysagère, charte forestière...

### c) La trame verte et bleue (TVB)

La TVB du SRCE a été superposée à celle du SCOT Pays Cœur d'Hérault.



Carte 7 : Trame Verte et Bleue CCLL ©CCLL

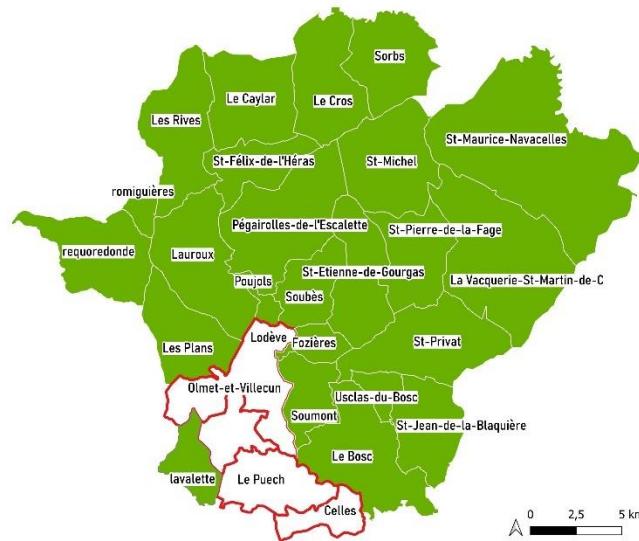
Un travail a été mené dans le cadre du SCOT pour affiner les corridors écologiques sur les secteurs les plus urbanisés.



Carte 8 : Carte du SCOT affinées ©CCLL

La TVB de la CCLL est également compatible avec celles du PNR des Grands-Causses et du PNR du Haut-Languedoc pour les communes concernées.

## B. Les communes de l'ABC



**Lodève, Olmet-et-Villecun, Le Puech, Celles** – ont exprimé le souhait de s'engager dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en sollicitant la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (CCLL).

Les communes concernées se situent toutes au sein d'une même entité géographique, appelée « Plaine du Lodévois ». Leur proximité géographique permet de constituer un territoire cohérent, propice à la réalisation d'étude naturaliste, à la mobilisation des acteurs locaux, et à l'élaboration d'un plan d'action pertinent, concerté et adapté. Cette unité paysagère et territoriale favorise ainsi la mise en place d'une stratégie locale cohérente, partagée et en adéquation avec les enjeux spécifiques du secteur. Ce choix est également justifié par la répartition actuelle des dispositifs de protection et des inventaires existants. En effet, les zones écologiquement sensibles se concentrent principalement au nord et à l'ouest de la CCLL.

Hormis les communes de Celles et du Puech, concernées par le site du Salagou, les quatre autres communes disposent de peu de zonages ou de programmes écologiques. Une concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels a relevé un manque d'identification des enjeux de ce secteur lié à un manque de données.

L'ABC viendra donc combler ces lacunes en complétant les connaissances sur ces zones encore peu documentées. Enfin, l'engagement et la motivation des communes à s'impliquer activement dans cette démarche constituent un atout majeur à prendre en compte dans le cadre du projet.

### a) La plaine du Lodévois

Encadrée par des reliefs secs et minéraux, la plaine du Lodévois abrite une mosaïque agricole diversifiée, mêlant grandes cultures, prairies, vignes et vergers. Cette agriculture de fond de vallée s'inscrit dans un environnement naturel encore largement préservé, où s'alternent espaces ouverts et zones boisées ou semi-naturelles en périphérie.

C'est un véritable espace de transition entre les causses, les collines viticoles et les zones humides du bassin versant. La plaine joue un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité locale, la régulation des eaux et la préservation des paysages ouverts. Ce territoire porte également une forte valeur patrimoniale, liée à l'histoire rurale et à l'évolution des pratiques agricoles traditionnelles.

b) Les zonages écologiques du périmètre de l'ABC

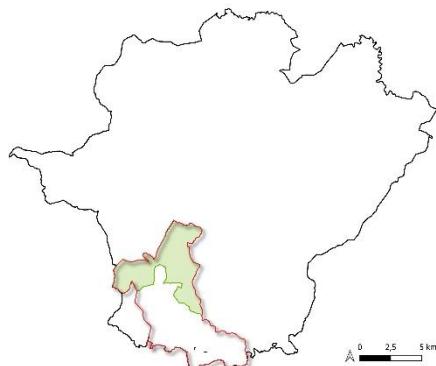
Type	Nom du Site	Communes concernées			
		Lodève	Le Puech	Celles	Olmet-et-Villecun
ZNIEFF (types 1 et 2)	Bassin du Salagou (type 1)		X	X	
	Plateau de l'Auvergne et Puech Rouch (type 2)		X	X	
	Vallée de la Lergue (type 2)			X	
Natura 2000	ZPS Vallée du Salagou		X	X	
Grand site	Grand site Salagou et cirque de Mourèze		X	X	
ENS			X	X	
PNA	Vautours moines, fauves et percnoptères	X	X		X
	Placettes d'Alimentation nécrophage dans le Massif Pyrénéen				X
	Aigle Bonelli		X	X	
	Aigle royal – Domaines vitaux	X			X
	Faucon crécerelle - Dorts	X			
	Chiroptères			X	
	Lézard ocellé	X	X	X	
	Cistude d'Europe			X	
	Loutre			X	
	Papillons de jour	X			
	Odonates	X			

c) Commune de Lodève

7 289 habitants en 2021, densité moyenne hab/Km2 = 314.6

**Référent ABC :** Ludovic CROS, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la transition écologique et à la vie citoyenne

Située au pied du plateau du Grézac, à la confluence de la Soulondres et de la Lergue, Lodève occupe une position stratégique entre caisse et plaine, au croisement d'axes historiques reliant le nord au sud de l'Europe. Ancienne cité épiscopale et ville textile florissante jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, Lodève possède un patrimoine historique et architectural remarquable, hérité de son passé gallo-romain, médiéval et industriel. La ville se distingue par une intégration paysagère forte, avec un tissu urbain enserré entre des collines boisées et des rivières, qui offrent une trame verte et bleue naturelle propice à la biodiversité. Les cours d'eau, longtemps au service de l'industrie, sont aujourd'hui au cœur de projets de renaturation, d'aménagements verts et de mobilités douces, portés par la collectivité et l'agence de l'eau. Lodève, par la diversité de ses milieux (zones boisées, berges, jardins urbains, coteaux secs, faubourgs anciens), constitue un territoire riche en continuités écologiques. Un premier appel à projet biodiversité Agence de l'eau en 2019 avait mis en lumière la Soulondres et permis de mobiliser les lodévois pour la renaturation de cette rivière



**Les projets portés par la ville :**

Lodève, une ville déjà engagée pour la protection de son environnement

La Ville de Lodève déploie une démarche environnementale et sociale intégrée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire. À travers une série de projets portés ou accompagnés par la commune, elle affirme son engagement en faveur de la biodiversité, de la transition écologique et du bien-être de ses habitants.

Lodève mène depuis plusieurs années des projets ambitieux autour de l'eau, notamment sur la Lergue et de la Soulondres. Ces actions conjuguent prévention des inondations et restauration écologique : cheminements doux en cœur de ville, aménagements favorisant la continuité piscicole, amélioration de la qualité biologique des cours d'eau... Des suivis réguliers sont réalisés par des étudiants de Polytech

Montpellier.

Suite à un appel à projet « Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse lancé en 2019, la CCLL a réalisé plusieurs actions de restauration de la Soulondres et de la Lergue dans la traversée de Lodève de 2019 à 2023. Il a notamment été organisé une grande concertation citoyenne et mise en place des partenariats avec plusieurs acteurs locaux : CPIE des Causses Méridionaux, Terre en Partage, Paysarbres, Oeuvre d'Eau, Humus Pays d'Oc et l'AAPPMA la Gauloise. Ce projet portait sur 3 axes principaux : Renaturation / Reconquête de la qualité des eaux et de la biodiversité / Réappropriation des rivières.

En 2025, la Ville de Lodève est lauréate de la consultation internationale « Quartier de Demain ». A travers le projet « Des rives qui nous lient », 3 équipes de projet en dialogue compétitif travaillent actuellement à imaginer le réaménagement des berges de la Lergue et de la Soulondres à Lodève incluant une meilleure protection de la biodiversité, une restauration des cours d'eau, l'intégration de mobilité douce, la transition écologique au bénéfice des habitants du Quartier Prioritaire de politique de la Ville (QPV)...

#### Une approche urbanistique en lien avec les milieux naturels

L'aménagement urbain intègre aussi la végétalisation résiliente avec la réhabilitation du parc municipal et la création d'un nouveau parc intégrant des essences méditerranéennes peu consommatrices en eau, en lien avec les défis du changement climatique. Ces actions contribuent à une réelle intégration de la trame verte et bleue dans la planification urbaine.

#### Préservation de la biodiversité nocturne

La ville a mis fin à l'extension de l'éclairage public et applique une politique d'extinction partielle des luminaires, favorisant le retour d'espèces nocturnes comme certains oiseaux et mammifères, et réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur les écosystèmes.

#### Réduction de l'empreinte énergétique et gestion responsable des ressources

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux vise une réduction des consommations, notamment en eau sur les équipements de loisirs.

L'îlot vert de la Soulondres, éco-lieu citoyen installé dans une ancienne ferme, associe habitat participatif, jardin en permaculture et aménagements en pierre sèche. Il incarne un modèle de transition écologique locale porté par les habitants.

#### Soutien à l'agriculture durable et au pastoralisme

Dans le cadre du PLUi, Lodève agit pour la préservation des terres agricoles en cohérence avec la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle accompagne l'installation de porteurs de projets agricoles, comme sur le domaine de Campeyroux où une exploitation maraîchère bio a vu le jour. La commune souhaite également renforcer ses liens avec les éleveurs afin de soutenir le pastoralisme, véritable levier pour la gestion durable des milieux ouverts.

#### Économie circulaire et cohésion sociale

Lodève est également engagée dans la gestion responsable des déchets, en lien avec le Syndicat Centre Hérault et l'entreprise à But d'Emploi L'Abeille Verte. Cette dynamique a permis la création de 150 emplois avec une forte orientation de protection de l'environnement et s'appuie sur des projets concrets : aires de compostage collectives favorisant la rencontre et la mixité sociale, actions de sensibilisation, recyclage, etc.

En 2025, la Ville de Lodève est lauréate de la consultation internationale « Quartier de Demain ». A travers le projet « Des rives qui nous lient », 3 équipes de projet en dialogue compétitif travaillent actuellement à imaginer le réaménagement des berges de la Lergue et de la Soulondres à Lodève incluant une meilleure protection de la biodiversité, une restauration des cours d'eau, l'intégration de mobilité douce, la transition écologique au bénéfice des habitants du Quartier Prioritaire de politique de la Ville (QPV)...

#### Un tissu associatif riche et mobilisé

Doté d'une très forte dynamique associative la commune est riche de ces propositions associatives. Notons par exemple :

- L'association Terre en partage, disposant d'un jardin partagé à Lodève en bords de rivière. L'association a pour objectif de favoriser la mixité des classes sociales par la proposition de différents ateliers sur le jardin.
- L'association Œuvre d'eau qui œuvre pour la protection de l'environnement, la biodiversité et les rivières locales via la participation aux actions de renaturation des rivières, diffusion des bonnes pratiques des rivières...
- Ou encore l'Association Paysarbre qui a pour but de promouvoir le retour à l'autonomie vivrière rurale, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des sols, ainsi que la dynamisation, la protection, l'entretien et l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine rural

naturel et culturel.

Ces projets traduisent un [engagement fort et concret de la ville](#) autour de cinq grands axes :

- Une gestion écologique des rivières et milieux aquatiques ;
- Une urbanisation résiliente face aux changements climatiques ;
- Une intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans les politiques publiques ;
- Une mobilisation citoyenne active et structurée ;
- Un tissu associatif solide, porteur d'initiatives locales de qualité.

#### Les acteurs ressources identifiés sur la commune

##### 1. Acteurs de la sensibilisation et de l'animation

- Ces structures pourront accueillir des animations, relayer les actions de l'ABC, et contribuer à la création d'outils pédagogiques :
- CPIE des Causses Méridionaux – Porteur associatif structurant.
- Terre en Partage (Jardin des Berges) – Lieu de sensibilisation, mobilisation citoyenne.
- La Compagnie des Jeux – Création d'outils pédagogiques, animation.
- Association Hors les Murs, Metaphore, Reliance 34 – Travail avec le jeune public, outils de médiation (photo, film, pédagogie).
- Cinévois, Le Clap, La Distillerie, Mouvance, MJC intercommunale – Lieux de diffusion (expositions, conférences, films).
- Association Terre Contact – Lien avec le monde agricole, relais local.
- Association Œuvre d'Eau – Participation aux événements et chantiers participatifs.
- Radio Lodève, Radio Pays Cœur d'Hérault – Relais de communication.

##### 2. Acteurs ressources pour la participation citoyenne et les savoirs

- Ces partenaires peuvent enrichir le projet grâce à leurs connaissances du territoire, leur ancrage et leur capacité de mobilisation :
- AAPPMA La Gauloise (fédération de pêche) – Observateurs ressources, relais auprès des pêcheurs.
- Associations sportives de pleine nature (Par ci Par là, Rando Luteva) – Observateurs du territoire, relais auprès des usagers des milieux naturels.
- Association APP.R.E.L – Expertise sur les paysages et les ressources naturelles locales.
- Paysarbre, Vigilance patrimoine paysager et naturel – Ressources techniques, lien fort au territoire et à l'environnement.
- Groupe archéologique du Lodévois, Cercle Occitan, CE.P.A.V. – Ressources sur le patrimoine naturel et culturel.
- Association Bienvenue en Lodévois Larzac, Action Citoyenne Lodévois, CODEV – Relais citoyens, groupes de réflexion territoriale.

##### 3. Acteurs socio-économiques et de l'insertion

Ces structures peuvent relayer les actions de l'ABC auprès de publics spécifiques ou participer à la logistique (matériel, chantiers) :

- L'abeille Verte – Structure d'insertion, soutien logistique et relais communication.
- Secours Populaire, Secours Catholique – Relais auprès des publics en situation de précarité, participation à la sensibilisation inclusive.

##### 4. Acteurs techniques et scientifiques

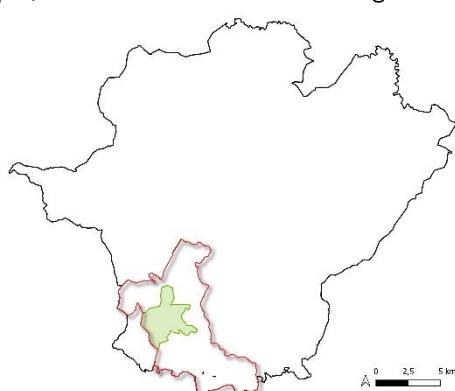
École Polytech Montpellier – Ressource naturaliste et technique, notamment sur la rivière Lergue

###### d) Commune d'Olmet-et-Villecun

170 habitants en 2021, densité moyenne hab/Km<sup>2</sup> = 17.6

**Référents ABC :** Christophe ROMO, maire de la commune et Bertrand SONNET, conseiller municipal

Issue de la fusion en 1832 de deux anciennes communes occitanes, Alaumet et Vilacun, la commune d'Olmet-et-Villecun est notamment le berceau de Paul Dardé, artiste emblématique du Lodévois et du Larzac. Formé aux Beaux-Arts de Montpellier, il reçoit en 1920 le Grand Prix national des arts. La commune abrite également le domaine de Montplaisir, anciennement métairie puis centre d'activités textiles au XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui accessible au public, ce site remarquable allie patrimoine industriel et nature, offrant un cadre mêlant jardins à la française et espaces romantiques aux portes de Lodève.



### Les projets de la commune :

L'Hydrologie régénérative - est une approche innovante de la gestion de l'eau qui vise à restaurer et renforcer le cycle naturel de l'eau. S'opposant aux méthodes traditionnelles (drainage rapide des eaux pluviales et la maîtrise des flux), l'hydrologie régénérative cherche à ralentir, infiltrer, stocker et redistribuer l'eau dans les écosystèmes. En ralentissant l'écoulement des cours d'eau, cette dernière s'infiltre mieux. Reméander les cours d'eau pourraient, par exemple, permettre d'atteindre ce but. L'objectif est double : recharger les nappes phréatiques, en renforçant la résilience des milieux naturels face aux sécheresses et aux inondations. En recréant des cycles hydriques plus équilibrés, l'hydrologie régénérative devient un outil précieux pour faire face aux dérèglements climatiques et soutenir une agriculture durable et résiliente.

La charte forestière Pays Cœur d'Hérault - la commune intègre la charte qui a pour objectifs l'intégration et la valorisation des espaces forestiers dans les documents de planification. Le renforcement de la dynamique pastorale et du sylvopastoralisme, l'amélioration de la biodiversité forestière en forêt privée et le développement des haies, ripisylves et boisements, la création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements.

Un écohameau sur le village - soutenu par la commune, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, le Conseil Général de l'Hérault et le FEADER-LEADER, ce projet est porté par l'association "le Chemin du Claux", qui a pour volonté de mettre en œuvre une « autre façon d'habiter » en réalisant une opération pilote d'un aménagement urbain harmonieux, qui préserve le paysage. Ce projet urbanistique a pour objectif de privilégier fortement les espaces communs et de rencontre, préserver les espaces naturels et du patrimoine (murets en pierres sèches) L'écohameau du Claux a également une volonté sociale avec l'exploration des pistes innovantes de développement de l'éco-construction, accessibles aux revenus modestes.

La mise en place de placette d'équarrissage - une placette à vautours gérée par GOUPIIL depuis 2015 dans le village permet de simplifier la gestion des animaux morts (service public naturel et gratuit). De plus, cet aménagement permet d'économiser les coûts financiers et environnementaux de traitement au centre d'équarrissage l'imitant les polluants et l'émission de CO2.

### Ces projets mettent en lumière :

- Une forte implication sur les projets liés à la ressource en eau,
- Une dynamique citoyenne prenant un compte les dynamiques environnementales et sociales pour la création d'un écohameau,
- Des engagements en faveur de la gestion sylvicole lié à la biodiversité,
- L'accompagnement des agriculteurs lié à la préservation de la biodiversité et le maintien d'espèces patrimoniale (vautour moine),
- La vallée de l'Aubaygues liant les communes de Le Puech et d'Olmet-et-Villecun (élément structurant, lien passé et présents).

### Les acteurs ressources identifiés sur la commune

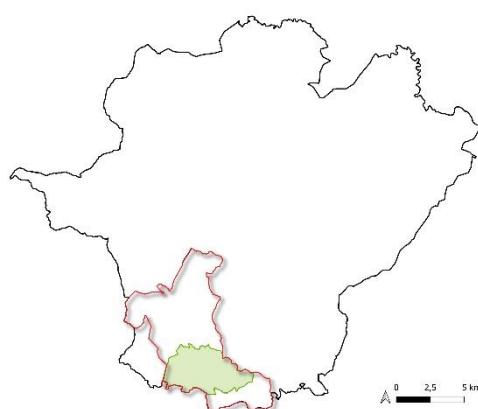
- Association de citoyens « Le chemin du Claux »
- Association du Foyer rural
- Association Goupil Connexion- ressources naturalistes et expertises, animations
- Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault – ressources techniques

#### e) Commune de Le Puech

257 habitants en 2021, densité moyenne hab/Km2 = 16,2

Référent ABC : Bernard GOUJON, maire de la commune.

Située sur les contreforts du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, la commune du Puech bénéficie d'une position paysagère remarquable composée de feuillus et de milieux ouverts. Le village principal domine la vallée, tandis que ses trois hameaux — Mas Delon, Les Hémies et Rabejac — s'insèrent directement dans les spectaculaires ruffes rouges de la plaine du Lodévois. Ce territoire, partagé avec les communes de Celles et Le Bosc, est concerné par le périmètre du Grand Site du Salagou et Cirque de Mourèze ainsi que le site Natura 2000 du Salagou. Les éléments hydrologiques structurant sont la



Lergue, l'Aubaygues et le Roubieu. La proximité du Salagou et de la métropole Montpelliéraise amène à une fréquentation touristique importante sur la commune.

#### **Les projets de la commune :**

Eclairage public - Depuis quelques années, la commune met en œuvre un politique sur l'éclairage public en faveur de la biodiversité. Cela se traduit par le changement des éclairages obsolète, la suppression de points lumineux et la mise en place d'une extinction nocturne partielle.

Sensibilisation à la pollution - La commune organise et propose régulièrement des ramassages de déchets aux habitants pour les sensibiliser à la thématique.

Dynamique agricole - Bien qu'il n'y ait pas d'association sur la commune, il existe des dynamiques citoyennes comme avec « l'association des agriculteurs du Grand Site » qui a pour volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquable en valorisant les produits agricoles. Dernièrement, en partenariat avec le Groupe Chiroptère du Languedoc Roussillon et les actions du Grand Site / Natura 2000, les agriculteurs ont été sensibilisé à l'intérêt des chauves-souris et à la pose d'abris sur leurs exploitations. L'association a également mis en lien des propriétaires foncier et des éleveurs pour favoriser le pâturage en complément du travail mené par le Syndicat Mixte du Grand Site sur le foncier départemental. Plusieurs viticulteurs ont échangé avec une éleveuse pour favoriser le pâturage dans les vignes autour du lac.

Restauration du pont de l'Aubaygues – financé par le département de l'Hérault, la reconstruction du pont de l'Aubaygues a permis de sécuriser l'œuvre tout en endiguant la pollution par le fer que l'ancien pont émettait.

#### **Ces projets mettent en lumière :**

- Une volonté d'action en faveurs de la biodiversité nocturne,
- Une mobilisation contre la pollution,
- Des bâtis et constructions anciennes.
- Un territoire structuré entre par les éléments hydrographiques dont la vallée de l'Aubaygues liant les communes de le Puech et d'Olmet- et-Villecun (élément structurant, liant passé et présents).
- Le plateau de l'Auverne (ZNIEFF).
- Une fréquentation touristique importante.
- Une mobilisation des acteurs agricoles.

#### **Les acteurs ressources identifiés sur la commune :**

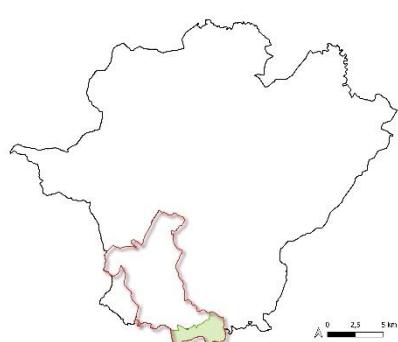
- Opérateur du site Natura 2000 du Salagou - ressources techniques et naturalistes.
- Grand site de France du Salagou et du Cirque de Mourèze - ressources techniques et naturalistes sur la Lergue.
- Association des agriculteurs du Grand Site – observateurs de la biodiversité, lien avec le milieu agricole.
- Fédération de pêche et de chasse - observateurs de la biodiversité, lien avec le milieu agricole.
- EPTB Fleuve Hérault - ressources techniques et naturalistes.

#### **f) Commune de Celles**

27 habitants en 2021, densité moyenne hab/Km<sup>2</sup> = 3,6

**Référents ABC :** Vincent COURTEAU, 1ier adjoint, délégué du hameau bourg de Celles et Tom BRIERE, conseiller municipal (naturaliste curieux et amateur)

Située intégralement sur le Grand Site du Salagou et du Cirque de Mourèze, ancien village de la vallée du Salagou, Celles a connu un destin singulier. Lors de la création du lac dans les années 1960, le village a été entièrement exproprié et vidé de ses habitants, car il devait être submergé dans une seconde phase de mise en eau. Situé à 144 mètres d'altitude, il a finalement été épargné lorsque la décision définitive de ne pas éléver le niveau du lac au-delà de la cote 139 a été prise en 1996.



#### **Les projets de la commune :**

La commune et quelques citoyens ont entrepris un projet ambitieux de renaissance du village, reposant sur des principes forts : Qualité architecturale, maîtrise de l'urbanisation, respect de l'environnement,

développement local et convivialité. Ce projet de renouvellement urbain prévoit à termes l'accueil d'environ 120 habitants.

Celles, constitue ainsi un territoire en mutation, à la croisée des enjeux de résilience rurale, de préservation paysagère et de valorisation écologique, en lien direct avec les milieux naturels remarquables du lac du Salagou.

De cette volonté découlent plusieurs projets :

Un verger conservatoire et laboratoire de la greffe : Projet les fruits de la résilience porté par les associations Paysarbres et Vivons Celles depuis 2015. Ce site accueille des variétés anciennes d'arbres fruitiers et des ateliers de greffe. Le CEN Occitanie mènera un inventaire agroécologique sur cette parcelle ainsi que sur les anciennes terrasses agricoles en friche appartenant au Département.

Renaturation des abords du hameau - la commune : L'association Vivons Celles et le CEN Occitanie collaborent à la restauration du maillage écologique via :

- la plantation de haies mellifères en Renaturation Naturelle Assistée (RNA),
- l'implantation d'une mare,
- la remise en état du réseau traditionnel de bâls en pierre sèche.

Bâti vivant et biodiversité - Un partenariat avec la LPO, Vivons Celles, la commune et le fonds de dotation Cambas Rojas est en cours pour intégrer des niches de biodiversité (nichoires, gîtes à chauves-souris, etc.) dans les bâtiments en cours de réhabilitation.

Lutte contre les espèces invasives - Depuis plusieurs années, un travail partenarial est mené avec l'OFB, le Syndicat Mixte du Salagou et Cirque de Mourèze et les Cadets de la République pour l'éradication de l'opuntia rosea, un cactus invasif menaçant les milieux ouverts autour du village. Des actions de contrôle et de limitation de la prolifération du Grand Lagarosiphon sont également engagées. La Jussie est présente dans le lac du Salagou depuis quelques années et continue sa progression.

Problématiques écologiques du lac - Le développement des algues invasives (jussie, lagarosiphon) et les épisodes récurrents de cyanobactéries révèlent un déséquilibre du biotope du lac. Une étude scientifique approfondie est nécessaire pour mieux comprendre les causes et coordonner les actions à l'échelle du bassin versant.

Eau, communs et recherche participative - Dans le cadre de sa future maison de la recherche la commune va organiser une table ronde fin septembre 2025 autour du lac du Salagou, considéré comme une ressource vivante et partagée. Organisée avec la MSH-Sud, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou et Cirque de Mourèze et plusieurs partenaires académiques (notamment les porteurs du projet Coudrier et du Parlement de la Loire) pour penser de nouvelles formes de gouvernance et de recherche citoyenne autour de l'eau.

Le plateau de l'Auvergne - constitue un espace à fort potentiel écologique et agro-pastoral. Un projet reste à structurer avec le CEN Occitanie, le PAT Cœur d'Hérault, le Syndicat Mixte du Salagou et Cirque de Mourèze, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, et les deux éleveurs de brebis présents sur les terres départementales. Les thématiques abordées porteront sur la gestion des clapas (amas de pierres sèches), chênes blancs, les lavognes, l'agroécologie et la biodiversité pastorale.

**Ces projets mettent en lumière :**

- Une forte implication dans le projet environnemental, social et d'innovation.
- La restauration et la préservation du patrimoine naturel et bâti.
- Un bâti ancien composé de pierres balsatiques et en ruffe.
- Un engagement sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Des citoyens investis et engagés réunis sous l'association Vivons Celles.
- Une fréquentation touristique importante.
- Des actions multi partenariales.
- La recherche, la réflexion et la mise en place de projets en faveur de la résilience et de l'adaptation climatique.
- Le plateau de l'Auvergne (ZNIEFF).

**Les acteurs ressources identifiés sur la commune**

- Opérateur du site Natura 2000 du Salagou - ressource techniques et naturaliste, lien avec le milieu agricole
- Grand site de France du Salagou et du Cirque de Mourèze - ressources techniques et naturaliste

sur la Lergue

- Association Vivons Celles – Diffusion des actions de l'ABC, observateurs de la biodiversité
- Association CEN – ressources naturalistes et expertises, animations
- Association LPO - ressources naturalistes et expertises, animations
- OFB – ressources naturalistes et expertises
- Association Paysarbres - Diffusion des actions de l'ABC auprès des adhérents, ressources techniques et naturaliste, lien avec le milieu agricole, mobilisation citoyenne
- Eleveurs ovin du plateau de l'Auvergne - observateurs de la biodiversité, lien avec le milieu agricole, accueil potentiel d'animations
- Locaux d'accueil et d'animation : Maison de la recherche, jardin, théâtre de verdure, maison conviviale commune
- Les Ecologistes de l'Euziere
- Association CPIE CM

**g) Les acteurs en commun sur l'ensemble des communes**

- Pays Cœur d'Hérault
- Syndicat centre hérault
- EPTB fleuve Hérault

**C. SWOT du territoire de l'ABC**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte volonté des communes et de la CCLL :</li> <li>- Contiguïté des communes et entité paysagère cohérent (plaine du Lodévois/ruffe)</li> <li>- Forte dynamiques citoyennes et associatives structurantes</li> <li>- Territoire multi-partenariales, riches de ces nombreux acteurs</li> <li>- Territoire riche, patrimoine culturel et environnemental</li> <li>- Un maillage de zonage écologique important sur le pourtour du projet</li> <li>- Le CIPE CM a déjà accompagné un ABI sur la commune de Sorbs de la CCLL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de connaissances sur les espèces et milieux à enjeu</li> <li>- Dynamique citoyenne inégale</li> <li>- Difficultés pour les communes ayant un grand territoire et peu d'habitants à financer des actions pour la protection ou la préservation de la biodiversité</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances et identifications des espèces et milieux à enjeux</li> <li>- Mettre en place un plan d'action au regard des enjeux identifiés (anticiper les documents d'urbanisme, plan de sensibilisation)</li> <li>- Mobilisation/passage à l'action citoyen en faveur de la préservation de la nature</li> <li>- Adaptation/atténuation face aux changement climatique</li> <li>- Transformation du rapport aux vivants pour les usagers du territoire</li> <li>- Synergie avec le 3ème plan de gestion GEMAPI</li> <li>- Permettra de construire une action pilote afin d'aboutir à une méthodologie commune reproductible et réplicable sur les autres communes de la CCLL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition/mise en péril d'espèces non connues, non identifiées</li> <li>- Dégradation des milieux</li> <li>- Augmentation de la pression touristique et de la pression urbaine</li> <li>- Déprise pastorale</li> <li>- Changement climatique</li> <li>- Risque incendie avec une gestion excessive de l'aléa (Obligations légales de débroussaillage, coupure feu, coupes rases...)</li> <li>- Pression sur la ressource en eau</li> <li>- « Mal adaptation » agricole</li> </ul>

## D. Étapes préalables ayant conduit à la candidature

### Communication et information présente depuis plus de 4 ans sur le territoire

Cette dynamique a été favorisé par les **lettres d'information du CPIE des Causses Méridionaux (CPIE CM)** diffusées en amont dans la cadre de leur action d'accompagnement du terroir, et renforcée par la concrétisation de l'ABC de la **commune de Sorbs**.

En réponse à cet intérêt, la **CCLL a missionné le CPIE des Causses Méridionaux** pour assurer :

- **Le montage du dossier de candidature** ;
- **La coordination et la mise en œuvre** du projet ;
- **La compilation des données** et l'élaboration du **plan d'action** ;
- **La valorisation des résultats** et la **mutualisation** à l'échelle intercommunale.

### Réunion de lancement avec les communes

Une **réunion de concertation** a réuni les élu·es des quatre communes concernées. Elle avait pour objectif de poser les bases du projet ABI, à travers une **réflexion collective sur les besoins et attentes des communes** tout en clarifiant les actions en lien à approfondir.

Un référente par commune était présent lors de ce temps (2 pour la commune de Celles), ainsi que 2 techniciens de la communauté des communes (le responsable du service transition écologique et le référent GEMAPI) ainsi que 3 salariés du CPIE (2 chargées de projets du projet et la directrice). Mais également l'élu·e référente agriculture et environnement de la CCLL, également présidente du CPIE. Et le maire de la commune de Sorbs pour témoigner auprès de ces paires de son expérience.

Cette rencontre a permis :

- De commencer à identifier et partager les **dynamiques et actions déjà existantes** ou en projets sur chaque commune en lien avec la biodiversité ;
- De recueillir les **attentes spécifiques** pour chaque territoire et plus largement pour la collectivité ;
- De **présenter l'enquête et le diagnostic naturaliste en cours** ;
- De construire une **vision partagée** autour :
  - De **projets existants** (éducation à l'environnement, gestion d'espaces naturels, patrimoine rural...) ;
  - Des **enjeux communs prioritaires** ;
  - Des **freins, ressources et leviers d'action mobilisables** par les communes et leurs habitants ;
  - D'une **méthode commune et cohérente**, à la fois scientifique et participative ;
  - Du **renforcement de la coopération intercommunale** et de la connaissance mutuelle entre les acteurs ;
  - Des **pistes pour la gouvernance du projet** ont été abordées, notamment la nécessité **d'identifier les acteurs-clés aux compétences transversales** (élus, techniciens, associations, citoyens, partenaires scientifiques) et d'établir une **cartographie des parties prenantes**.

Enfin, cette réunion a été l'occasion de **discuter des premiers éléments budgétaires** et de construire une base commune en vue de la formalisation de la candidature.

Notons par exemple un fort **intérêt partagé pour l'implication citoyenne** des habitants dans la conduite du projet, qu'ils ont souhaité appuyer dans le budget.

Forte volonté de valoriser les richesses de leur territoire et **inquiétudes partagés autour des Espèces exotiques envahissantes**.

Nous avons ainsi pu bien clarifier les objectifs communs et les étapes à venir pour la suite du projet.  
**Diffusion d'un questionnaire grand public à l'échelle de la CCLL**

En parallèle, un **questionnaire** a été conçu et diffusé afin de recueillir les perceptions, les connaissances et les pratiques des habitants en lien avec la nature et la biodiversité locale. Cette démarche répond à une volonté affirmée d'ancrer le projet dans les réalités sociales et culturelles du territoire, en complément des inventaires naturalistes.

Ce questionnaire, ouvert du 13 au 31 mai 2025, comporte 26 questions et se déclinent en deux volets :

**Une première partie**, accessible à l'ensemble des citoyens (résident ou de passage), visant à :

- Cerner les représentations de la biodiversité locale,
- Identifier les usages de la nature et les activités de plein air,
- Mesurer le degré de connaissance, de préoccupation et d'attachement au territoire,
- Mieux comprendre les leviers potentiels pour favoriser l'implication citoyenne.

*Une seconde partie*, destinée aux élus et techniciens des communes directement concernées par l'ABI, afin de :

- Recueillir leur vision des enjeux biodiversité,
- Identifier les projets ou dynamiques existantes,
- Faire émerger des besoins spécifiques ou des opportunités d'actions futures.

### Résultats de l'enquête diffusées en ligne

Cette enquête présente un biais lié à son mode de diffusion : elle a été partagée par voie numérique, notamment auprès des contacts mail du CPIE, sur sa page Facebook, sur celle de la Communauté de communes Lodévois Larzac, ainsi que lors de temps forts comme l'assemblée générale du CPIE ou des stands à la Fête de la Nature. Elle a donc majoritairement touché un public déjà connecté à certains canaux de communication et, souvent, animé par une curiosité ou un intérêt pour la nature.

Il y a eu 118 retours à ce jour.

Dans ce contexte, les résultats révèlent une forte sensibilité des répondants à la biodiversité locale : **75 %** déclarent être régulièrement en contact avec la nature et **55 %** se disent très concernés par les enjeux environnementaux. Toutefois, cette sensibilité ne s'accompagne pas toujours d'une connaissance approfondie : **60 %** peuvent citer plusieurs espèces locales, mais **10 %** n'en connaissent aucune. La perception globale de la biodiversité traduit une inquiétude croissante : **50 %** la jugent vulnérable, et **40 %** la considèrent en danger ou en danger critique.

Les résultats montrent des différences selon l'âge, le niveau de vie et le lien au territoire. Les retraités et agriculteurs affichent une implication plus forte, avec **100%** des agriculteurs en contact quotidien avec la nature, tandis que les jeunes adultes et résidents ponctuels expriment une préoccupation moindre.

Parmi les attentes exprimées, la mise en place d'actions locales concrètes est une priorité : **48%** souhaitent s'engager si des actions sont proposées près de chez eux, et **42%** expriment le besoin d'une meilleure connaissance de la biodiversité locale. L'information et la sensibilisation doivent être renforcées via des formations, des événements participatifs et des projets citoyens. La valorisation des paysages et des espèces emblématiques renforcerait l'attachement au territoire, favorisant une mobilisation accrue.

Pour répondre à ces enjeux, il serait pertinent de :

1. Développer des actions de préservation visibles et accessibles à tous.
2. Mettre en place des programmes de sensibilisation adaptés aux différents publics.
3. Encourager la participation citoyenne à travers des ateliers, conférences et inventaires naturalistes.
4. Renforcer le lien entre biodiversité et identité locale par des initiatives culturelles et patrimoniales.

Certaines questions du questionnaire étaient spécifiquement destinées aux élus et techniciens des quatre communes engagées dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Voici une synthèse des principaux enseignements,

### Thématiques prioritaires identifiées

Les enjeux liés à la biodiversité sont perçus différemment selon les spécificités territoriales :

- Lodève : milieux rupestres, espèces exotiques envahissantes (EEE), pollution sonore.
- Le Puech : milieux ouverts.
- Olmet-et-Villecun : espèces exotiques envahissantes.
- Celles : milieux forestiers.

### Actions et projets déjà engagés en faveur de la biodiversité

Des initiatives variées ont déjà été mises en œuvre à l'échelle communale, dans ce questionnaire est ressorti :

- Lodève : participation au programme « biodiversité » de l'Agence de l'eau, gestion écologique des espaces verts, aménagements sur les berges et rivières, extinction de l'éclairage nocturne.
- Olmet-et-Villecun : gestion écologique des espaces verts.
- Celles : participation au programme Natura 2000.

### Lien entre nature et usagers : actions existantes

Plusieurs communes développent des initiatives visant à reconnecter les habitants à la nature :

- Restauration de chemins : Lodève, Le Puech, Olmet-et-Villecun.
- Valorisation des usages de plantes : Lodève, Celles.

- Événements nature : Lodève, Celles.
- Actions culturelles : Celles (collecte de récits liés à la culture occitane).

#### Attentes exprimées vis-à-vis d'un projet en faveur de la nature

Des objectifs communs émergent autour de la protection, la sensibilisation et l'appropriation citoyenne :

#### CCLL (Communauté de Communes) :

- Préserver un patrimoine naturel fragile.
- Renforcer les connaissances naturalistes.
- Adapter les mesures de gestion aux enjeux identifiés.
- Valoriser la biodiversité comme levier de santé et de résilience.

#### Communes :

- Lodève : mieux connaître la biodiversité, orienter les politiques locales, mobiliser les citoyens, valoriser le territoire, accéder à des financements.
- Le Puech : lutter contre la dégradation écologique.
- Olmet-et-Villecun : favoriser la connaissance, adapter les pratiques, mobiliser les habitants autour de la nature.
- Celles : encourager des pratiques compatibles avec la biodiversité et renforcer la résilience locale.

#### Moyens mobilisables

Ressources humaines : identifiées dans les 4 communes

Moyens techniques : mobilisables via la CCLL et la ville de Lodève

#### Besoins spécifiques exprimés

##### Olmet-et-Villecun :

- Besoin de méthodes pour estimer les ressources nécessaires.
- Volonté de créer des événements fédérateurs et réguliers dans les espaces naturels.

#### Entretien individuel avec les communes

En complément du questionnaire, le CPIE a conduit des entretiens semi-directifs auprès des quatre communes afin d'identifier les initiatives déjà engagées en faveur de la biodiversité, de recueillir les attentes des élus vis-à-vis du projet, et de dégager des axes de réflexion et d'actions partagés entre les 4 communes.

Synthèse des entretiens avec les communes : Quels sont les objectifs poursuivis par le projet d'ABI et l'intérêt que vous y portez ?	
Lodève représentée par Ludovic CROS, délégué à la transition écologique et citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes</b> (Jussie, Ecrevisses de Louisiane...)</li> <li>- <b>Agir</b> contre la fermeture des milieux en favorisant une mosaïque de milieux</li> <li>- <b>Vulgariser et transmettre</b> les données recueillies pour faire connaître la biodiversité aux habitants de la commune</li> <li>- <b>Sensibiliser</b> les citoyens et développer des outils d'éducation populaire</li> <li>- <b>Orienter</b> les politiques locales</li> <li>- <b>Mobiliser</b> les citoyens</li> <li>- <b>Accéder</b> à des financements pour mener des actions post-ABI au regard des enjeux identifiés</li> </ul>
Olmet-et-Villecun représentée par Bertrand SONNET, premier adjoint au maire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Créer du lien et une cohérence</b> entre les communes engagées dans le projet</li> <li>- <b>Étudier et mener</b> des actions sur la vallée d'Aubaygues, affluent de la Lergue structurant entre la commune d'Olmet et du Puech.</li> <li>- <b>Mettre en avant</b> l'attaché au territoire et le patrimoine vivant, source d'attraits et de résilience pour les territoires.</li> <li>- <b>Accompagner</b> les élus dans une démarche engageante</li> <li>- <b>Favoriser la connaissance</b> de la biodiversité du territoire</li> <li>- <b>Mobiliser les habitants</b> autour de la nature</li> <li>- <b>AdAPTER les pratiques</b> de la commune au regard des enjeux identifiés</li> </ul>
Le Puech, représentée par Bernard GOUJON, Maire de le Puech	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Faire du lien</b> avec la vallée de l'Aubaygues et le Salagou</li> <li>- <b>Articuler</b> l'ABI avec les projets du Natura 2000 du Salagou et du Géoparc</li> <li>- <b>Prendre en compte</b> le futur classement de la commune à 80 % en site classé - <b>Agir</b> contre la fermeture des milieux en favorisant une mosaïque de milieux</li> <li>- <b>Lutter</b> contre les dégradations écologique</li> </ul>

<p><b>Celles,</b> représentée par Vincent COURTEAUX, 1<sup>er</sup> adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Articuler</b> l'ABI avec Natura 2000 en tant que projets complémentaires</li> <li>- <b>Faire du lien</b> entre biodiversité et paysages</li> <li>- <b>Mettre en avant</b> l'attaché au territoire et le patrimoine vivant, source d'attraits et de résilience pour les territoires.</li> <li>- <b>S'interroger sur l'évolution des espèces et des milieux</b> (données historiques, présentes et perspectives)</li> <li>- <b>Sensibiliser les usagers du territoire</b> sur les espèces exotiques envahissantes</li> <li>- <b>Eveiller la curiosité / Valoriser</b> la richesse du territoire</li> <li>- <b>Encourager des pratiques</b> compatibles avec la biodiversité et renforcer la résilience locale</li> </ul>
<p><b>Communauté de commune Lodévois et Larzac,</b> Matthieu THELEN, chef de projet GEMAPI et Arnaud LE BEUZE, directeur pôle transition écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Préserver un patrimoine naturel fragile</b></li> <li>- <b>Renforcer les connaissances</b> naturalistes</li> <li>- <b>AdAPTER les mesures de gestion</b> aux enjeux identifiés</li> <li>- <b>Valoriser la biodiversité</b> comme élément essentiel de notre environnement créant un cadre de vie agréable et ressourçant, la beauté des paysages, la qualité des zones de Nature...</li> <li>- <b>Faire relation ou tisser des liens</b> avec le Vivant pour rapprocher les habitants et la Nature à travers une approche plurielle allant au-delà des bienfaits et services de la Nature</li> </ul>

### Diagnostic naturaliste initial

Des cartographies de l'existant sur les 4 communes sont en cours d'élaboration, elles comprendront :

- Les données par mailles d'1 km<sup>2</sup> sur l'ABI
- Les taxons par mailles d'1km<sup>2</sup>
- Les données et taxons connus par communes

Les analyses de données seront approfondies lors de la phase de préparatoire de l'ABI afin d'hiérarchiser les enjeux. La méthodologie employée sera celle utilisée par la DREAL Occitanie « hiérarchisation des espèces protégées présentes en région Occitanie » mise à jour et validée en CSRPN le 17/09/2019. Elle comprend différents indicateurs permettant d'évaluer des niveaux d'enjeux sur un territoire donnée allant de « Très fort » à « Faible ».

#### Les indicateurs utilisés sont les suivants :

- La valeur réglementaire
- Le statut de reconnaissance
- La vulnérabilité des espèces
- La responsabilité distribution
- La rareté géographique
- La rareté des effectifs
- La spécialisation
- La tendance

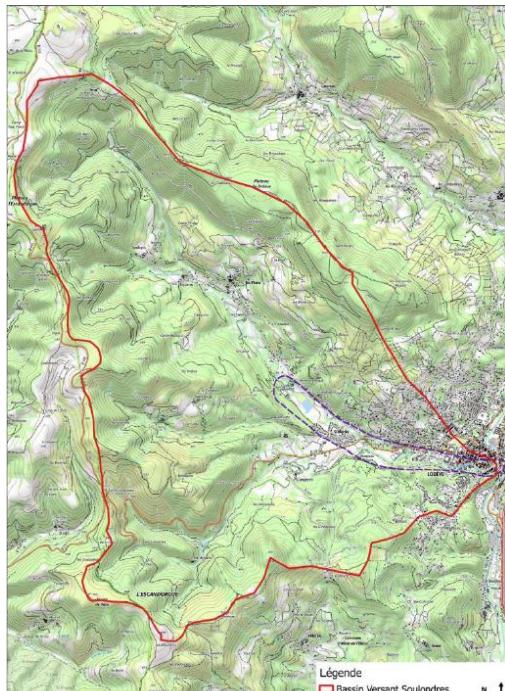
Les données limitrophes aux communes seront également intégrées et analysées. Ces cartographies et cette méthodologie permettront d'affiner les choix d'inventaires par taxons et par secteurs.

Afin d'orienter le choix des taxons à étudier, une première extraction des données sur la plateforme Open Obs du SINP a été effectué. Au total **13887 données** ont été extraits ce qui représente **2097** espèces sur l'ensemble des communes. Une demande complémentaire a été effectué auprès du SINP afin de compléter les données recueillies. L'inclusion des données de la Plateforme I Naturalist seront également étudiées. Ces données, en plus des informations sur les espèces permettra d'analyser le nombre de citoyens observateurs sur le territoire et les orientations de taxons saisis par les utilisateurs ce qui pourra permettre d'évaluer les tendances et intérêts des usagers pour orienter les actions d'inventaires participatives. Une extraction effectuée en mai 2025, représente environ 620 données sur les communes concernées. Cette extraction n'a pas été intégré aux données de l'analyse de l'existant par soucis de biais pouvant être présent qu'en à la validation des données.

Outre ces bases de données, cette préanalyse de l'existant et son approfondissement s'appuient également sur des études naturalistes menées dans le cadre de divers projets du territoire. Ces documents ont été transmis par les communes de l'ABC. A ce jour, deux études ont été prise en compte :

- Rapport d'étude : La biodiversité animale du bassin versant de la Soulondres » Oiseaux, Mammifères, Poissons, Odonates et Mollusques, Vincent PRIE – Expertises Biodiversité.

Ce document a été rédigé dans le cadre de l'appel à projets "Eau et Biodiversité 2019" proposé par l'agence de l'eau pour lequel la CCLL au proposé le projet de renaturation de la Soulondres à Lodève.



carte 6 : Périmètre d'étude (en bleu) @ariac

- Rapport d'étude : Expertise Faune et Flore sur la commune de Celles, Les écologistes de l'Euzières

Cette expertise a été menée dans le cadre de la création d'un parking départementale sur la commune de Celles.

Extraction des données des Open obs de l'INPN _13887 données_ 2093 espèces		
Taxons	Nombres de données	Nombres d'espèces sur l'ABC
Oiseaux	1900	146
Reptiles	365	15
Amphibiens	67	7
Mammifères (hors chiro)	121	17
Chiroptères	24	8
Insectes (Coléoptères, Odonates, Lépidoptères, Orthoptères)	2815	268
Plantes, mousses et fougères	6540	1163
Poissons	545	20
Fonges (Champignons)	85	76
Autres	1425	373

#### Avifaune

1900 données, 146 espèces

- 44 espèces protégées
- Nombres d'espèces évaluées dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Occitanie 2024

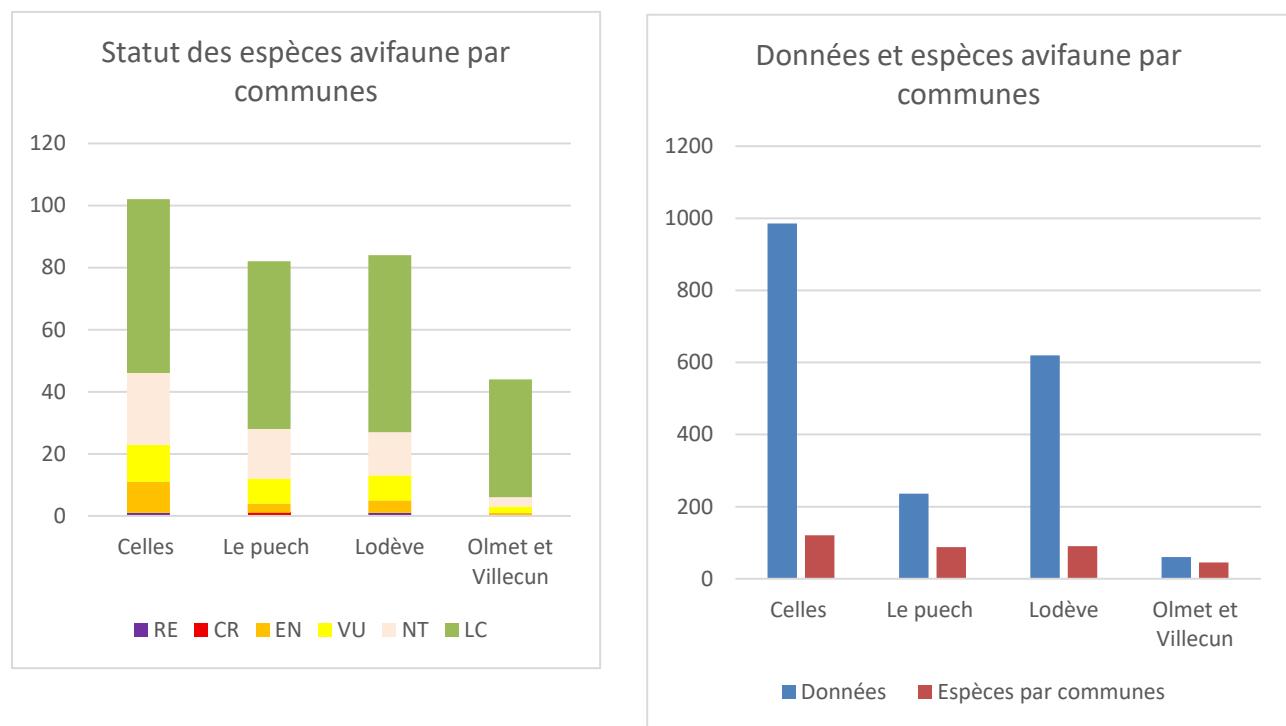
RE	Disparue au niveau régional	2
CR	En danger critique	1
VU	Vulnérable	14
NT	Quasi menacée	28

Les données recueillies sur les oiseaux représentent le 3 -ème plus grand jeu de données recueilli. Ce nombre peut s'expliquer par le ZPS du lac du Salagou qui alimente un nombre de données importantes notamment sur la commune de Celles.

### Quelques espèces à enjeux :

- Le Pigeon biset (*Columba livia*) à Lodève et la Rémy penduline à Celles (*Remiz pendulinus*) apparaissent avec des saisies datant de 2023 et 2022. Ces espèces sont aujourd'hui considérées Disparues au niveau régional
- Les espèces En danger critique comme la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) ou En danger comme le Bruant Ortolant (*Emberiza hortulana*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), la pie-Grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) représentent des cortèges inféodés aux milieux ouverts.
- On retrouve également des espèces, Vulnérables, inféodées au bâti comme le Martinet noir (*Apus apus*), l'Hirondelle rousseline (*Cecropis daurica*) et la Chouette effraie des clochers (*Tyto alba*)

Le nombre de données illustre une connaissance plus importante sur ce taxon au regard de la ZPS du lac du Salagou. Cependant, des interrogations subsistent sur la répartition et la présence d'espèces sur le territoire extérieurs au site Natura 2000 du Salagou. Les partenaires naturalistes font rapport de peu de données et de connaissances au-delà de la commune de Celles. Des inventaires portant sur les milieux ouverts et les espèces inféodées au bâti pourront être proposés sur les mailles présentant peu d'efforts de prospections, notamment par exemple sur la commune d'Olmet-et-Villecun qui présente peu de données. La participation des citoyens par la sensibilisation à la saisie des données d'observations sera proposée.



- L'étude de La biodiversité animale du bassin versant de la Soulondres fait conclusion de 30 espèces d'oiseaux sur le territoire d'étude avec le constat de la présence remarquable du Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) en limite de son aire de répartition. Cette espèce aux exigences particulières témoigne d'une bonne qualité du milieu aquatique.

### Reptiles

**365 données, 15 espèces**

- Nombres d'espèces présentes évaluées dans la Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2021)

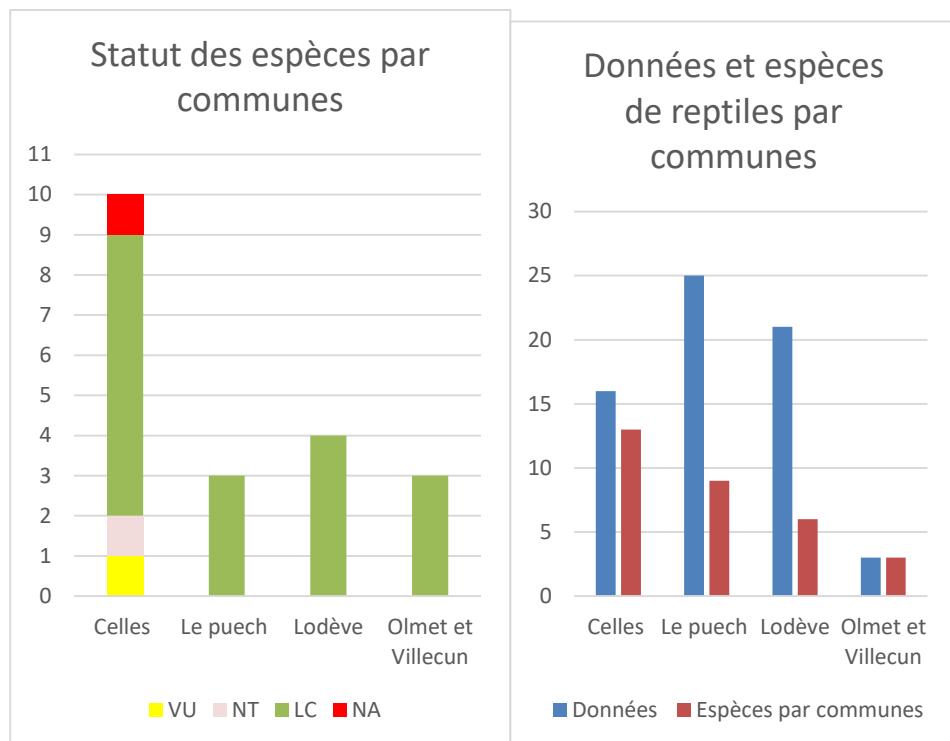
<b>VU</b>	Vulnérable	2
<b>NT</b>	Quasi menacée	1

### Quelques espèces à enjeux :

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), le Psammodrome algire (*Psammodromus algirus*), le Psammodrome d'Edward (*Psammodromus edwarsianus*).

Ces trois reptiles méditerranéens fréquentent les milieux ouverts et rocheux. La fermeture des milieux représente une menace pour ces espèces. On les retrouve sur les communes de Celles, Le Puech et Lodève (donnée I Naturalist non représenté dans le jeu de données présentés)

La tortue de Floride (*Trachemys scripta*) espèce exotique envahissante est également recensée sur la commune de Celles et de Le Puech (donnée de la plateforme I Naturalist)



- ☞ L'inventaire de la Soulondres fait état de d'une liste des espèces de reptiles potentiellement présentes sur le site d'après des recherches bibliographique ou par le croisement des aires de répartition connues et des types de milieux fréquentés par les espèces (Geniez & Cheylan 2011). Cet inventaire fait part de 3 espèces supplémentaires non représentées dans le jeu de données: le Step strié, la Couleuvre à collier et l'Orvet fragile. Le fait que ces espèces ne soient pas répertoriées dans la base de données du SINP peut penser à imaginer à un manque de prospection/remonter de données sur ce taxon. L'ABC pourra proposer de combler ce manque. Cela permettra d'identifier les enjeux et les actions à proposées pour la préservation de ces espèces.

### Les amphibiens 67 données, 7 espèces

#### Quelques espèces à enjeux :

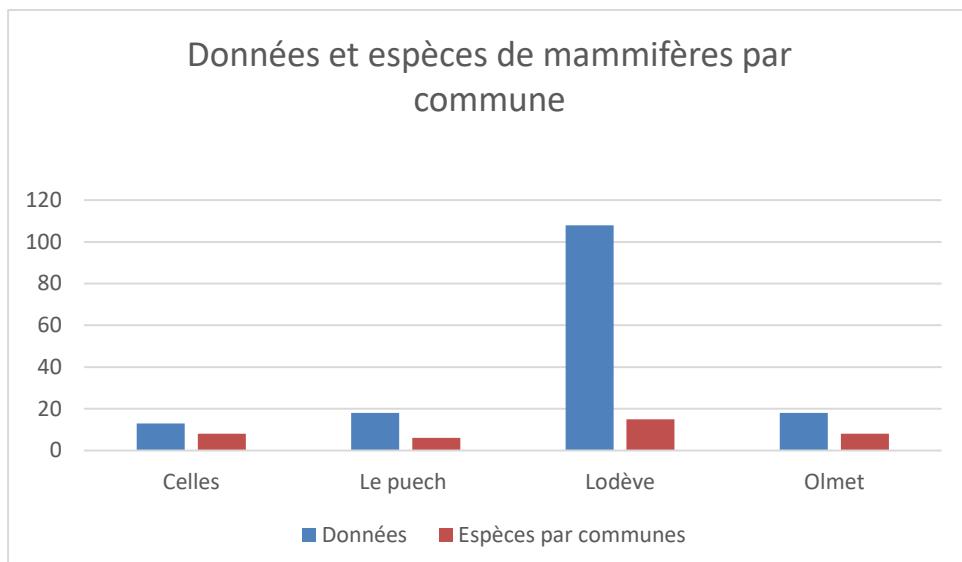
Parmi les espèces, le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) apparaît sur les communes de Celles et de le Puech. Espèce listée Vulnérable dans la liste des espèces menacées d'Amphibien de France (2015), le Pélobate cultripède est une espèce patrimoniale sensible à la qualité de l'eau en déclin en France. La connaissance du réseau de mares permettant l'accueil de l'espèce est essentielle pour proposer et adapter des aménagements, de la restauration de la continuité écologique et palier aux menaces éventuelles pesant sur les populations. Aujourd'hui les données relevées ne permettent pas d'évaluer les enjeux exhaustifs sur le territoire du projet ABC. Des espèces comme le Crapaud calamite ou le Triton palmé sont sans doute présents et ne sont pas recensées dans le jeu de données. L'ABC pourra proposer des inventaires approfondis pour palier à ce manque de connaissances.

- ☞ Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) la Grenouille de Graff (*Pelophylax kl. grafi*) et la Grenouille de Perez (*Pelophylax perezi*) sont d'autres espèces présentant des enjeux sur le territoire relevé dans les études menées sur la Soulondres et de la commune de Celles

### Mammifère (hors chiroptères) 121 données, 17 espèces

#### Quelques espèces à enjeux :

- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) espèce remarquable et protégé est présente sur la Lergues et de la Soulondres signe de la recolonisation de l'espèce sur le bassin.
- Le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) affectionne les milieux ouverts., Les terriers de lapin représentent des gîtes de choix pour le Lézard ocellé (Paulo, 1998 ; Grillet et al., 2001, 2008 ; Thirion et Grillet, 2002 ; Thirion et al., 2002). Sur certains secteurs dépourvus de murets, de rochers ou de pierres pouvant offrir des abris au Lézard ocellé, la présence du Lapin de garenne est particulièrement importante. L'espèce connaît aujourd'hui un fort déclin en Europe.



- L'étude complémentaire portant sur la biodiversité animale du bassin versant de la Soulondres dans le cadre de l'appel à projet « biodiversité » 2019 mené par la CCLL, nous informe de la présence probable de **10 autres espèces** de micromammifères à Lodève. (Mammifères potentiels établis sur la base de la bibliographie des aires de répartition connues et des types de milieux fréquentés par les espèces)
- Parmi elle, la Crocidure des jardins (*Crocidura suaveolens*) est classée Quasi menacée sur liste rouge des espèces menacées -Mammifères de France métropolitaine 2017.

**Les chiroptères :**  
**24 données, 8 espèces**

Seules 8 espèces de chauves-souris ont été comptabilisé sur la commune de Lodève. Il s'agit de :

- La Vespière de Savi (*Hypsugo savi*)
- La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- La Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)
- La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*)
- La pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Les quatre dernières **sont listés « Quasi-menacé »** sur la liste rouge des espèces menacées-Mammifères de France métropolitaine 2017

- L'étude complémentaire portant sur la biodiversité animale du bassin versant de la Soulondres, a inventorié des chauves-souris sur la base d'enregistrements automatiques aux détecteurs d'ultrasons. L'étude nous informe de l'importance du secteur d'Esparron où 17 espèces ont été inventorié. Cet inventaire vient compléter les connaissances sur les espèces du territoire de l'ABC portant la connaissance à 22 espèces connues. Ces données restent toutefois restreintes à la commune de Lodève. Il en existe aujourd'hui très peu sur ce taxon sur les 4 communes qui représentent pourtant une forte potentialité d'accueil pour les chauves-souris (milieu ouvert pour la chasse, présence de vieux bâti et de cours d'eau). L'ensemble des populations de chiroptères sont aujourd'hui menacées par la diminution des ressources alimentaires (insectes), la réduction de leurs habitats ou la « mal-connaissance » du public. Des inventaires et des actions de sensibilisation pourront être proposés lors de l'ABC pour identifier les populations et gîtes. Ces acquis permettront afin d'adapter les actions en faveurs de leur préservation.

## Insectes : Orthoptères, Odonates, Lépidoptères et Coléoptères, 2815 données 268 espèces

### Les odonates

413 données, 43 espèces

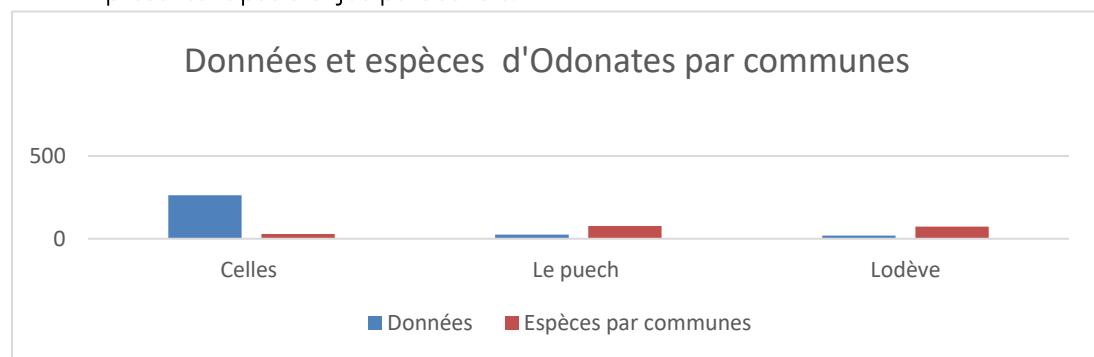
- Nombres d'espèces présentes évalués dans la Liste rouge des Odonates d'Occitanie, 2018

NT	Quasi menacée	2
----	---------------	---

Les données font l'état de deux espèces Quasi menacées, le Gomphé semblable (*Gomphus simillimus*) et la Leste verdoyante méridionale (*Lestes virens virens*) sur la commune de le Puech.

Une donnée Inaturalist nous informe également de la présence d'une donnée d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce rare, sur la commune de Celles.

- Dans le cadre des inventaires menés sur le bassin versant de la Soulondres par le bureau d'étude « Rosalia », 2 espèces ont été récences en plus sur la commune de Lodève; l'Aechne paisible (*Boyiera irene*) et la Nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*). Ces deux dernières ne présentent pas d'enjeu particuliers.



L'état des lieux du territoire fait le constat de peu de connaissances du réseau de points d'eau (mares, lavognes) présents sur les 4 communes. Les zones humides, présentent un rôle crucial face aux bouleversements climatiques et sont des réservoirs de biodiversité remarquables. L'inventaire des points d'eau sur les 4 communes, de leur continuité écologique et des espèces qui y sont inféodées, comme les odonates pourra être menée dans le cadre de l'ABC.

### Les lépidoptères

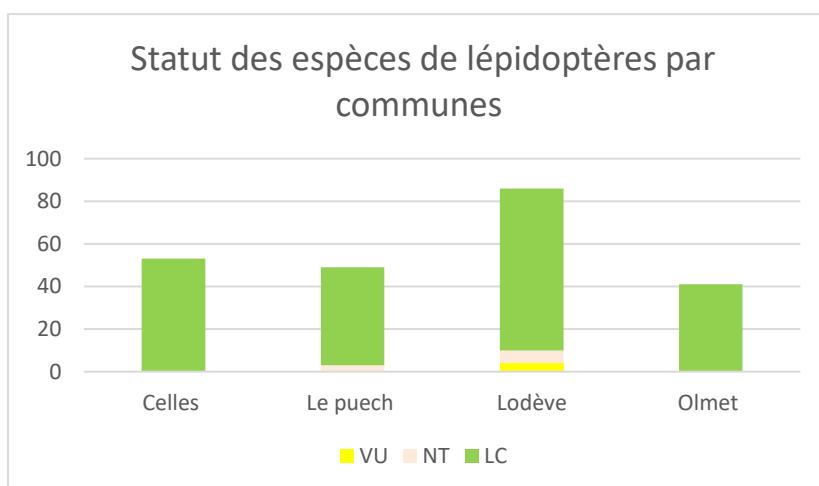
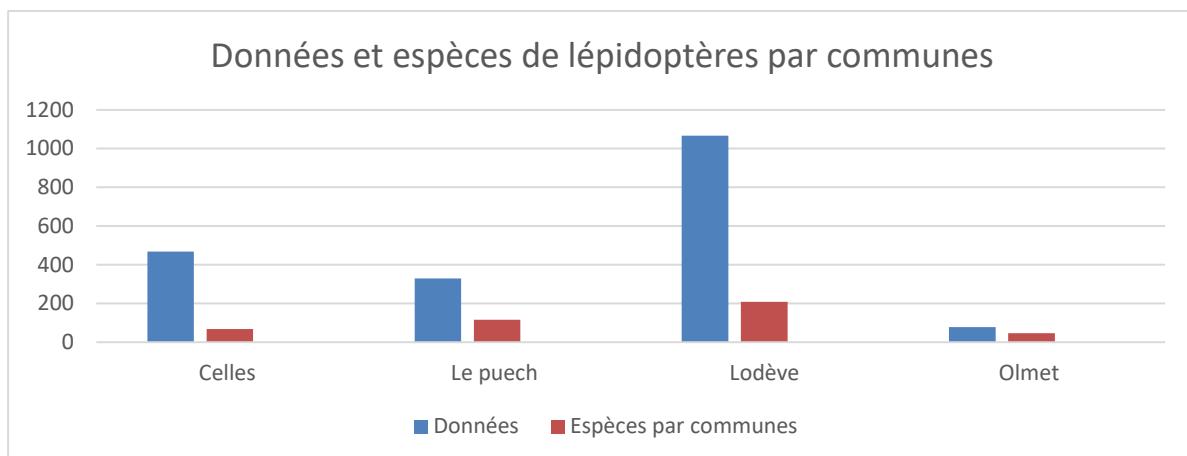
1941 données, 271 espèces

- Nombres d'espèces présentes évaluées dans Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères & Zygènes d'Occitanie, 2019

VU	Vulnérable	2
NT	Quasi menacée	1

### Quelques espèces à enjeu :

L'Hermite, papillon lié au prairie sèches, a disparu de nombreux territoires. On estime à 65 % la perte d'effectif. Il est aujourd'hui parmi les papillons les plus menacés en France. De nombreuses Zygènes, Quasi menacées sont également présente sur le territoire (Zygène de la Badasses, Zygène du Panicaud). Comme le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) tous deux également quasi menacé, ces espèces sont liées à un cortège floristique pour l'accomplissement d'une partie de leur cycle de vie (plantes hôtes, pontes). La connaissance plus poussée de ce cortège permettra de proposer des mesures de gestions et de pratiques adaptées pour leur préservation, notamment sur le secteur agricole.



**Les Coléoptères**  
217 données, 130 espèces

Deux espèces de coléoptères protégées et patrimoniales à savoir, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et la Rosalie de Alpes (*Rosalia Alpina*) sont présentes sur le territoire. Le maintien d'ilot de sénescence sur le territoire permettant le développement des larves notamment sur les vieux hêtres est important. L'ABC pourra amener à de la sensibilisation et à de la concertation avec les acteurs forestiers du territoire pour l'accompagnement des bonnes pratiques en faveurs des espèces. Les données viendront appuyer sur les enjeux biodiversité dans le cadre des documents de planification du territoire comme par exemple le Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI) en cours d'élaboration sur le Pays Cœur d'Hérault.

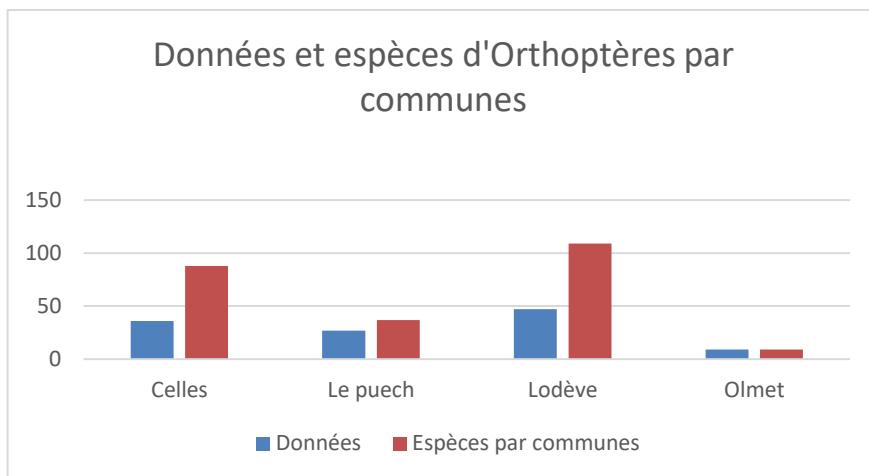
**Les orthoptères**  
224 données, 68 espèces

- Nombres d'espèces présentes évaluées dans la liste Rouge des Orthoptères d'Occitanie 2022
 

EN	En danger	1
NT	Quasi menacée	7

**Quelques espèces à enjeu :**

L'OEdipode occitane (*Oedipoda charpentier*) listé en danger sur la liste Rouge des Orthoptères d'Occitanie est relevé sur la commune de Celles (donnée 2023). Rare, les menaces sur l'espèces résident dans l'atteinte à la fonctionnalité de ses milieux originaux. On retrouve également des orthoptères Quasi menacé comme la Magicienne dentelée (*Sega Pedo*) ou encore la Decticelle à Serpe (*Platycleis falx laticauda*). Des inventaires approfondis permettraient une évaluation des enjeux précis. Sur ce taxon dont 40 espèces sont aujourd'hui menacées de disparition et dont la région Occitanie détient une forte responsabilité avec 71 % des espèces d'Orthoptère représentés sur son territoire.



#### La flore

**6540 données, 1163 espèces**

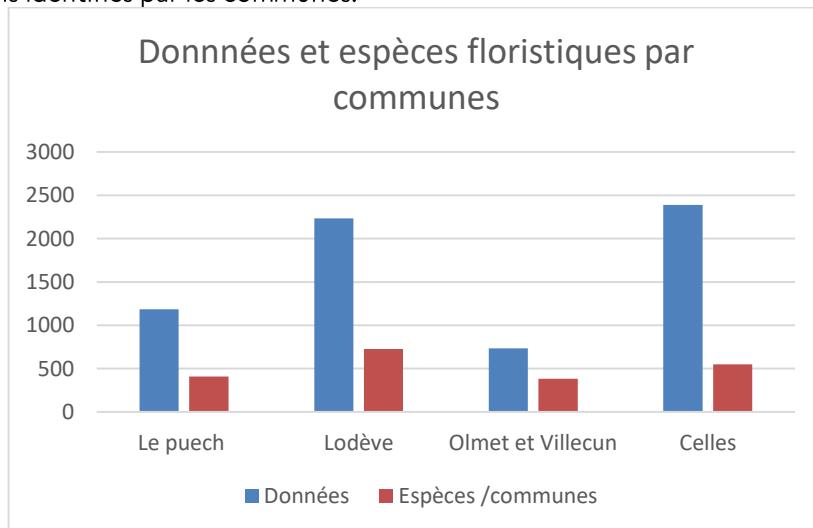
- Nombres d'espèces présentes évaluées dans Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

<b>CR</b>	En danger critique	2
<b>EN</b>	En danger	3

#### Quelques espèces à enjeu et/ou patrimoniales:

- *Aschisma carniolicum* est recensée sur la commune de Lodève, classée en CR+ (Espèce probablement disparue) la donnée date de 1929.
- *Juncus fontanesii* (EN) est une plante inféodée aux milieux humides méditerranéens
- *Sisymbrium polyceratum* (EN) est une espèce que l'on retrouve dans les décombres et aux pieds des murs.

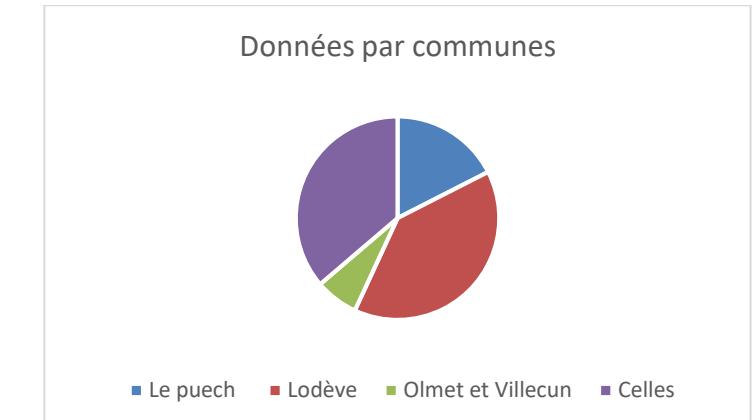
Une analyse approfondie sur la flore à enjeu répartie en fonction des habitats du territoire sera proposée lors de la phase de préparation. Cette précision aura pour vocation de préciser la répartition d'espèces patrimoniales inféodées aux points d'eau et aux milieux agricoles (plantes messicoles). De plus, un travail d'identification de la répartition et de la présence des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sera mené au regard des besoins identifiés par les communes.



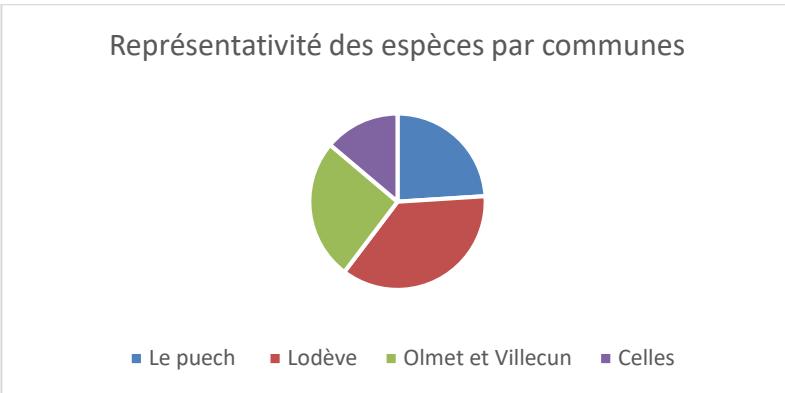
#### Autres taxons

D'autres taxons seront analysés et pris en compte dans l'analyse de l'existant afin de proposer des inventaires complémentaires potentiels sur des espèces identifiées à enjeu ou émettre un porté à connaissance. C'est le cas avec des données sur les poissons avec la présence du Barbot Méridional (*Barbus meridionalis*) quasi menacée, du brochet (*Esox lucius*) listé vulnérable en France et de l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) en Danger critique (liste des poissons d'eau douce de France Métropolitaine 2019).

#### Données par communes



#### Espèces par communes



#### Réunion et entretien avec des gestionnaires d'espaces naturels du territoire

Le CPIE a initié une réunion stratégique avec les experts naturalistes et gestionnaires du territoire qui s'est tenue en amont du dépôt.

Acteurs présents :

- Soraya PERCHEC, chargée de projet au **CPIE CM**
- Jean-Christophe BARTOLUCCI, responsable territorial nord-est Hérault, **Conservatoire des Espaces naturels d'Occitanie (CEN)**,
- Thomas VULVIN, chargé d'étude **LPO Occitanie**
- Laure JACOB, Chargée de mission milieux naturels, faune, **PNR des Grands Causses**
- Maud de FALVARD, directrice de structure **CPIE CM**

Des entretiens téléphoniques ont également eu lieu avec d'autre acteurs ne pouvant être présent ce jour mais souhaitant apporter leur contribution :

- Julie CONDE et Anna CHAINE, animatrices N2000 du site du Salagou, **Syndicat Mixte du Grand Site du Salagou et du Cirque de Mourèze**
- Gérard LEVEQUE, mycologue, **Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault**,
- Alain RAVAYROL, directeur de l'association la **SALSEPAREILLE**

Ces échanges ont permis de :

- Faire un **état des lieux complet des projets naturalistes et environnementaux** déjà menés sur ces communes afin de préciser les taxons à cibler (enjeux de conservation des espèces, état des populations, manque de données, ...), valoriser les initiatives locales existantes, compléter les sources de données existantes.
- Recueillir les conseils avisés des partenaires scientifiques présents, qui ont partagé leurs connaissances du territoire afin d'orienter une **méthodologie et une stratégie sur les secteurs prioritaires à cibler** dans le cadre de l'ABC.
- **Compléter le réseau d'acteurs et de ressources locales**, incluant collectifs citoyens, associations d'éducation à l'environnement, groupes de naturalistes, artistes, fédérations, agriculteurs, chasseurs et experts en communication, susceptibles de s'impliquer dans le projet.
- Prendre en compte, les expériences, les propositions et les souhaits d'investissement des partenaires afin de **construire un projet collaboratif, partagé et ancré sur le territoire**.

Cette réunion a constitué une étape clé pour structurer un projet ambitieux, porté par une dynamique collective riche et complète.

<b>Synthèse des échanges auprès des différents acteurs</b>	
<b>CEN Occitanie,</b> Jean Christophe BARTOLUCCI	<p>Le CEN suit actuellement une mare située sur la commune du Puech, où a été inventorié le Pélobate cultripède. Cette espèce protégée, en fort déclin et classée vulnérable, fait l'objet d'une attention particulière. Des études complémentaires sur les amphibiens, l'identification du réseau de mares et les continuités écologiques entre les communes seraient particulièrement pertinentes.</p> <p>Par ailleurs, au-delà du groupe des amphibiens, des données ont été relevées sur l'Agriorn de Mercure, une espèce rare sur le territoire. Des compléments d'étude sur le groupe des odonates seraient donc également intéressants à envisager.</p> <p>Le CEN projette également de mener un diagnostic agroécologique sur la plaine de l'Auvergne, identifiée comme un secteur à fort potentiel pour l'accueil de la biodiversité. L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) pourrait venir compléter ces travaux par la réalisation d'inventaires ciblés sur les auxiliaires de culture, les orthoptères, les chauves-souris ou encore les arthropodes.</p> <p>Ces études pourraient être déployées à l'échelle intercommunale, selon un maillage cohérent, afin d'identifier les enjeux de biodiversité sur les espaces agricoles. L'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) ainsi que le bureau d'études Rosalia, spécialisés dans l'étude des insectes, apparaissent comme des partenaires clés pour la mise en œuvre de ces inventaires.</p>
<b>PNR GC,</b> Laure JACOB	<p>Le PNR est actuellement en train de travailler sur une <b>cartographie de l'occupation des sols pour une identification fine de la TVB</b>. Cette cartographie pourra être mise à profit pour la sélection des milieux à prospection identifiés comme réservoir de biodiversité ou sur les corridors de déplacement. Le PNR souligne la pertinence de <b>mener des inventaires au niveau du tissu urbain ou du bâti ancien</b> pour sensibiliser les citoyens des communes rurales à la prise en compte de la biodiversité dans son ensemble même au sein des secteurs anthropisés.</p> <p>L'ABC proposé est pertinent au regard de la <b>charte portée par le PNR</b>. Il pourra accompagner le projet dans ; la valorisation des actions menés ; la communication sur ces canaux de diffusion ; le lien avec les élus des communes engagées, la pérennisation des actions identifiées dans le plan action suite à l'ABC.</p>
<b>LPO Occitanie,</b> Thomas VULVIN	<p>La LPO a <b>relâché un hiboux Grand-duc dans le secteur du Salagou</b>. Il existe des données sur ce secteur du territoire cependant il n'y a pas de connaissance de la répartition du rapace sur la partie sud, territoire identifié de l'ABC. Face au constat de ce <b>manque de données un inventaire approfondi sur l'espèce qui utilise des milieux rupestres et cours d'eau serait pertinent</b>.</p> <p>Plus généralement un inventaire sur les <b>rapaces nocturne avec une recherche de la chouette effraie, rapace en déclin</b> sur le territoire national permettrait d'avoir une meilleure connaissance des enjeux et des propositions d'actions pour la préservation des rapaces nocturne.</p> <p>Sur la commune de <b>Celles des données sur le Faucon Crècerelle</b> indiquent un site de nidification dans l'église.</p> <p>Sur le volet agricole, la LPO mène plusieurs projets sur l'accompagnement des agriculteurs dans la prise en compte de la biodiversité ; <b>Paysans natures, Des terres et des ailes</b>. Ces compétences pourront être mises à profit dans l'accompagnement du projet et dans la rédaction du plan d'action. Le secteur est également identifié comme favorable aux oiseaux inféodés au milieux ouverts comme le <b>Bruant ortolan</b> protégé et statué en danger et la <b>Pie-grièche à tête rousse</b> protégée et statué vulnérable.</p> <p>Cependant, il n'existe aujourd'hui aucune étude sur la zone. La LPO identifie la pertinence du projet au regard du manque de données recensées sur le territoire. En effet, beaucoup de données sont relevées à l'ouest du territoire de l'ABC avec le PNR du Haut Languedoc ou concentrées sur le site Natura 2000 du Salagou et au nord avec les sites Natura 2000 Causses et contreforts du Larzac.</p> <p>Le territoire de l'ABC situé entre ces trois zonages présente un haut potentiel d'accueil d'espèces à enjeu et de biodiversité ordinaire qui reste aujourd'hui peu connu.</p>
<b>Syndicat mixte du Grand Site du Salagou et du Cirque de Mourèze,</b> Anna CHAINE et Julie	<p>Les animatrices soulignent l'intérêt du projet qui sera à articuler avec les actions menées sur le site Natura 2000 qui comprend les communes de Celles et de le Puech. L'idée est de cibler les taxons qui ne font pas l'objet d'étude dans le cadre de la ZPS. En effet, le site est soumis à la directive oiseaux. De ce fait, ce taxon, et notamment les espèces citées dans le DOCOB font déjà l'objet de nombreux inventaires sur les communes concernées. Au vu de la connaissance effective sur les communes de</p>

CONDE animatrices N2000 du site Salagou et Cirque de Mourèze	Celles et de le Puech, les animatrices conseillent donc d'axer les inventaires sur d'autre taxons que les oiseaux inféodés aux milieux ouverts. Un lien peut être établi avec deux éleveurs situés sur le plateau de l'Auvergne en contractualisation MAEC. Dans le cadre de l'animation Natura 2000, la structure organise en partenariat avec le CBNMED, le CD34, l'ONCFS, et la commune de Celles des interventions pour l'éradication d' <i>Opuntia Rosea</i> , cactus exotique envahissant qui prolifère sur les berges du Salagou. Dans le cadre des animation proposées dans le cadre de l'ABC et la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes des propositions d'animations à double voix avec les animatrices et les animateurs EEDD du projet pourront être proposée. La structure du site Natura 2000 du Salagou est engagée dans la démarche Natur'Adap. Ce projet a pour ambition d'établir un diagnostic de vulnérabilité et des analyse prospectives sur les impacts du changement climatique sur la nature d'un territoire donnée (réserve naturelle, site N2000). Il vise à établir une stratégie d'adaptation pour protéger les aires faces au changement climatique. Les données de l'ABC pourront venir alimenter le projet.
<b>Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault (SHHNH), Gérard Lévéque, mycologue</b>	La SHHNH, accompagne des sorties de récoltes de données avec les citoyens sur la géologie, la mycologie, la botanique et l'entomologie. La société s'attache à faire découvrir ces taxons méconnus du public et peu étudiés pour certains. Elle vise à sensibiliser les participants à la biodiversité « ordinaire » qui les entoure. Dans le cadre de l'ABC des sorties pourront être proposées ponctuellement pour la SHHNH, sur les taxons complémentaires aux inventaires naturalistes avec la participation de groupe de citoyens volontaires. Cette démarche aura pour objectif de changer le regard des participants sur la nature de proximité et de découvrir la richesse des espèces sur des familles peu connues (blattes, champignons, ...). A titre d'exemple, Mr Lévéque relève que des espèces de champignons jusqu'alors non connu sur le territoire voir même non décrites sont régulièrement trouvés lors de sorties avec le public. Sur le territoire de l'ABC, peu de données sont existantes.

D'autres échanges ont été engagé notamment avec la **Communauté de Communes du Clermontais** qui dépose également un projet d'ABI. Des liens seront menés le long du projet avec Mme Estrada, directrice du service environnement afin d'échanger sur les approches engagées, les réussites ou difficultés rencontrées. Ceux-ci porteront aussi sur les données récoltées afin d'établir si des continuités sont relevé entre les deux territoires.

#### **E. Objectifs de l'ABC:**

Actuellement, seule la commune de Sorbs sur le Larzac a réalisé et terminé récemment son ABC. Pour initier une dynamique territoriale grandissante, ce projet d'ABC est ciblé sur 4 communes **engagées et volontaires** ayant une **cohérence géographique**.

Il a pour vocation à permettre sa **reproduction future** sur le territoire de la CCLL. Il devra expérimenter et mettre en œuvre une **méthodologie pilote d'étude** permettant ensuite une **extension de l'ABC** pour couvrir à terme l'ensemble des communes du territoire avec une exhaustivité la plus importante pour définir, avec pertinence, les actions de protection ou de préservation à mettre en œuvre dans les années à venir pour faire face à l'effondrement de la biodiversité et à comment nous pouvons au mieux aider la Nature de nos territoires à **s'adapter aux effets actuels et futurs du changement climatique**.

Le **témoignage et le retour d'expériences** des élus et acteurs impliqués dans le projet sera un facteur clé pour mener à bien cette ambition.

Cet ABC intégrant le volet « Connexion au vivant » est également l'occasion d'enrichir la représentation des habitants au sujet de la nature à travers, par exemple, la découverte de la nature pour elle-même, des interdépendances entre espèces vivantes du territoire, ...

Conformément au règlement de l'appel à manifestation d'intérêt, les objectifs généraux de cet ABC sur 4 communes du territoire sont les suivants :

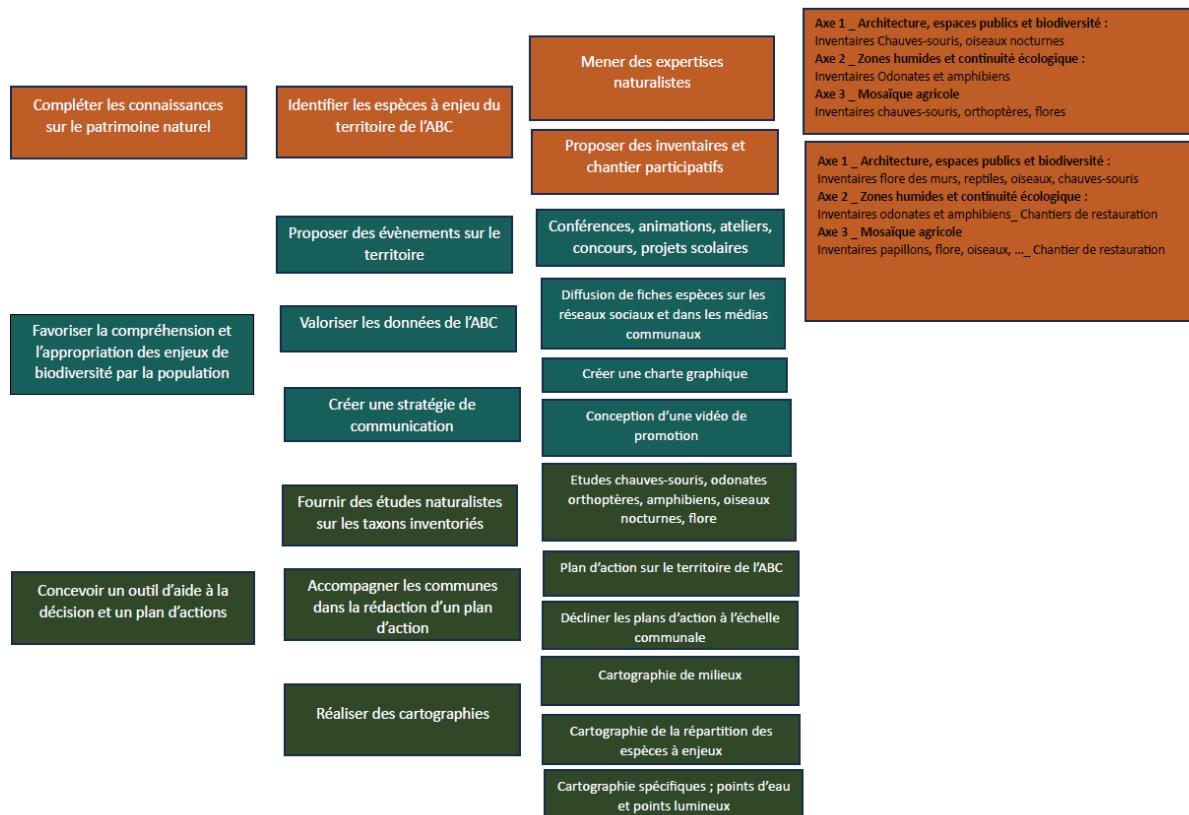
Objectif général 1: Compléter les connaissances sur le patrimoine naturel (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) et mieux les partager ;

Objectif général 2: Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par la population : jeune génération, acteurs sociaux-économiques, élus, équipes techniques ;

Objectif général 3: Concevoir un outil d'aide à la décision et un plan d'actions communal en faveur de la biodiversité.

Face à l'effondrement de la biodiversité et face aux effets du changement climatique dans les territoires, au regard des recueils établit par les différents outils de diagnostic (recherches bibliographiques questionnaires, entretiens, données naturalistes et réunions), l'ABC sera décliné suivant les sous-objectifs suivants :

### Déclinaison des objectifs en sous objectifs



Il a été décidé de définir ces sous-objectifs en axes thématiques proposés aux regards des projets et thématiques convergentes entre les communes.

## 2. Description du projet

### OBJ 1: Compléter les connaissances sur le patrimoine naturel

#### Axe 1 \_ Architecture, espaces publics et biodiversité

Cet axe aura pour objectif général de lier les projets d'urbanismes menés sur les 4 communes avec la prise en compte de la biodiversité inféodés à la ville et aux villages.

Pour rappel, les 4 communes portent des projets d'aménagement de l'espace urbain :

- **Lodève** : travaux de rénovation des bâtiments communaux, construction du projet d'habitat participatif de l'Îlot vert sur la Soulondres, projet de réaménagement des berges de la Soulondres et de la Lergue (Quartier De Demain) avec l'intégration de cheminements en cœur de ville, réhabilitation et création de parcs communaux résilients et adaptés aux changements climatiques
- **Olmet-et-Villecun** : projet d'écohameau « le chemin du Claux »
- **Le Puech** : présence de bâtis anciens avec une architecture vernaculaire
- **Celles** : projet de restauration incluant des travaux de rénovations et de constructions, jardins partagés

En parallèle, des actions en faveur de la biodiversité nocturne sont entreprises sur les quatre communes. Outre les éléments du bâti, pouvant être restreints dans les espaces ruraux, les inventaires pourront également prendre en compte les éléments patrimoniaux construits par l'Homme, répertoriés sur le pourtour des communes (murs en pierres sèches, clapas, ponts).

## Enjeux identifiés :

- Enjeux 1: La connaissance des espèces, des dynamiques des populations et des facteurs limitants liés au bâti sur les communes de l'ABC
- Enjeux 2: La préservation de la biodiversité en milieu urbain
- Enjeux 3: La transformation du rapport des usagers au vivant au sein des villes
- Enjeux 4: L'engagement collectif en faveurs de la nature en ville
- Enjeux 5: La sensibilisation auprès des citoyens sur les espèces des villes et villages

## Actions opérationnelles proposées :

Pour répondre aux enjeux identifiés différentes actions seront proposées :

### ☞ Actions 1: Inventaire naturalistes :

- Des inventaires seront ciblés sur les taxons **chauves-souris, rapaces nocturnes**. Des taxons complémentaires pourront être envisagé comme les **reptiles**.

Les bâtis anciens et éléments architecturaux et patrimoniaux ont un potentiel d'accueil important pour les chauves-souris et les rapaces et reptiles qui peuvent utiliser les accès et infructuosités pour leur cycle de reproduction. Pour les chiroptères, les bâtiments peuvent également servir de gîtes d'hibernation. Les travaux de rénovation, l'entretien des façades ou le dérangement peuvent être néfaste pour ces espèces protégées dont les populations sont en déclins. Une connaissance de la répartition des espèces sur les communes permettra d'adapter les mesures de préservation à mettre en œuvre. L'inventaire sur les chauves-souris et rapaces nocturnes permettra d'identifier leurs déplacements et les liens avec les éclairages publics.

Les partenaires techniques pré-identifiés sont la **Salsepareille, le GCLR et la LPO et le CPIE CM**.

### ☞ Actions 2 : Inventaires et ateliers participatifs :

- Des inventaires participatifs seront proposés aux citoyens et socio-professionnels des communes comme pour exemple un zoom sur les pollinisateurs dans les espaces publics (parcs, ripisylves, jardins partagée, vergers). Des liens seront proposés avec les projets menés par les associations locales du territoire (Paysarbres, jardins des berges avec Terre en Partage, écohabitat de la Soulondres avec l'Îlot Vert). Le projet de sciences participatives SPIPOLL sera utilisé par la collecte des données. D'autres protocoles pourront être proposés sur le taxon flore avec les outils de sciences participatives citoyenne Tela Botanica.
- Des enquêtes sur la biodiversité présente chez les habitants
- Des chantiers pourront être proposés si des enjeux de restauration légers sont identifiés.
- Des ateliers de construction et de pose d'abris seront proposés sur les communes

La participation des citoyens dans les démarches d'inventaires permettra aux usagers du territoire de mettre en lumière la diversité de la nature au centre du village pour une meilleure prise en compte de la biodiversité chez eux et au sein de leur commune. Les touristes seront également ciblés pour amener à une approche de tourisme responsable au sein du territoire.

### ☞ Actions 3 : Actions de sensibilisation :

Les actions s'inscriront dans une démarche d'éducation à la biodiversité qui allie savoirs scientifiques, approche sensible et dimensions culturelles. Elles chercheront à interroger notre rapport au vivant et à favoriser une vision plus humble et respectueuse de la nature, au-delà d'une perspective strictement anthropocentrique.

## Productions envisagées

- Bilan des études
- Une cartographie des espèces, de leur répartition dans le tissu urbains et de leurs déplacements (taxon chauves-souris)
- Une cartographie spécifique prenant un compte les obstacles lumineux potentiels pour les espèces crépusculaires et nocturne (chauves-souris, rapaces nocturne)
- Des photos et les productions de communication (articles, affiches, enquêtes, outils de valorisation) sur les actions grand public

## Articulation avec le plan d'action post-ABC

Ces actions permettront par la suite de proposer un plan d'action affiné sur le territoire de l'ABC et par commune. Il pourra s'agir :

- De la mise en place d'aménagements spécifiques pour la faune ou la flore sur les zones préalablement identifiées.
- La création d'outils de sensibilisation (exposition, panneaux, fiche techniques)
- La proposition d'outils d'engagement pour les communes ou les particuliers en faveurs des espèces recensées (chartes)

- La proposition de chantiers participatifs (restauration de murets en pierres sèches, création d'abris)
- La mise en place d'une trame noire ou la réflexion autour des points lumineux
- La prise en compte des résultats dans les outils de planification et d'urbanisme
- La cartographie de la TVB précisée à l'échelle communale
- Lien avec les PNA (chiroptères, Lézard ocellés)

## Axe 2 \_ Zones humides et continuité écologique :

Le réseau hydrographique du territoire de l'ABC est particulièrement développé. Les communes mènent de nombreux projets en lien avec la restauration des cours d'eau, la prévention du risque d'inondation et la préservation de la ressource en eau.

Élément structurant et vital, l'Eau façonne le territoire. D'enjeux économiques, environnementaux et sociaux, elle est fortement impactée par les changements climatiques en cours.

Au-delà des reliefs qu'ils dessinent, les cours d'eau constituent également un vecteur d'identité territoriale, porteur de mémoire collective et de témoignages du passé. Les mares, lavognes et milieux humides représentent des habitats à fort potentiel pour de nombreux taxons (amphibiens, odonates, etc.).

Les données existantes soulignent un manque de connaissances sur la localisation des points d'eau et sur la présence des espèces dans le secteur. Un inventaire des zones humides et des populations associées permettrait d'identifier les continuités écologiques présentes à l'échelle des communes, et plus largement sur l'ensemble du territoire de l'ABC.

Une donnée de présence du Pélobate Cultripède a été relevée sur la commune de Le Puech, dans une mare suivie par le CEN Occitanie. Cette espèce patrimoniale, protégée et classée vulnérable, fait l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, une expertise menée par les Écologistes de l'Euzière a révélé la présence de la grenouille de Graf (enjeu fort) et de la grenouille de Perez (enjeu modéré) sur la commune de Celles ; deux espèces quasi menacées à l'échelle nationale.

Enfin, les données indiquent également la présence de l'Agriion de Mercure, une espèce rare sur le territoire.

### Enjeux identifiés :

- Enjeux 1 : La connaissance des espèces, des dynamiques **d'amphibiens et d'Odonates**
- Enjeux 2 : La connaissance des points d'eau et des espèces qui y sont liées sur le territoire de l'ABC
- Enjeux 3 : Le maintien et la restauration des zones humides et de la continuité écologique
- Enjeux 4 : L'identification et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Enjeux 5 : L'engagement collectif en faveur des espèces inféodées aux milieux humides
- Enjeux 6 : La sensibilisation des citoyens

### Actions opérationnelles proposées :

#### Action 1: Inventaires naturalistes

- Inventaires cibles sur les taxons **Amphibiens et Odonates** en partenariat avec le CEN Occitanie notamment sur les secteurs pré-identifier (Vallée de l'Aubaygues, vallée de la Lergue, vallée de la Soulondres)

*Une identification cartographique préalable par un appel à recensement des points d'eau auprès des habitants et une identification des propriétaires sera engagée en amont. Le partenaire technique pré-identifié est le CEN et le CPIE CM.*

#### Action 2 : Inventaires et actions participatifs

- Propositions d'inventaires participatifs auprès du grand public avec la prise en main de protocoles simplifiés (ex. Un dragon dans mon jardin, pop amphibien)
- Appel à remonter les mares et points d'eau pour les propriétaires privés
- Chantiers participatifs sur des mares identifiées à enjeux (chantiers d'arrachage pour la lutte contre les EEE, création de mares, ...)

#### Action 3 : Actions de sensibilisation

- Des animations en lien avec la thématique seront proposées.
- Différentes propositions permettront de cibler un large public: atelier d'écriture, atelier dessin naturaliste, conférences, concours photos, animations, maraude pédagogique.

### Productions envisagées

- Bilan détaillé des études
- Une cartographie des points d'eau des communes

- Une cartographie de la répartition des espèces à enjeux sur le taxon Amphibiens et Odonates
- Des photos et les productions de communication (articles, affiches, enquêtes, outils de valorisation)

#### Articulation avec le plan d'action post-ABC

Ces actions permettront par la suite de proposer un plan d'action affiné par commune ou par territoire. Il pourra s'agir :

- De la restauration ou de la création de mares par la commune ou dans la cadre de chantier participatifs
- La création d'outils de sensibilisation (exposition, panneaux, fiche techniques)
- La proposition d'outils d'engagement pour les communes ou les particuliers en faveurs des espèces recensées (chartes)
- La prise en compte des facteurs limitant pour le déplacement des populations d'amphibiens dans les aménagements routiers
- L'accompagnement des collectivités ou des propriétaires pour endiguer les pièges écologiques identifiés dans les points d'eau
- La mise en place d'une trame noire aux abords des points d'eau
- La mise en place d'un plan d'action de lutte contre les EEE

#### Axe 3 \_ Mosaïque agricole :

Les **milieux ouverts** occupent une large partie du territoire de l'ABC. Aujourd'hui, ils sont menacés de fermeture progressive en raison de la **déprise agricole**, de l'**enrichissement** ou encore de l'**urbanisation**.

Une **mosaïque de milieux** désigne un ensemble de milieux naturels ouverts (pelouses sèches, prairies...) qui s'imbriquent les uns aux autres pour former un **continuum écologique riche et diversifié**, tant en termes de structure que de biodiversité. Ces milieux accueillent de **nombreuses espèces patrimoniales et remarquables** présentes sur le territoire.

Les quatre communes concernées **accompagnent ou envisagent de soutenir le pastoralisme** afin de maintenir l'ouverture des milieux et de **préserver la mosaïque paysagère** qui caractérise leur territoire. Cet axe vise à **articuler les projets pastoraux avec une meilleure connaissance des espèces présentes** sur les parcelles agricoles.

Les **taxons cibles** sont les **papillons de jour** ainsi que les **chauves-souris**, les **orthoptères** et les **arthropodes**, trois groupes souvent **méconnus ou mal perçus par le grand public**, mais qui jouent un rôle essentiel en tant qu'**auxiliaires des cultures**.

#### Enjeux identifiés :

- Enjeux 1 : La connaissance des espèces auxiliaires présentes sur les milieux agricoles
- Enjeux 2 : Le maintien et la restauration d'une mosaïque paysagère
- Enjeux 3 : La sensibilisation du public et des agriculteurs à la biodiversité
- Enjeux 5 : L'engagement collectif en faveurs des espèces présentes dans les milieux ouverts
- Enjeux 6 : La sensibilisation des citoyens sur les espèces mal connues

#### Actions proposées :

##### Action 1: Inventaires naturalistes

- Inventaires cibles sur les taxons Papillons de jour, Chauves-souris, Orthoptères et Arthropodes en articulation avec les diagnostics menés par le CEN Occitanie
- Inventaires efficents à l'échelle des 4 communes sur la mosaïque de milieux

Les partenaires techniques pré-identifiés sont le **CEN, l'OPIE et le GCLR**.

##### Action 2 : Inventaires et actions participatifs

- Propositions d'inventaires participatifs auprès du grand public avec la prise en main de protocoles simplifiés (protocoles plantes mellifères, observatoire agricole de la biodiversité)
- Chantiers participatifs sur des parcelles identifiées à enjeux (restauration de murs en pierres sèches, construction de gîtes ou nichoirs)

##### Action 3 : Actions de sensibilisation

- Des animations en lien avec la thématique seront proposées. Elles pourront être organisées lors d'évènements sur le territoire ou à l'occasion d'évènements nationaux. (Ex : Journée internationale

- de la biodiversité en mai, journée de la transhumance en juin)
- Différentes propositions permettront de cibler un large public: atelier d'écriture, atelier dessin naturaliste, conférences, concours photos, animations, maraude pédagogique.

### Productions envisagés

- Bilan détaillé des études
- Une cartographie des milieux et secteurs prospectés
- Une cartographie de la répartition des espèces à enjeux sur le taxon Orthoptère, Chauves-souris et Arthropodes

### Articulation avec le plan d'action post-ABC

Ces actions permettront par la suite de proposer un plan d'action affiné par commune ou par le territoire. Il pourra s'agir :

- De l'accompagnement des agriculteurs au regards des enjeux identifiés sur des actions de préservation des espèces présentes sur leur exploitation
- La création d'outils de sensibilisation (exposition, panneaux, fiche techniques)
- La proposition d'outils d'engagement pour les communes ou les particuliers en faveurs des espèces recensées (chartes)
- La prise en compte dans les propositions Mesures Agro-environnementales et climatiques ou la mise en place d'un dispositif expérimental des paiements pour services environnementaux (PSE) pour les agriculteurs concernés
- La proposition de mise en place de structures paysagères en faveurs de la biodiversité
- Lien avec les PNA Papillons de jours, Odonates et Chiroptères

Les enjeux liés aux **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**, relevés à de nombreuses reprises lors du diagnostic du territoire, constitueront un axe transversal à l'ensemble des trois axes proposés.

La saisie de données sera systématique si des présences sont relevées lors des inventaires naturalistes. Cette problématique sera également intégrée aux actions de sensibilisation, afin de mieux informer les acteurs locaux et le grand public sur leurs impacts et les bonnes pratiques à adopter pour limiter leurs impacts.

**A noter que les choix des taxons pré-identifier pourront être modifiés en fonction de l'analyse de l'existant suite à la réception des données du SINP et sous les conseils des experts naturalistes.**

**OBJ 2 : Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par la population : jeune génération, acteurs sociaux-économiques, élus, équipes techniques**

### Déclinaison des actions de sensibilisation et de vulgarisation

#### Le grand public : sciences participatives

Les communes seront invitées à s'impliquer dans des programmes des sorties naturaliste en lien avec les sciences participatives, en cohérence avec les orientations définies par le comité scientifique et/ou les dynamiques citoyennes locales.

Cette participation pourra prendre la forme d'animations, d'ateliers ou de campagnes d'observation s'appuyant sur des protocoles reconnus, tels que :

- Propage – protocole "Papillons Gestionnaires"
- Observatoire Des Saisons
- SPIPOLL – Suivi Photographique des Insectes POLLiniseurs
- Un Dragon ! dans mon jardin ?
- Un carré pour la biodiversité
- En quête d'insectes – Suivi du Lucane cerf-volant et/ou de la Rosalie des Alpes
- Gecko Localisation
- Observatoire des Vers Luisants
- Pop Amphibien
- Observatoire de la biodiversité agricole

Les participants seront formés à l'utilisation de la plateforme **iNaturalist**, où un projet dédié intitulé « *ABC des communes de Lodève, Olmet-et-Villecun, Le Puech et Celles* » sera créé pour centraliser la collecte des données. Ces données seront valorisées et intégrées dans le bilan final ainsi que dans les cartographies de

l'ABC.

**iNaturalist** est une plateforme de science participative et un réseau social qui permet aux naturalistes, scientifiques et citoyens de cartographier et de partager leurs observations de la biodiversité. Les données collectées sont en accès libre et constituent une ressource précieuse pour les projets naturalistes. Depuis 2017, une intelligence artificielle intégrée à l'outil assiste les utilisateurs dans l'identification des espèces observées.

### **Le grand public : hors sciences participatives**

Les actions qui seront menées s'inscriront dans une démarche d'éducation au vivant mêlant connaissances scientifiques, approche sensible et ancrage culturel. Elles viseront à questionner notre rapport au vivant et à sortir d'une vision anthropocentrée du monde, pour inviter à une relation plus humble, respectueuse et émotive avec la nature.

#### **1. Des animations locales et festives pour retisser les liens au territoire**

Des événements thématiques seront organisés autour de l'ethnobotanique, des savoirs naturalistes populaires et des pratiques culturelles locales. Ils feront vivre les sentiers restaurés et les ancreront dans la mémoire collective. Ces temps de rencontre favoriseront la transmission intergénérationnelle et la valorisation des savoirs liés au vivant.

#### **2. Des « balades souvenirs » pour raviver notre mémoire écologique**

Des balades sensorielles et émotionnelles inviteront les participants à revisiter leur lien personnel au vivant. Elles favoriseront l'expression de souvenirs d'enfance liés à la nature, la transmission d'histoires de vie et la construction d'une identité écologique partagée.

Une collecte de mémoire vivante sera également initiée, notamment auprès des aînés, des agriculteurs, des artisans et des habitants de longue date. À travers des entretiens, des récits enregistrés ou des ateliers participatifs, des témoignages seront recueillis sur les transformations du paysage, les relations passées à la faune et la flore locale, les usages traditionnels des plantes ou encore les savoir-faire liés à la nature. Ces récits viendront nourrir les actions de sensibilisation et enrichir les supports de médiation (expositions, balades sonores, carnets de territoire...).

#### **3. Une approche sensible et artistique du vivant**

Des ateliers d'écriture, des créations artistiques (dessin, photo), des balades poétiques ou encore des performances vivantes seront proposés pour explorer une relation sensible, esthétique et incarnée au vivant. Ces approches permettront de toucher autrement, par l'imaginaire et l'émotion, les enjeux de biodiversité.

#### **4. Des actions concrètes pour préserver les milieux et les rendre accessibles**

Des chantiers collectifs permettront de restaurer des chemins et de créer des sentiers d'interprétation. Ces aménagements renforceront l'accessibilité aux milieux naturels tout en préservant leur intégrité écologique (limitation de l'érosion, préservation des continuités écologiques, cohabitation entre usages et biodiversité). En concentrant les passages humains sur des zones maîtrisées, ils permettront de laisser des espaces sauvages et autonomes, refuges essentiels pour la vie.

### **Le public scolaire**

Afin et sensibiliser et d'impliquer les plus jeunes dans la dynamique de l'Atlas de la Biodiversité Communale, le CPIE et son réseau d'acteurs, développera des projets pédagogiques en partenariat avec les établissements scolaires du territoire.

Ces actions permettront aux élèves de devenir acteurs de la connaissance et de la préservation de leur environnement.

Le CPIE proposera notamment aux enseignants un accompagnement à la mise en place d'Aires Terrestres Éducatives (ATE), véritables projets de gestion participative d'un espace naturel à l'échelle de la classe. D'autres projets pédagogiques plus classiques seront également proposés, avec pour objectif l'étude d'une espèce emblématique ou d'un milieu naturel local, en cohérence avec les priorités scientifiques du projet et les intentions pédagogiques des enseignants.

### **Actions supports de communication**

Pour favoriser l'appropriation du projet par les habitants et les partenaires, une charte graphique commune sera mise en place, garantissant une identité visuelle claire et cohérente tout au long de l'ABC

La communication reposera sur plusieurs supports complémentaires :

- Une page internet dédiée recensera les événements, les projets en cours ainsi que les documents produits (cartes, synthèses, résultats...).

- Les réseaux sociaux permettront aux participants de partager facilement leurs observations, contribuant ainsi à une diffusion large et accessible des données et expériences.
- Des flyers seront édités pour informer le grand public des différentes façons de s'impliquer dans le projet, notamment hors du numérique.

Afin de laisser une trace vivante du projet, une vidéo récapitulative est envisagée. Elle mettra en lumière les grandes étapes de l'ABC : inventaires naturalistes et pédagogiques, actions dans les écoles, moments festifs et rencontres citoyennes.

Par ailleurs, les retours issus des questionnaires ont souligné l'attachement des habitants aux chemins de randonnée, dont la restauration pourrait s'accompagner de la création de sentiers d'interprétation valorisant la biodiversité locale.

Des publications, des expositions (par exemple sur une espèce emblématique) ou un spectacle intergénérationnel pourront également être envisagés pour rassembler les habitants autour de thématiques liées à la nature et au vivant.

Enfin, un livret de valorisation des résultats sera édité, permettant à chacun de découvrir et de s'approprier la richesse naturelle de son territoire.

### **OBJ 3 : Concevoir un outil d'aide à la décision et un plan d'actions communal en faveur de la biodiversité.**

#### **Résumé des productions finales répondant à l'objectif :**

- Bilans des études,
- Une cartographie des espèces, de leur répartition dans le tissu urbains et de leurs déplacements
- Une cartographie spécifique prenant un compte les obstacles lumineux potentiels pour les espèces crépusculaires et nocturne (chauves-souris, rapaces nocturne),
- Une cartographie des points d'eau des communes,
- Une cartographie de la répartition des espèces à enjeux sur le taxon Amphibiens et Odonates,
- Une cartographie des milieux et secteurs prospectés,
- Une cartographie de la répartition des espèces à enjeux sur le taxon Orthoptère, Chauves-souris et Arthropodes,
- Des photos et les productions de communication (articles, affiches, enquêtes, outils de valorisation).

#### **Articulation envisagée dans le cadre du plan d'action :**

##### **- Gestion**

- Proposition d'outils d'engagement pour les communes ou les particuliers en faveurs des espèces recensées (chartes),
- Mise en place d'une trame noire ou la réflexion autour des points lumineux,
- Mise en place d'une trame noire aux abords des points d'eau,
- Mise en place d'un plan d'action de lutte contre les EEE,
- Prendre en compte dans les propositions MAEC ou mise en place d'un dispositif expérimental des paiements pour services environnementaux (PSE) pour les agriculteurs concernés dynamique « 0 Phyto » du Pays cœur d'Hérault,
- Un plan d'actions communal en faveur de la biodiversité pour chaque territoire,
- L'accompagnement des collectivités ou des propriétaires pour endiguer les pièges écologiques identifiés dans les points d'eau.

##### **- Aménagement**

- Mise en place d'aménagements spécifiques pour la faune ou la flore sur les zones préalablement identifiées,
- Proposition de chantiers participatifs (restauration de murets en pierres sèches, création d'abris),
- Prise en compte des résultats dans les outils de planification et d'urbanisme,
- Cartographie de la TVB précisée à l'échelle communale,
- Prise en compte des facteurs limitant pour le déplacement des populations d'amphibiens dans les aménagements routiers,
- La proposition de mise en place de structures paysagères en faveurs de la biodiversité.

##### **- Expertises**

- Mener des études approfondies en fonction des résultats de l'ABC.

#### - Sensibilisations

- Création d'outils de sensibilisation (exposition, panneaux, fiche techniques, escape game),
- De la restauration ou de la création de mares par la commune ou dans le cadre de chantier participatifs,
- Accompagner les agriculteurs aux regards des enjeux identifiés sur des actions de préservation des espèces présentes sur leur exploitation,
- Crée des groupes de citoyens par thématiques.

#### Prolongements attendus

- Aménagements favorables à la biodiversité (gîtes, mares, trames vertes et noires, restauration de murets...),
- Prise en compte des données dans les documents d'urbanisme,
- Engagement des communes et des habitants via des chartes de bonnes pratiques,
- Engagement d'une démarche Territoire engagée pour la nature, TEN à l'échelle de la CCLL.

## II. JALONS, ETAPES, CALENDRIER ET RESULTATS PREVUS

Calendrier globale : Novembre 2025 à Octobre 2028			
Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<b>Etape n°1 : Phase de préparation</b> → Annonce du lancement → Création des comités de suivi → Finalisation des stratégies globales d'animation, d'inventaires et de communication → Organisation d'un appel à contributions pour les habitants et les acteurs locaux → Prise de contact avec les enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la charte graphique</li> <li>☞ Charte graphique du projet</li> <li>• Mobilisation des acteurs locaux, des forces vives du territoire</li> <li>☞ Listing mail, événements de lancement, plateforme I Naturaliste, groupes de citoyens</li> <li>• Diagnostic des données existantes final et choix définitif des taxons à inventorier (protocoles naturalistes ciblées)</li> <li>☞ Calendrier des inventaires et fiches protocoles</li> <li>• Constitution des comités de suivis</li> <li>☞ 3 comités COPIL, comité techniques, comité scientifique avec une représentation hétérogène des acteurs du territoire</li> <li>• Collecte d'idées d'animations et construction des projets pédagogiques scolaires (nb. de retours à lors de l'appel à contributions)</li> <li>☞ Projets pédagogiques du projet ABC</li> </ul>	Novembre 2025	Mars-avril 2026
<b>Etape n°2 : Mise en œuvre des programmes (année 1)</b> → Publication d'une plaquette avec les dates d'animations et communication → Mise en œuvre et suivi des programmes d'animations et d'inventaires (participatifs et hors participatifs): Collecte des données et des comptes-rendus → Lancement du programme scolaire en septembre 2025 (préparation de janvier à juin)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et diffusion d'outils de communication</li> <li>• Action de sensibilisation des habitants, des résidents temporaires, des acteurs</li> <li>☞ nb. de participants</li> <li>• Amélioration des connaissances naturaliste</li> <li>☞ nb. de données/ évaluation au regard des données historiques/ nb d'occurrences</li> <li>• Communication régulière concernant les résultats et le projet dans sa globalité</li> <li>☞ nb. d'articles, newsletters, éléments communiquant, nb. de saisies sur le projet ABC I Naturaliste</li> </ul>	Avril 2026	Novembre 2026
<b>Etape n°3 : Bilan intermédiaire</b> → Bilan d'étape en comité de suivi, ajustement des stratégies d'animation, d'inventaire, de communication → Appel à contributions complémentaires si nécessaire, recherche de prestataires pour l'année N°2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la mobilisation</li> <li>☞ nb. de participants en comité, nb. de saisies sur le projet ABC I Naturaliste</li> <li>• Résolution d'éventuels problèmes (taux de participation, coordination...) et relance de la dynamique</li> <li>• Première analyse des données naturalistes</li> <li>☞ 1 réunion avec les experts naturalistes, proposition d'inventaires complémentaires ou de secteurs prioritaires si des besoins sont identifiés, cartographies V1</li> </ul>	Novembre 2026	Mars 2027

<b>Etape n°4 : Mise en œuvre des programmes (année 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Publication d'une plaquette avec les dates d'animations et communication</li> <li>→ Mise en œuvre et suivi des programmes d'animations et d'inventaires : Collecte des données et des compte-rendus</li> <li>→ Lancement du programme scolaire en septembre 2025 (préparation de janvier à juin)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation et diffusion d'outils de communication</li> <li>☞ Nb. d'approches de sensibilisation (stand, conférences, balades, événements, maraudes pédagogiques)</li> <li>• Action de sensibilisation grand public</li> <li>☞ Nb. de participants</li> <li>• Amélioration des connaissances naturalistes</li> <li>☞ nb. de données et évaluation des enjeux, 1 réunion avec les experts naturalistes</li> <li>• Communication régulière concernant les résultats et le projet dans sa globalité</li> </ul>	Mars 2027	Novembre 27
<b>Etape n°5 : Bilan et rédaction du plan d'actions (année 3)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rédaction du rapport final</li> <li>→ Accompagnement des communes sur le(s) plan(s) d'action(s)</li> <li>→ Restitution finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan</li> <li>☞ Résultats des études naturalistes</li> <li>☞ Résultats des actions de mobilisation citoyennes</li> <li>☞ Résultats de actions de sensibilisations</li> <li>☞ Cartographies</li> <li>☞ Plan(s) d'action(s)</li> <li>• Réunions avec les experts naturalistes, le CPIE CM et les communes pour l'accompagnement au plan d'action et le support de communication</li> <li>☞ Plan d'actions de l'ABC et par communes</li> <li>• COPIL final avec le 4 communes</li> <li>☞ Nb. de personnes et de représentativité (élus, habitants, partenaires financiers, techniques, socio-pro)</li> <li>• Support de restitution et de valorisation de l'ABC (exposition, panneaux, vidéo...)</li> </ul>	Décembre 2027	Fin octobre 2028
<b>Etape n°6: Accompagnement post-ABI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du projet à N+1:</li> <li>☞ Nb. d'actions entreprises en lien avec le plan d'action proposés</li> <li>☞ Nb. de déploiements du support choisi pour la valorisation des résultats</li> <li>☞ Nb. de communes de la CCLL souhaitant s'engagées dans un ABC</li> </ul>	Fin 2029	

### III. PERSPECTIVES DE L'ACTION

**La communauté de communes Lodévois et Larzac est engagée de longue date dans la préservation de la biodiversité.** Bien avant la création de la compétence GEMAPI, elle avait mis en place une équipe verte chargée des travaux d'entretien et de restauration des rivières avec un premier plan de gestion 2012-2017. Un second plan a été élaboré et mise en place entre 2018 et 2023. Le 3ème plan est en cours d'élaboration et s'étendra sur 10 ans, les enjeux autour de la préservation et de la restauration de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique seront centraux. Par ailleurs, la CCLL vient d'arrêter son PLUI qui intègre fortement les questions de résilience, d'adaptation au changement climatique, de non-consommation d'espaces naturels qui sont intégrés dans les actions d'aménagement du territoire, notamment sur Lodève : construire la ville sur la ville, restaurer les trames en cœur de ville, favoriser la biodiversité dans la restauration des bâtiments. Les schémas directeurs d'eau et d'assainissement intercommunaux sont également en cours d'élaboration et la question de préservation des milieux humides font partie intégrante des objectifs d'exploitation de la ressource en eau. Ils seront finalisés en 2026 pour une période de 10 ans. Enfin, la connaissance du karst et le suivi des milieux aquatiques portés par GEMAPI a abouti un outil de suivi au travers de stations hydrométriques qui permettent de capitaliser les débits de 7 sources et leur évolution au fil de temps. Des inventaires de la biologie des milieux karstiques par ADN environnemental ont également été réalisés, permettant d'établir l'exceptionnelle préservation du karst. Ces éléments constituent une base exceptionnelle pour la préservation de ce bon état du milieu karstique, des sources et des rivières.

*Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (mesure 30 de la stratégie nationale biodiversité). Le cas échéant, décrire la nature des documents et leur calendrier d'élaboration/évolution.*

Il y a une opportunité exceptionnelle de **croisement des calendriers de différents documents** cadre :

- PLU Intercommunal (le premier dans l'Hérault), adopté définitivement en avril 2025,
- les schémas directeurs eau et assainissement intercommunaux, finalisés en 2026,
- le plan pluriannuel de gestion GEMAPI à finaliser en 2025, la DIG prévue en 2026,

- la charte forestière en cours d'élaboration par le Pays Cœurs d'Hérault , à finaliser pour 2026
- le Plan Alimentaire territorial qui porte aussi des actions de préservation de la biodiversité et de protection de la ressource en eau.

Tous ces documents se répondent et auront à intégrer les résultats de l'atlas sur plusieurs axes : préserver ou restaurer des habitats favorables aux espèces (restauration de haies, continuité trames vertes et turquoises), hydrologie régénérative (pratiques agroécologiques sur des parcelles et en cœur de village ou de ville sur espaces verts), intégration de la biodiversité dans la gestion des risques (adaptation des OLD, intégration dans chartes forestières et adaptation des espèces...).

*La maturité des réflexions permet d'avoir une vision très claire des actions concrètes issues de l'ABC et de leur intégration dans tous ces documents cadre.*

**Ce projet s'appuie sur 4 communes qui se sont portées volontaires pour s'engager dans une démarche d'ABC.** Les délibérations des communes appuyant leur intérêt pour avoir un ABC figurent dans les pièces jointes ou seront transmises ultérieurement (délibération de Lodève mise à l'ordre du jour du conseil municipal du 17/06/25 et de Le Puech au conseil municipal du 25/06/25).

**Les communes et les prestataires locaux envisagés ont été contactés pour vérifier la faisabilité et l'intérêt de ces ABC.** Le projet pourra démarrer dès la réponse d'aide financière de l'OFB.

**Notre territoire est traversé par l'Eau** (karsts et rivières souterraines, cours d'eau, zones humides, lac du Salagou...). L'Eau a fait et participe de la richesse du territoire et des paysages. Son abondance ou sa rareté le conditionne. **La biodiversité des milieux aquatiques sera un des points entrants de l'ABC pour parler de la biodiversité en général sur le territoire**, des interdépendances entre les milieux, entre les écosystèmes ou entre espèces... Le 3ième plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques du Lodévois et Larzac est en cours d'écriture en 2025 pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur la dizaine d'années à venir. Le besoin d'améliorer nos connaissances sur la biodiversité des milieux aquatiques est identifié (effondrement des populations piscicoles observé depuis 2018-19 par les pêcheurs).

**L'ABC est le bon outil pour parler biodiversité, de mobiliser et créer une dynamique locale forte avec les habitants et les communes sur ces sujets.** Cette candidature correspond à un moment clé à saisir sur le territoire pour ne pas laisser passer les opportunités évoquées et face aux évolutions en cours de la biodiversité.

## V. Gouvernances

La démarche sera animée par :

**Un comité de pilotage,**  
Animé par la CCLL et le CPIE des Causses Méridionaux

- **Il validera et suivra** les grandes étapes de la démarche ABC et **facilitera la stratégie engagée**,
- Il arbitrera sur les sujets bloquants ou impactant le projet et suivra la consommation du budget,
- Il affectera les ressources nécessaires à la progression du projet,
- Il s'appuiera sur le comité technique.

Ce groupe sera composé de la CCLL, porteur de l'ABC ; des élus référents des 4 communes concernées ; du CPIE CM, coordinateur du projet ; des partenaires naturalistes.

Il réunira environ deux fois par an pour : partager les avancées du projet, susciter la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire, recueillir des idées ou contributions et relayer l'information et inviter à la participation aux animations et sorties... Il pourra intégrer d'autres élus, des habitants volontaires, des représentants d'associations et d'institutions (professeurs des écoles, acteurs naturalistes ou du champ de l'EEDD, associations culturelles, ONF, acteurs de la pêche et de la chasse...), des acteurs socio-économiques importants pour le territoire (agriculture, exploitation forestière, tourisme...).

**Le comité technique**  
Animé par le CPIE CM

Ce comité pourra être décomposé en sous-groupes de travail (exemple groupe architecture, espaces publics et biodiversités, groupe zones humides et continuités écologiques, groupe mosaïque agricole). Composé d'un ou plusieurs élus référents par commune, d'agents des services « eau et rivière », « biodiversité », « éducation », « urbanisme », « patrimoine et culture » et « communication » de la

communauté de communes, dès l'animatrices des sites Natura 2000, du PNR Grand Causses, d'experts naturalistes (CEN d'Occitanie, OPIE, Salsepareilles, GCLR, Kermit, œuvre d'eau...), le Pays cœur d'Hérault., d'instances représentants les usagers et acteurs socio-professionnels du territoire (fédération de pêche, fédération de chasseurs, ONF, association d'agriculteurs,...), d'acteurs EEDD, d'associations locales. Il se voudra représentatif des acteurs du territoire et des compétences identifiés pour répondre aux objectifs de manière concerté.

Il se réunira *a minima* une fois par an pour suivre la réalisation des tâches associées au projet.

Il prendra des décisions concernant les sujets opérationnels et fonctionnels.

#### Un comité scientifique

Animé par la CPIE CM

- Il sera composé des partenaires naturalistes,
- Il sera sollicité deux ou trois fois dans la durée du projet,
- Il jouera un rôle central dans la qualité, la rigueur et la pertinence du projet. Ses missions principales seront les suivantes :
  - Apport d'expertise technique et scientifique : Conseil sur les méthodes d'inventaire, les protocoles de collecte de données et les critères de sélection des taxons prioritaires à étudier, garantissant la fiabilité des informations recueillies.
  - Validation des données et résultats : regard sur les données collectées afin de s'assurer de leur exactitude, cohérence et représentativité, contribuant ainsi à la crédibilité scientifique de l'Atlas.
  - Orientation des axes de prospection : en fonction des connaissances existantes et des enjeux locaux, aide à définir les priorités thématiques et territoriales du projet.

#### Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : Coordination, Inventaires, Mobilisation, Rédaction du plan d'actions, etc.

##### Communauté de communes du Lodévois et Larzac

- Contribution à l'organisation générale (préparation des comités de suivi, suivi technique et financier, conseils...);
- Mise à disposition de modèles de documents (synthèse des connaissances sur la commune, fourniture de modèles de cahier des charges, de plaquettes et d'affiches...);
- Relai de la communication via ses réseaux et outils de communication (newsletter, ...);
- Animation de la dynamique ABC dans le territoire pour une extension progressive aux 28 communes.

##### Les 4 communes : Lodève, Olmet-et-Villecun, Le Puech et Celles

- Définition des personnes ressource du territoire à solliciter pour contribuer à l'ABC;
- Mise en relation avec les acteurs du territoire ;
- Relai de la communication via ses réseaux et outils ;
- Animation de la dynamique ABC dans le territoire en relayant les avantages d'un ABC pour la gestion de la biodiversité communale.

##### Le CPIE des Causses Méridionaux

Le CPIE des Causses Méridionaux et son réseau d'associations (Cen Occitanie, Anima, Jardin d'Altou, LPO Occitanie, Argile en tête, Terre en Partage, Graine de Jade, Histoires de papiers, Art et Nature, association de chasse locale, Kermit, Fédération chasse 30 et 34, CŒuvre d'eau...)

- Coordination globale de l'action en soutien à la CCLL que ce soit sur le volet scientifique ou sensibilisation/mobilisation citoyenne (organisation des comités, mise en réseau des acteurs, veille au budget et calendrier, coordination de la rédaction du plan d'actions...)
- Collecte des données naturalistes et leur dépôt au SINP ;
- Réalisation d'une partie des inventaires naturalistes (3 à 5 groupes)
- Réalisation d'analyses, de cartographies et rédaction du rapport final (3eme année)
- Coordination des actions de sensibilisation et mobilisation citoyenne ;
- Mise en œuvre d'animations et projets de sensibilisation ;
- Communication sur le projet ;
- Apportera ses conseils et mobilisera son réseau d'acteurs lors de la constitution des programmes d'animations et en particulier pour alimenter la démarche sur le "rapport au vivant".

### **Le PNR des Grand Causses**

- Relai de la communication via ses réseaux et outils ;
- Mise en réseau avec les autres ABC du territoire ;
- Participation au comité de pilotage et au comité élargi, apport de conseils ;
- Accompagnement post ABC

### **Syndicat Mixte du Grand Site Salagou et Cirque de Mourèze**

- Participation au comité de pilotage et au comité technique, apport de conseils ;
- Mise à disposition de modèles de documents (synthèse des connaissances sur la commune, fourniture de modèles de cahier des charges, de plaquettes et d'affiches...);
- Relai de la communication via ses réseaux et outils ;
- Réalisation d'inventaires sur le site Natura 2000.

### **Les experts naturalistes**

Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie, OPIE, GCLR, Salsepareille, Kermit (liste non exhaustive pouvant varier en fonction de l'affinage des enjeux au regard de l'analyse des données).

- Réalisation d'inventaires sur un à deux groupes faunistiques ;
- Réalisation d'inventaires complémentaires ;
- Il est précisé que la construction des programmes d'inventaires et d'animations débutera par l'organisation d'un "appel à contributions" (début 2026) qui permettra aussi de recueillir des contributions volontaires des particuliers et d'autres forces vives du territoire. Enfin, des prestataires seront mobilisés pour mener des actions complémentaires sur les axes prioritaires qui n'auront fait l'objet d'aucune proposition pertinente (à rechercher dans le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, les acteurs naturalistes ...).

### **Autres acteurs**

Voir le paragraphe de présentation des communes de l'ABC avec les autres acteurs ressources identifiés sur les communes.

## **V. RESUME PUBLIABLE DU PROJET**

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : Un projet collectif pour mieux connaître, préserver et valoriser le vivant

Porté par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, pour 4 communes de son territoire : Lodève, Olmet-et-Villecun, Le Puech et Celles. Le projet d'ABC a pour objectif de construire une action pilote qui permettra d'aboutir à une méthodologie commune et reproductible sur les autres communes de la CCLL afin de mieux connaître la biodiversité locale, d'impliquer les habitants dans sa préservation, de mettre en place des actions de préservation / protection / restauration et d'alimenter les plans d'aménagement du territoire.

Il s'articule autour de trois grands objectifs :

### **OBJ 1 – Compléter les connaissances sur le patrimoine naturel**

Le territoire de l'ABC présente une grande diversité d'écosystèmes, à la fois urbains, agricoles et humides. L'ABC vise à approfondir les connaissances scientifiques sur les espèces et les milieux présents.

Trois axes d'étude sont explorés :

#### **► Axe 1 : Biodiversité et urbanisme**

Des inventaires naturalistes ciblés (chauves-souris, rapaces, pollinisateurs...) seront réalisés sur le bâti ancien, les parcs, jardins et espaces publics. Des actions participatives (ateliers, chantiers, enquêtes, constructions d'abris...) permettront aux habitants de contribuer à la connaissance de la biodiversité de leur commune.

#### **► Axe 2 : Zones humides et continuités écologiques**

Des mares et cours d'eau seront inventoriés pour mieux comprendre leur état écologique et les espèces qui y vivent (amphibiens, libellules, espèces patrimoniales). Des actions de sensibilisation et de restauration (par exemple via des chantiers participatifs) seront mises en place.

#### **► Axe 3 : Mosaïque agricole et milieux ouverts**

Les milieux ouverts (prairies, pelouses, friches) seront étudiés pour identifier les espèces auxiliaires

(orthoptères, chauves-souris, arthropodes) utiles à l'agriculture. Des inventaires participatifs et des actions de terrain viendront soutenir la dynamique de préservation du pastoralisme.

Enjeux transversaux : la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sera intégrée dans chaque axe, via le suivi et la sensibilisation.

### **OBJ 2 – Favoriser l'appropriation des enjeux par les habitants**

Impliquer les citoyens, les jeunes, les élus et les acteurs locaux est au cœur de la démarche. Des actions pédagogiques, des ateliers de sciences participatives et des événements festifs et intergénérationnels seront organisés sur tout le territoire.

Des programmes de sciences participatives ou des balades sensibles permettront à chacun de participer activement à l'amélioration des connaissances et à la valorisation du patrimoine naturel local.

Les établissement scolaires (primaires, collège et lycée) seront également mobilisés, notamment via la mise en place d'Aires Terrestres Éducatives (ATE) et la construction de projets pédagogiques adaptés.

### **OBJ 3 – Concevoir des outils d'aide à la décision pour les communes**

Les résultats du projet permettront d'alimenter un plan d'actions communal pour chaque territoire, en lien avec les enjeux identifiés :

- Aménagements favorables à la biodiversité (gîtes, mares, trames vertes et noires, restauration de murets...)
- Prise en compte des données dans les documents d'urbanisme
- Engagement des communes et des habitants via des chartes de bonnes pratiques
- Actions concrètes avec les agriculteurs, dans le cadre des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), dynamique « 0 phyto » du Pays cœur d'Hérault ;
- Engagement potentiel d'une démarche Territoire engagée pour la nature (TEN) à l'échelle de la CCLL

Les productions finales incluront :

- Des cartographies précises des espèces et milieux,
- Des supports de communication (expositions, vidéos, livrets, panneaux),
- Des bilans d'inventaires et des outils de valorisation et vulgarisation.

### **Un projet pour et avec le territoire**

L'ABC se construit en partenariat avec les communes, les habitants, les associations, les agriculteurs, les chasseurs, les écoles et les structures expertes. Il s'appuie sur une dynamique locale forte, une volonté politique partagée et une ambition collective pour préserver le vivant dans toutes ses formes.

## **VI. PRODUCTIONS FINALES OBLIGATOIRES**

Les rendus de l'ABC seront au moins :

- Cartographie des enjeux de biodiversité
- Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire
- Attestation de versement des données au SINP
- Bilan financier
- Bilan technique (*respectant la trame de rapport final OFB*)

Il est envisagé **un dossier de rendus par commune** afin de faciliter l'implication des communes dans la réalisation de leur plan d'actions. La CCLL accompagnera ou pourra porter les actions intercommunales selon la répartition de maîtrise d'ouvrage retenue à l'issue de l'ABC.

### **Productions finales complémentaires proposées par le bénéficiaire :**

- Plan d'actions pour la biodiversité à intégrer au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques en Lodévois et Larzac pour la période 2025-2035 au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de communes Lodévois et Larzac

**REFÉRENCES UTILISÉES POUR L'ELABORATION DE CE DOSSIER DE CANDIDATURE ABC SUR 4 COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CCLL**

- LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES D'ODONATE EN OCCITANIE, 2018, OPIE, CEN LR ET CEN MIDI PYRENEES
- LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES DE PAPILLON DE JOURS EN OCCITANIE, 2018, OPIE, CEN LR ET CEN MIDI PYRENEES
- LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES D'ORTHOPTERES D'OCCITANIE, 2022, NATURE EN OCCITANIE
- LISTE ROUGE DES ESPECES MENACEES D'OISEAUX NICHEURS D'OCCITANIE, 2024, LPO, GROUPE ORNITHOLOGIQUE LR
- LISTE ROUGE FLORE VASCULAIRE DE FRANCE METROPOLITaine, 2018
- LISTE ROUGE POISSONS D'EAU DOUCE DE FRANCE METROPOLITaine, 2018
- LISTE ROUGE DES MAMMIFERES DE FRANCE METROPOLITaine, 2017
- LISTE ROUGE DES REPTILES ET AMPHIBIENS DE FRANCE METROPOLITaine, 2015
- REVUE DE PRESSE CELLES, UNE HISTOIRE EN SUSPENS VERS UN IDEAL DE VIE
- CHARTE, PARC NATUREL REGIONAL DES GRAND CAUSSES
- DOSSIERS COMPLET DES COMMUNES, INSEE
- PADD, PLUI LODEVOIS ET LARZAC, CCLL
- DOSSIER D'EXPERTISE FAUNE ET FLORE SUR LA COMMUNE DE CELLES, LES ECOLOGISTES DE LEUZIERES
- DOSSIER D'ETUDE
- LA BIODIVERSITE ANIMALE DU BASSIN VERSANT DE LA SOULONDRES » OISEAUX, MAMMIFERES, POISSONS, ODONATES ET MOLLUSQUES, VINCENT PRIE – EXPERTISES BIODIVERSITE.

## **ANNEXE N° 2 : DUREE DE LA CONVENTION, DATES D'ELIGIBILITE DES DEPENSES ET PERIODES DE REALISATION ET DE JUSTIFICATION**

### **2.1. Durée de la Convention**

<i>Date d'entrée en vigueur de la Convention :</i>	Date de signature de la Convention par la dernière Partie signataire
<i>Date de fin de la Convention :</i>	<b>28/02/2029</b>

### **2.2. Période de réalisation du Projet et d'éligibilité des dépenses**

<i>Début de la période de réalisation du Projet :</i>	01/11/2025
<i>Fin de la période de réalisation du Projet :</i>	<b>31/10/2028</b>

### **2.3. Période pour la présentation des pièces justificatives en vue du solde**

<i>Début de la période de présentation des pièces justificatives en vue du solde :</i>	01/11/2028
<i>Fin de la période pour la présentation des pièces justificatives en vue du solde :</i>	<b>28/02/2029</b>

## ANNEXE N° 3: BUDGET DU PROJET, DEPENSES ELIGIBLES RETENUES ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Conformément à l'article 14 du programme d'intervention de l'OFB, les dépenses éligibles prises en compte par l'OFB pour le calcul de la subvention sont les charges nettes comptabilisées par le demandeur, déduction faite de la TVA récupérable auprès de l'État, soit :

- dépenses hors taxe (HT) pour les demandeurs assujettis à la TVA ou taxe équivalente;
- dépenses toutes taxes comprises (TTC) pour les demandeurs non assujettis à la TVA ou taxe équivalente. Dans ce cas, le demandeur doit fournir à l'OFB une attestation de non-récupération de la TVA ou taxe équivalente.

Pour les Projets dont les opérations ou dépenses ouvrent droit au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), totalement ou partiellement, les dépenses HT sont retenues.

### 3.1. Budget prévisionnel et dépenses éligibles retenues par l'OFB

I - DÉPENSES DU PROJET		II - DÉPENSES ELIGIBLES
<b>DÉPENSES DIRECTES (en €)</b>		
Acquisition de petits matériels et fournitures	4 020,00 €	4 020,00 €
Déplacements, missions	3 000,00 €	3 000,00 €
Prestations externalisées	152 325,00 €	152 325,00 €
Autres dépenses diverses - à préciser	- €	- €
Charges de personnel	22 050,00 €	22 050,00 €
- dont rémunération des personnels permanent partiellement affecté au projet - salaire brut + charges	22 050,00 €	22 050,00 €
- dont rémunération des personnels non-permanent spécialement recruté et/ou totalement ou partiellement affecté au projet - salaire brut + charges	- €	- €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DIRECTES</b>	<b>181 395,00 €</b>	<b>159 345,00 €</b>
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET (FRAIS DE GESTION ET DE STRUCTURE) (en €)</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES INDIRECTES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES - DÉPENSES</b>	<b>181 395,00 €</b>	<b>159 345,00 €</b>
 Aide attribuée par l'OFB		115 345,00 €
Taux d'aide /dépenses éligibles		72,39 %
III - RECETTES DU PROJET		
<b>RESSOURCES (en €)</b>		
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	- €	- €
Dotations et produits de tarification	- €	- €
Subventions reçues/sollicitées	139 345,00 €	139 345,00 €
- dont <i>Office français de la biodiversité (OFB)</i>	115 345,00 €	115 345,00 €
- dont <i>Communes et groupements de communes (communautés de communes ou d'agglomérations)</i>	24 000,00 €	24 000,00 €
Autres produits de gestion courante	42 050,00 €	42 050,00 €
- dont <i>Cotisations et autre autofinancement</i>	42 050,00 €	42 050,00 €
- dont <i>Dons manuels - Mécénat</i>	- €	- €
Autres recettes	- €	- €
<b>RESSOURCES AFFECTÉES AU PROJET</b>	<b>181 395,00 €</b>	

### 3.2. Taux de subvention et montant de la subvention de l'OFB

Nom du bénéficiaire	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
Communauté de communes Lodévois et Larzac	181 395,00 €	159 345,00 €	115 345,00 €	72,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>181 395,00 €</b>	<b>159 345,00 €</b>	<b>115 345,00 €</b>	<b>72,39 %</b>

Le détail du budget, notamment par partenaire figure dans le dossier déposé

### 3.3. Modification de la répartition des dépenses éligibles par nature

Lors de la mise en œuvre du Projet, un Bénéficiaire associé-partenaire du Projet peut procéder à l'adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges **éligibles** telles que le fonctionnement, les déplacements, les équipements et les salaires **éligibles**. Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts **éligibles** ne doit pas affecter la réalisation du Projet et ne doit pas excéder **30 % du montant total du Projet**. Par l'intermédiaire du Bénéficiaire Porteur-coordonnateur du projet, le Bénéficiaire associé-partenaire du Projet notifie ces modifications à l'OFB par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause au plus tard lors de la transmission du bilan financier. L'OFB reste souverain dans l'acceptation ou le rejet de l'évolution des postes de dépenses par rapport au budget du Projet détaillé dans cette annexe. Le versement du solde ne peut intervenir qu'après acceptation ou rejet par l'OFB de ces modifications. Le versement du solde par l'OFB entérine l'acceptation ou le rejet par l'OFB de ces modifications.

## ANNEXE N° 4 : ÉCHEANCES D'EXECUTION ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les échéances d'exécution et les modalités de versement prévisionnelles sont fixées comme suit, sous réserve du respect des conditions posées par la Convention et par le programme d'intervention de l'OFB (notamment ses articles 112 à 119).

### 4.1. Premier versement

Le premier versement est réalisé après la signature de la Convention par l'OFB.

La signature par l'OFB de la Convention vaut certification de service fait pour la justification de ce premier versement.

### 4.2. Versement intermédiaire

Le versement intermédiaire est réalisé après transmission à l'OFB et analyse par l'OFB du document suivant :

- Rapport intermédiaire justifiant de la réalisation effective et de l'avancement du Projet subventionné par l'OFB, depuis la signature de la Convention

Ce document doit être transmis à l'OFB **avant la date d'échéance du versement intermédiaire mentionnée dans le tableau d'échéancier figurant à l'annexe n°5.3** ci-dessous.

Aucun versement intermédiaire ne peut être réalisé en l'absence de production de ces pièces par le Bénéficiaire.

Si l'avancement du Projet subventionné est jugé insuffisant par l'OFB au regard de la programmation initiale présentée par le Bénéficiaire, l'OFB peut décider de réduire ou de différer le versement intermédiaire.

En cas de retard dans la production, par le Bénéficiaire, du rapport intermédiaire et des autres pièces attendues conformément à la Convention, l'OFB peut mettre en demeure le Bénéficiaire de transmettre la (les) pièce(s) attendue(s). L'OFB se réserve le droit de ne pas effectuer de versement intermédiaire en cas de retard dans la production du rapport intermédiaire, ou des autres pièces attendues conformément à la Convention.

### 4.3. Versement du solde

Le versement du solde est réalisé après transmission à l'OFB et analyse par l'OFB des documents suivants :

- Toutes les pièces prévues par l'article 116 du programme d'intervention de l'OFB, dont celles listées ci-après :
- Les pièces indiquées en annexe n° 6

Ces documents doivent être transmis à l'OFB **dans la période mentionnée à l'Annexe n° 2.3** ci-dessus.

Pièces générales prévues par l'article 116 du programme d'intervention de l'OFB :

- **un rapport final de réalisation du Projet subventionné** et toute autre pièce prévue par la convention, permettant de retracer les modalités de mise en œuvre, détaillant le résultat final obtenu, l'atteinte des objectifs et la réalisation des indicateurs de réalisation.
- **un bilan financier des dépenses réalisées**, rendant compte des dépenses éligibles exécutées et décaissées, et une comparaison des écarts avec le budget prévisionnel fourni à l'appui de la demande de subvention. Le bilan est établi action par action dans le cas d'un programme d'actions, si le plan de financement initial était présenté par actions. Ce bilan est établi bénéficiaire par bénéficiaire dans le cas d'un Projet conduit par plusieurs bénéficiaires. Pour les associations, ce bilan est celui du formulaire CERFA n° 15059 et s'accompagne des pièces requises précisées dans sa notice, ou tout autre document équivalent présentant le même niveau d'information. Il peut présenter la forme d'un décompte des dépenses réellement effectuées sous la forme d'un état récapitulatif exhaustif de l'intégralité des dépenses justifiées, permettant d'identifier les dépenses éligibles exécutées faisant figurer les références et dates du paiement. Ces documents sont signés et certifiés sincères et vérifiables par le Bénéficiaire :

- pour les bénéficiaires ayant un comptable public, ce décompte est également visé par le comptable public.
  - pour les autres bénéficiaires, ce bilan financier peut être certifié par le commissaire aux comptes s'ils en disposent.
- La liste des aides publiques perçues, ainsi que leurs montants respectifs;

Les pièces attestant, au solde de l'opération, de la conforme mise en œuvre des obligations de publicité du soutien financier de l'OFB (p. ex.: photographies du panneau de chantier ou de plaque permanente, programmes des manifestations organisées, copies d'écran des sites internet, publications, résultats d'études faisant figurer le logo de l'OFB, coupures de presse mentionnant la participation financière de l'OFB, etc.), conformément à l'article 39 du programme d'intervention de l'OFB et à l'Article 8 de la Convention.

En l'absence de réception des documents mentionnés à l'annexe n°4.3 de la Convention et à l'article 116 du programme d'intervention de l'OFB, aucun paiement ne peut intervenir au profit du Bénéficiaire. L'OFB exigera alors le versement total ou partiel des sommes déjà versées au Bénéficiaire dans les conditions fixées par les articles 115 et 117 du programme d'intervention de l'OFB. Dans tous les cas, si le Bénéficiaire n'adresse pas les pièces justificatives prévues, le Bénéficiaire restituera l'intégralité de la subvention versée. Par exception et sous réserve de circonstances de fait ou de droit extérieures au Bénéficiaire, motivées et souverainement appréciées par l'OFB, si les documents mentionnés à l'article 116 du programme d'intervention de l'OFB sont transmis après le terme de la période de production des pièces et dans la limite de douze (12) mois suivants ce terme, l'OFB applique une retenue de 1/12<sup>e</sup> par mois révolu du montant total de la subvention effective à l'issue du calcul du solde au vu des justificatifs fournis.

## ANNEXE 5 : SYNTHESE FINANCIERE DE LA SUBVENTION

### 5.1. Imputations budgétaires

- Nature de crédit/enveloppe : **04**
- Code structure / Centre de responsabilité budgétaire CRB : **C0304**
- Code Destination : **D01.001**
- Code Analytique : **ABC2025**

### 5.2. Coordonnées bancaires du Bénéficiaire :

RIB DU BÉNÉFICIAIRE			
Banque de France 1, Rue la Vrillière 75001 PARIS		TRESORERIE CLERMONT-L'HERAULT 5 AV PRESIDENT WILSON 34800 CLERMONT L HERAULT	
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053			
RIB : 30001 00572 C3490000000 95			
IBAN : FR44 3000 1005 72C3 4900 0000 095			
BIC : BDFEFRPPCCT			

### 5.3. Échéancier des AE et des CP :

Échéancier			
Dates de réalisation du projet			
Début :	01/11/2025		
Fin :	31/10/2028		
Durée	36 mois		
Échéance de rendu des justificatifs finaux	28/02/2029	Par défaut,	4 mois
Nombre de versements	3		
	Échéance	%	Montant
1er versement	Signature convention	30 %	34 603,50 €
2ème versement	30/04/2027	40 %	46 138,00 €
3ème versement	28/02/2029	30 %	34 603,50 €
	<b>TOTAL</b>		<b>115 345,00 €</b>

Autorisation d'engagement 2025	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2029
115 345,00 €	34 603,50 €	46 138,00 €	34 603,50 €

## ANNEXE N° 6 : CORRESPONDANCE ET PUBLICATIONS

Courriel de correspondance : [atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr](mailto:atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr)  
Site web de référence : [www.ofb.gouv.fr/abc](http://www.ofb.gouv.fr/abc)

### PUBLICATION DES DONNEES

Les données recueillies et les résultats produits dans le cadre du programme d'actions demeurent la propriété du bénéficiaire.

L'OFB qui aura apporté sa contribution financière au programme d'actions n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle ni aucune contrepartie directe sur les résultats.

Toutefois, sous réserve des droits des tiers, les parties conviennent que ces données recueillies et résultats produits sont intégralement communiqués, dès achèvement du projet et de façon systématique, à l'OFB et ont vocation à être, dans l'intérêt général, rendus accessibles au public au titre, notamment, des systèmes d'informations sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et les milieux marins visé à l'article L. 131 9 I 2° du code de l'environnement dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique.

Les données d'observation et de suivi acquises dans le cadre du projet, ainsi que les métadonnées associées, devront notamment être structurées et versées au SINP selon les modalités prévues dans le Document d'accompagnement pour le partage dans le SINP des données d'observation et de suivi produites dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale (ABC) :

[https://abc.naturefrance.fr/sites/default/files/2022-3/PartageDonneesABCINP\\_20220303.pdf](https://abc.naturefrance.fr/sites/default/files/2022-3/PartageDonneesABCINP_20220303.pdf)

### DIFFUSION DES RESULTATS ABC

Le Bénéficiaire s'engage à diffuser avant la date de fin de la projet, l'ensemble des résultats (données d'inventaires naturalistes de terrain, cartographie d'enjeux de biodiversité, publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et perspectives qui en découlent) en suivant les procédures décrites dans les guides d'accompagnement disponibles sur le site des ABC, en particulier :

- Le Bénéficiaire s'engage à placer l'ensemble des résultats sous licence Etalab v2<sup>2</sup> afin de garantir des droits de réutilisation libre ;
- Le Bénéficiaire s'engage à transmettre l'ensemble des données brutes d'inventaires naturalistes de terrain à leur précision maximale au Système d'Information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) selon les règles et modalités prévues par le dispositif, notamment concernant l'usage des standards et des référentiels (TAXREF, HABREF) et selon la structuration des métadonnées prévue et décrite au sein du guide d'accompagnement dédié et disponible sur le site ABC. **Le Bénéficiaire devra fournir en fin de projet un document attestant que les données d'inventaires ont bien été versées au SINP. (Ce document peut être obtenu auprès de votre plateforme régionale du SINP);**
- Le Bénéficiaire s'engage à diffuser les cartographies d'enjeux de biodiversité sur une plateforme géographique publique et opérationnelle, qu'elle soit communale, intercommunale, départementale ou régionale<sup>3</sup> ;
- Le Bénéficiaire s'engage à diffuser l'ensemble des autres documents sur le site ABC (<http://abc.naturefrance.fr>) et sur son propre site (si existant) ;
- Le Bénéficiaire s'engage à indiquer dans le rapport final l'ensemble des adresses internet où les données et documents ont été publiés.

<sup>1</sup> <https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>

<sup>2</sup> Annuaire des plateformes territoriales d'information géographique : <http://observatoire-des-plateformes.afegeo.asso.fr/index.php/annuaire-des-plateformes/pf-territoriales?layout=listone>

Le Bénéficiaire peut solliciter la Direction régionale de l'OFB afin d'être accompagné dans ces démarches. Dans le cas où les données brutes d'inventaires naturalistes de terrain seraient diffusées par le bénéficiaire sur son propre site web, le bénéficiaire s'engage à respecter, autant que faire se peut, les modalités de diffusion prévues par le SINP<sup>3</sup>, et notamment à assurer la protection des données à caractère sensible, c'est-à-dire les données dont la diffusion pourrait porter atteinte aux éléments qu'elles concernent.

Les résultats seront accessibles notamment via le site des ABC<sup>4</sup>.

La publication des résultats doit intervenir au plus tard à la date d'échéance de transmission du bilan de fin de projet.

**EN CAS DE DIFFICULTES POUR LA PUBLICATION SUR INTERNET DES RESULTATS, ET DANS L'EVENTUALITE OU IL NE PEUT PAS L'ASSURER LUI-MEME, LE BENEFICIAIRE LE SIGNALERA A L'OFB AU PLUS TARD DEUX MOIS AVANT DE LA FIN DE PROJET.**

---

<sup>3</sup> <https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/references/sensibilite>.

<sup>4</sup> <http://abc.naturefrance.fr>